



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

PHASE : ETUDE CONTEXTUELLE



Illustration aérienne de la Bastide...

Maître d’Ouvrage :

Mairie Eymet

27, Avenue de la Bastide,
24500 Eymet
Tél : 05.53.22.22.10.

eymet-en-perigord@wanadoo.fr
Site : <https://www.eymet-dordogne.fr>

Partnaire institutionnel :

Préfecture Dordogne

16, Pl. Gambetta,
24100 Bergerac
Tél : 05.53.63.52.03.
emilio.sarrat@dordogne.gouv.fr
Site : <https://www.dordogne.gouv.fr>

Chef de projet « PVD » :

CC Portes Sud Périgord

23 Avenue de la Bastide,
24500 Eymet
05.53.22.22.10 / 05.53.58.70.32
pvd.eymet.issigeac@gmail.com
Site : <https://www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr>



Sommaire

1 LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL.....	3
1.1 LE PATRIMOINE.....	3
1.1.1 <i>Histoire / La genèse d'une architecture de bastide.....</i>	3
1.1.2 <i>Les éléments du patrimoine / Archéologie / Le plan urbain</i>	4
1.1.3 <i>Le périmètre d'influence Cantonal (Source Office tourisme CCPSP).....</i>	8
1.2 LE PAYSAGE	18
1.2.1 <i>Géologie (Source CAUE Dordogne).....</i>	18
1.2.2 <i>Occupation des sols / Consommation foncière</i>	19
1.2.3 <i>Impact visuel / Analyse paysagère</i>	21
1.3 LA CULTURE	21
1.3.1 <i>L'expression Eymetoise</i>	22
1.3.2 <i>Les supports de l'expression</i>	24
1.3.3 <i>L'affirmation d'une culture (Source : UNESCO)</i>	25
2 LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE.....	27
2.1 LA POPULATION.....	28
2.1.1 <i>Données démographiques.....</i>	28
2.1.2 <i>Le parc de logement.....</i>	32
2.2 L'ECONOMIE LOCALE.....	36
2.2.1 <i>Le tissu des entreprises locales / Secteurs d'activités.....</i>	36
2.2.2 <i>L'emploi / Les déplacements professionnels.....</i>	40
2.2.3 <i>L'agriculture.....</i>	40
2.2.4 <i>Le Tourisme</i>	46
2.2.5 <i>Le marché</i>	49
2.2.6 <i>Le tissu associatif.....</i>	49
2.3 LES EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS.....	49
2.3.1 <i>Les services publics</i>	50
2.3.2 <i>Les équipements de « jeunesse ».....</i>	53
2.3.3 <i>Les équipements « culture ».....</i>	55
2.3.4 <i>Les salles polyvalentes.....</i>	60
2.3.5 <i>L'offre de soin de proximité.....</i>	61
2.3.6 <i>Les établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes</i>	70
2.3.7 <i>Les établissements scolaires</i>	70
2.3.8 <i>Les infrastructures sportives.....</i>	75
2.3.9 <i>La trame bleue et verte</i>	76
2.3.10 <i>Les infrastructures de transports.....</i>	80
2.3.11 <i>La gendarmerie</i>	83
2.3.12 <i>Le Centre de secours sapeurs-pompiers.....</i>	83
2.3.13 <i>La couverture numérique.....</i>	84
2.3.14 <i>Le réseau d'assainissement des eaux usées.....</i>	85
3 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	87
3.1 LE PLUI / LA CARTE COMMUNALE	87
3.1.1 <i>Code de l'urbanisme</i>	88
3.1.2 <i>Secteur sauvegardé / ABF</i>	88
3.1.3 <i>Gestion de l'eau / Prévention des risques</i>	89
3.2 LE SCOT BERGERACOIS	89
3.2.1 <i>Construire un pôle attractif : accessible et lisible</i>	91
3.2.2 <i>Consolider la structure multipolaire.....</i>	93
3.2.3 <i>Développer le patrimoine naturel et urbain.....</i>	96
3.3 LE PLAN CLIMAT BERGERACOIS	97
3.3.1 <i>Diagnostic climat Bergeracois.....</i>	98
3.3.2 <i>Aménager durablement le Bergeracois.....</i>	106
3.3.3 <i>Adapter le Bergeracois au changement climatique</i>	107
3.3.4 <i>Créer un Bergeracois à énergie positive</i>	108
3.3.5 <i>Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone.....</i>	110

1 LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

La compréhension culturelle du patrimoine bâti existant est indispensable pour saisir l'esprit du territoire Eymetois et préserver son authenticité. Il faut connaître, bien sûr, l'histoire du bâti, ses fonctions originelles, ses différentes étapes d'évolution et ses transformations techniques.

Au-delà du diagnostic territorial, cette connaissance culturelle est indispensable pour permettre d'intégrer, dans le parti de reconversion, la dimension patrimoniale d'Eymet et respecter autant que possible la mémoire de sa fonction originelle.

1.1 LE PATRIMOINE

La Bastide d'Eymet dispose d'une place entourée de maisons à arcades, d'un cœur historique très animé. Le centre-bourg a la particularité de posséder un château avec un donjon dominant la bastide, et un pont médiéval ancré dans un environnement bucolique. La richesse du patrimoine est autant d'invitations à la découverte de ce village...

1.1.1 Histoire / La genèse d'une architecture de bastide

Les "bastides" désignent les "villes neuves" du Moyen Âge qui ont été fondées pour le compte des rois de France ou d'Angleterre durant la période 1150-1350 dans le Sud-Ouest de la France.

Les bastides ont pour dénominateur commun leur plan à damier où rues, ruelles ou encore carreyrous s'articulent autour d'une place centrale.

L'objectif était de regrouper les populations des campagnes environnantes pour des raisons économiques, défensives ou politique.

Blottie au creux d'un méandre du Dropt, la cité médiévale d'Eymet marque l'entrée Sud du Périgord. Elle occupe un site privilégié, occupé depuis la nuit des temps comme en témoignent d'importants vestiges.

Fondée le 28 juin 1270 par Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse et frère de Saint-Louis, la Bastide d'Eymet changea plusieurs fois de mains pendant la guerre de Cent-ans jusqu'à la bataille de Castillon et la reconquête de l'Aquitaine par Charles VII, en 1453.

On retiendra de cette époque troublée de combats du 1er septembre 1377, relaté par Froissart. Ce jour-là, Jean de Beuil, lieutenant de Bertrand Du Guesclin (occupé à faire le siège de Bergerac) attaque un fort contingent anglo-gascon à l'entrée Sud d'Eymet ; de nombreux ennemis se noient dans le Dropt au "Gua de Roupy", ou "Trou des Anglais".

Dès 1535, Eymet devient une solide place protestante. Accompagné au nom de sa mère, Jeanne d'Albret, le futur roi Henri IV y fait moult séjours. Le 15 mars 1588 ; il écrit à sa maîtresse Diane d'Andouin, la Belle Corisande, une lettre qui se termine par :

"Je vous envoie mille millions de baisers d'Aymet".

Implantée sur une boucle du Dropt, rivière tranquille qui connut longtemps le trafic des gabarres, la petite cité moyenâgeuse fondée en 1270 est idéalement située, au point de jonction de région aux paysages, architectures et économies à la fois différents et complémentaires : le Haut Agenais, l'Entre Deux Mers et le Pays de Duras... et, au Nord, le Bergeracois, pays des bastides et des vignobles ensoleillés.

La Place de la Bastide, entièrement rénovée, constitue le centre vivant et commerçant de la cité. Ses vénérables maisons à arcades et ses aménagements ; fontaine, espaces piétonniers ; invitent aux rencontres et à la flânerie.

Restaurées, les tours du château médiéval constituent un ensemble architectural digne d'intérêt.

Le site de Bretou, près du village de gîtes et du complexe sportif est un lieu de détente à l'état pur. Ce parc paysager de sept hectares en bordure du Dropt, que l'on franchit par un magnifique pont roman, permet de se ressourcer et d'observer la nature.

L'ancien couvent accueille aujourd'hui la crèche ainsi que la bibliothèque.

1.1.2 Les éléments du patrimoine / Archéologie / Le plan urbain

La Bastide d'Eymet est un site inscrit par arrêté préfectoral du 18/12/1968 sur une superficie de 15.7 ha. Le site inscrit inclut le château, la rue du quai de la navigation, l'ancien moulin et le pont du Dropt. La bastide d'Eymet est un site urbain, dont l'intérêt réside dans la forme urbaine et la qualité du bâti. La bastide, fondée en 1270 par Alphonse de Poitiers, a conservé son plan régulier, avec cinq voies nord/sud dont les voies de ceinture et quinze voies est/ouest, avec des îlots de plan rectangulaire. La place de couverts est de plan carré, certaines façades sont bâties en pierre et reposent sur des arcades tandis que d'autres façades sont constituées de maisons à pans de bois, les couverts sont alors soutenus par l'ossature bois. Le tissu urbain est relativement homogène, il y a beaucoup de maisons à pans de bois sur un premier niveau bâti en pierre. Se rencontrent des détails d'architecture ancienne, comme des baies géminées ou de petites fenêtres à meneaux, même sur des maisons d'apparence modeste (*Source : RP du PLU d'Eymet*).

Eymet dénombre de nombreux édifices inscrits. Pour rappel, le classement d'un monument historique constitue une servitude d'utilité publique qui doit être annexée au PLUi, conformément au code de l'urbanisme, article L 151-43.

Le Château de Pouthet et son domaine, à savoir les communs, les dépendances et l'ancienne métairie, le potager, le parc avec son allée de cèdres, la serre, le vivier et l'aqueduc d'irrigation. Inscription en totalité, 23/06/2006.



Edifice formant un L avec l'ancienne aile des communs, à l'est. Le corps central rectangulaire est encadré de deux tours carrées. Un escalier convexe permet l'accès au rez-de-chaussée surélevé, et représente le seul ornement de la façade. Dans les années 1860, pour répondre aux activités viticole et agricole, des chais sont construits au nord. Dans les années 1890, les dépendances sont reconstruites au nord-ouest, une tour à faux mâchicoulis est accolée à la tour ouest, et une tourelle est édifiée dans l'angle est. Un parc paysager et un potager polychrome complètent les aménagements du 19e siècle.

*Périodes de construction :
18e siècle, 19e siècle*

Le Château de La Bastide-place de l'église. Ensemble des bâtiments en totalité y compris sol et sous-sol et une partie du mur qui prolonge l'enceinte à l'ouest. Inscription, 30/12/1994.



Les côtés nord et ouest qui donnent à l'extérieur de la bastide sont protégés par une enceinte et, au nord, par une porte surmontée d'un poste de défense.

L'est et le sud donnent à l'intérieur de la bastide. Le côté oriental offre un logis du XIXe siècle. Au sud, l'enceinte défensive est importante, présentant à l'angle occidental d'une échauguette, en son centre la porte d'accès surmontée d'une bretèche et à l'est, un donjon carré massif : la tour Monseigneur.

Château inclus dans la fortification de la bastide. Demeure adossée au rempart nord, à l'intérieur de l'enceinte urbaine. Intégralité du château transformée en musée depuis 1963. Logis reconstruit au 19e siècle.

Périodes de construction :
13e siècle, 19e siècle

Le Dolmen d'Eylias – Lieu-dit "Eylias Sud". Inscription, 22/04/1981.

Son architecture actuelle pourrait laisser croire que l'édifice est un dolmen simple mais d'après la description donnée par A de Gourges en 1865, il semble qu'il s'agissait d'une allée couverte, du type allée d'Aquitaine, dont des éléments furent démontés lors des fouilles de 1874 menées par N. Dombrowski, éléments qui furent remontés ensuite sans en respecter la disposition d'origine. La table de couverture longue de 4 m (1,40 m de largeur et 60 cm d'épaisseur) repose actuellement sur quatre supports2 alors que le compte-rendu de Dombrowski mentionne cinq orthostates « de chaque côté de la longueur : leur dimension est de près d'un mètre carré chacune ».

Périodes de construction :
Néolithique



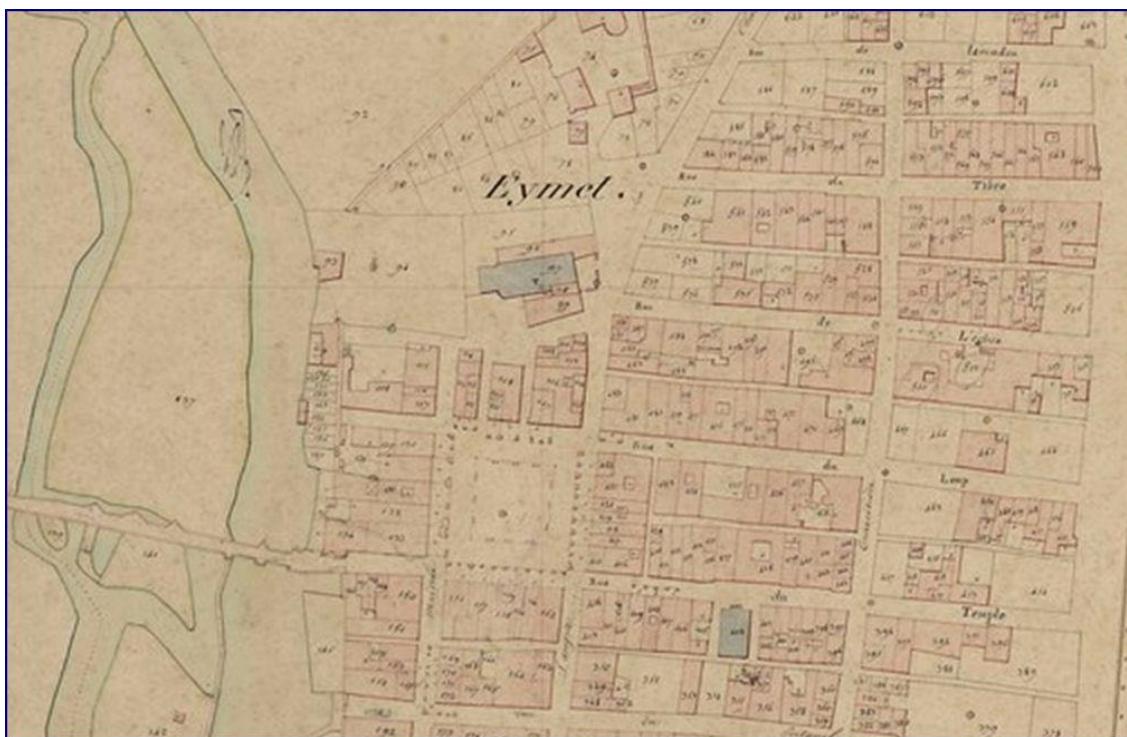
Le Pont de Bretou- Lieu-dit "Le Bretou". Inscription, 16/11/1995.



Le pont a été bâti au XIIIe siècle sur l'emplacement d'un précédent pont ou d'un ancien gué. Implanté sur le lieu de passage d'une voie romaine qui desservait Marmande et Bergerac, il permettait de relier au Moyen Âge la bastide d'Eymet à la ville de Bergerac. L'ouvrage présente trois arches extradossées dont la plus petite sert au délestage des eaux qui sont détournées du courant principal par la présence d'un îlot qui forme le troisième point d'appui de la construction. Le pont présente une légère courbure qui s'oppose au courant. Il est pourvu de deux avant-becs dont l'un est triangulaire et l'autre rectangulaire, et constituent des refuges pour les piétons.

Périodes de construction :
Moyen âge

La Commune d'Eymet présente un sous-sol d'une grande richesse archéologique (diverses époques Préhistorique, gallo-romain, médiéval). Code du patrimoine, article L 510-1 : Tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel, constituent des éléments du patrimoine archéologique.



L'organisation et les fonctionnalités urbaines du Centre-Bourg historique d'Eymet sont inscrites dans un plan dit « à damier ». La Bastide est organisée selon un réseau viaire et venelle perpendiculaires.

Comme toutes les bastides, à l'intérieur de son enceinte, elle possède une place centrale vouée aux activités commerciales, des édifices publics (mairie, halle, église...). A partir de la place centrale, le quadrillage de la ville se partage entre des rues principales orthogonales, permettant le passage des charrettes et bordées de terrains réservés à l'habitation (premiers lotissements), et des ruelles piétonnes situées en fonds de parcelles (carreyrous).

Il était attribué aux habitants des bastides un lot de trois types de terrains : un compris dans l'enceinte (ayralia) pour la construction de la maison, un situé à l'extérieur mais proche des fossés destinés au jardin potager (quartier de la Sole) et ceux plus éloignés constituant l'exploitation agricole.

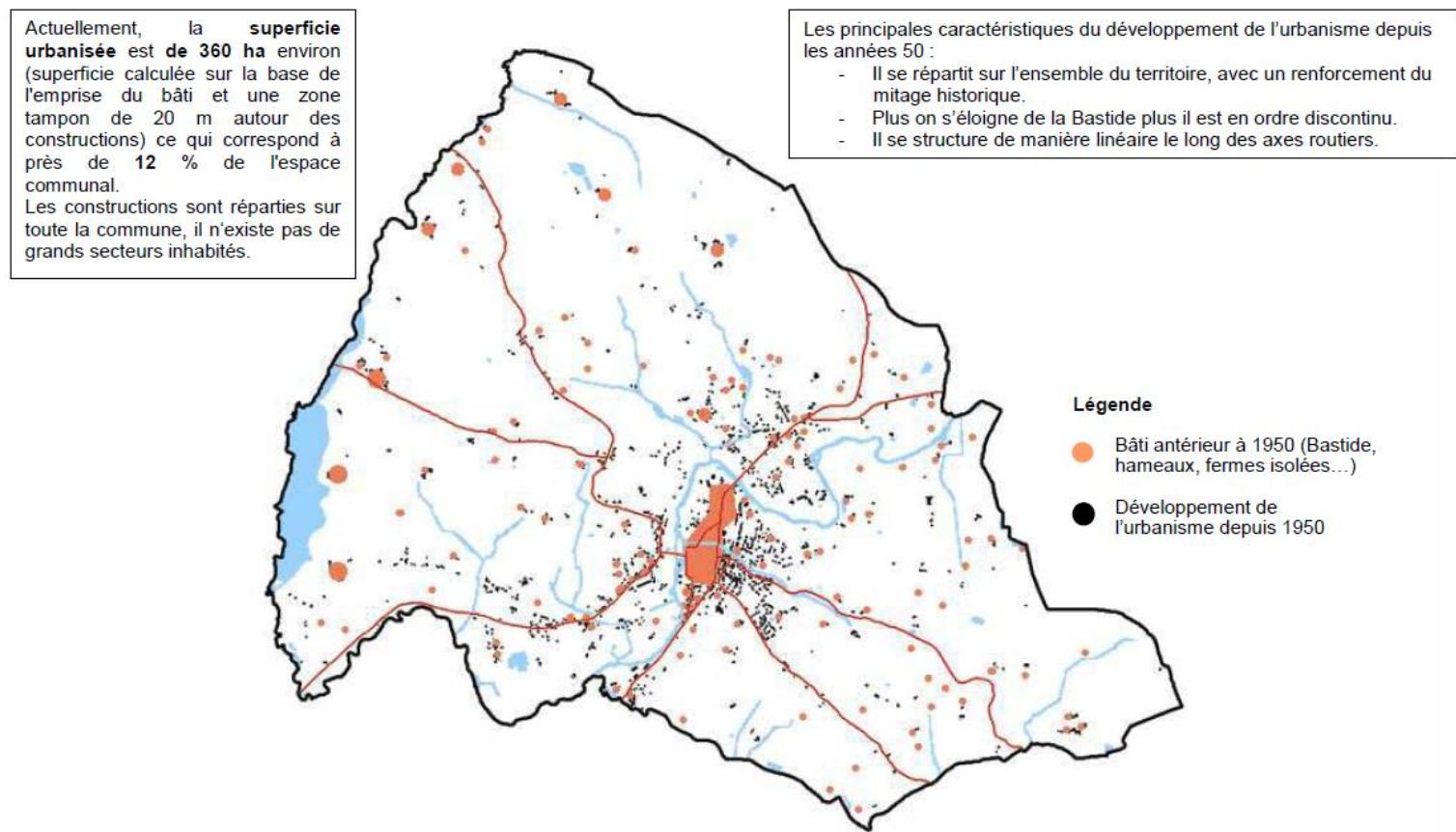
Les constructions médiévales présentent encore aujourd'hui des étages en pan de bois. Elles utilisent les mêmes matériaux que les maisons rurales : pierre, tuiles et bois initialement pris sur le territoire de la bastide. Les maisons n'étaient pas toutes complètement accolées, mais séparées par les andrones servant de réseau d'assainissement.

Le démantèlement des remparts et le tracé de la départementale ont déplacé l'attrait commercial de la ville vers le boulevard, large avenue plantée et englobant l'ancien foirail hors les murs.

Jusqu'au XIXe siècle, la ville a continué ses activités à l'intérieur de ses remparts plusieurs fois reconstruits. Le tracé de la voie départementale en 1835, en bordure de la bastide, a fortement changé la physionomie de la ville, déplaçant ainsi les centres d'intérêts hors les murs. L'ouverture de la voie de chemin de fer, en 1886, a accentué ce phénomène au détriment du Dropt, rendu navigable depuis trop peu de temps (1823).

L'habitat, jusqu'au XIXe siècle, les maisons étaient accolées et implantées le long des rues. L'espace libre à l'arrière était consacré aux activités agricoles ou commerciales.

Puis, hors les murs, avec le développement des moyens de transport, leur conception a évolué vers des bâtiments isolés implantés au milieu de leur parcelle. Ces maisons constituent désormais des quartiers « résidentiels » exclusivement dévolus à l'usage d'habitation, en périphérie de la ville.



Au XXème siècle, la maison se situe désormais au cœur de sa parcelle et non en limite de la rue comme le préconisait la bastide. Au début du XXe siècle, les maisons ont conservé le principe de l'alignement de la rue avec un petit jardin de devant. Elles s'implantent désormais sur des terrains de plus en plus grands au fur et à mesure de l'éloignement du centre bourg.

Les activités implantées initialement à l'intérieur de la bastide, dans les parcelles libres, les activités artisanales et commerciales ont également migré vers la périphérie. D'abord implantées le long du Boulevard National, elles se répartissent aujourd'hui dans des zones d'activités plus éloignées (la Palanque, Bretou...).

La couleur, les volumes, les formes et les matériaux des bâtiments d'activités sont des signes de reconnaissance de leur vitalité. La valeur économique des constructions prime sur l'intégration dans le paysage.



EYMET

Axe majeur du canton d'Eymet, l'ancienne promenade est devenue aujourd'hui un boulevard dédié principalement à l'automobile (circulation et stationnement) au détriment des grands arbres qui en faisaient le charme.

L'occupation du sol (urbanisation) au Sud de la Bastide entre 1950 et 2009 a évolué au détriment de l'activité et du parcellaire agricole.



1950



2009

Bien qu'occupé depuis la préhistoire, le pays d'Eymet s'est réellement structuré au Moyen-Âge avec cette ville nouvelle qu'est la bastide d'Eymet.

Elle a joué, depuis sa création, un rôle de ville-centre avec ses marchés.

Les autres communes n'ont qu'un statut de village agricole (Fonroque, Sadillac, Singleyrac) ou de simple paroisse transformée à la Révolution en commune

Eymet est une commune rurale, car elle fait partie des communes peu ou très peu denses, au sens de la grille communale de densité de l'Insee. Elle appartient à l'unité urbaine d'Eymet, une unité urbaine monocommunale de 2 614 habitants en 2018, constituant une ville isolée. La commune est en outre hors attraction des villes.

1.1.3 Le périmètre d'influence Cantonal (Source Office tourisme CCPSP)

La zone d'influence au niveau cantonal d'Eymet rayonne sur 8 communes environnantes.

1.1.3.1 Serres et Monguyard

Heures d'ouverture de la Mairie : Mercredi : 8h30 - 12h30 et 13h00 à 18h00 - Vendredi : 8h30 à 12h00
Monsieur le maire : Pierre RICHIERO



La Commune se divise en deux parties :

- Montguyard, se situe sur un vaste plateau calcaire qui s'étale jusqu'au Monbazillac. C'est le lieu dans la commune où subsistent quelques vestiges du passé. Nous en avons pour preuve l'ancienne Commanderie des Templiers de l'Ordre de St Jean, propriété privée (château de la Tour), une fontaine communale et la chapelle romane du 13ème siècle. Seul, le chœur de cet édifice est d'époque et a donc conservé un aspect roman.
- Serres, nichée dans un joli petit écrin de verdure est blottie en bordure de Dropt. C'est sur une partie du territoire communal que le conseil municipal envisage de réaliser des logements locatifs ou en accession à la propriété. En effet, la commune devrait acquérir sous peu, une réserve foncière de 7 hectares, sur laquelle pourrait "s'étirer" le village. Les constructions seraient implantées sur des parcelles de deux à trois mille mètres carrés, afin de privilégier les espaces verts, la qualité de vie.

Petite commune rurale, d'une superficie de 685 hectares, elle compte aujourd'hui 230 habitants (population officielle au 1er janvier 2017). La commune se trouve dans le canton d'Eymet, au Sud de la Dordogne, limitrophe avec le Lot et Garonne.

Pour y accéder, trois possibilités :

- la route départementale n°25
- la voie communale Eymet-Serres
- la route départementale n°107

Deux communes regroupées depuis le XIIème ou le XIIIème siècle (Templiers) devenues commune de Serres et Montguyard :

- Serres se situe dans la vallée, en bordure de Dropt à proximité de la route départementale 25.
- Montguyard, petit bourg juché sur le coteau, possède une chapelle romane, une fontaine et l'ancienne commanderie des Templiers, l'Ordre de St Pierre (privée).

La création d'un lotissement, la vente par la commune de terrains à bâtir, permet à celle-ci d'accueillir de nouveaux habitants, retraités mais aussi de jeunes ménages, dont quelques artisans.

Services et activités sur la commune :

- Hébergement : Gîtes,
- Activités : Artisans, entreprises agricoles, producteurs,
- Associations : Chasse, fit together (yoga, pilate), les amis de Montguyard

- Equipements : Chemins de randonnées, site préhistorique à exploiter, aire de jeu pour enfants

1.1.3.2 Razac d'Eymet

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi : 9h00 à 12h00 - Jeudi : 9h00 à 12h00 - Vendredi : 9h00 à 12 et 13h30 à 18h00. Monsieur le maire : Thierry GROSSOLEIL. Email : mairie.razac-eymet@wanadoo.fr

Petit village situé sur un plateau vallonné, comptant 282 habitants, Razac d'Eymet domine la vallée du Dropt.



Les ruines d'un château fort des 13 et 14ème siècle ainsi qu'une église de fond roman succèdent à des traces gallo romaines.

Le Dropt et ses méandres, ombragés, feront le plaisir des pêcheurs et d'agréables pique-nique en famille. Venez emprunter les sentiers de randonnées avec l'aide du panneau d'appel situé devant l'église afin de découvrir notre belle campagne.

La commune est en pleine expansion. De nouveaux logements viennent d'agrandir le lotissement à proximité de l'école qui offre toutes les commodités.

La municipalité espère attirer les jeunes familles pour faire perdurer la vie rurale et le regroupement pédagogique intercommunal.

Côté manifestation, le comité des fêtes très actif organise chaque année, au mois d'août, une fête votive avec le vide grenier, rallye équestre, animations, clôturée par une traditionnelle poule au pot et feu d'artifice.

Petit village du Sud de la Dordogne, étendu sur 1 228 Ha, situé sur un plateau vallonné, limitrophe avec le département du Lot et Garonne, comptant 293 habitants (population légale INSEE : 1er janvier 2020), Razac d'Eymet domine la Vallée du Dropt.

Les services sur la commune :

- Activités agricoles : polyculture – maraîchages - élevages avec vente à la ferme (Fromages, viandes salers, porc, ovins,...)
- Artisans : électricien, peintre, couverture/charpente, entreprises de travaux agricoles
- Associations : amicale laïque, association des chasseurs, comité des fêtes
- Hébergements : Gîtes de France, Gîtes, meublés, chambres d'hôtes, chalets de Dordogne, camping

- Ecole : le Regroupement Pédagogique Intercommunal permet le maintien de l'école maternelle et élémentaire ainsi que toutes les commodités à destination des parents: garderie, transport scolaire, cantine.
- En ce qui concerne l'école de Razac d'Eymet, elle accueille les classes de maternelle (Toute Petite Section, Petite section, Moyenne section et Grande Section)
- Salle espace de rencontres intercommunautaire (location cf : Mairie)

1.1.3.3 Singleyrac

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, Mardi, Vendredi : 9h à 12h30. Madame le maire : Christine LACOTTE.
Email : singleyrac.mairie-de@wanadoo.fr

Coquette commune rurale d'une superficie de 700 hectares, Singleyrac se situe à 12 Km d'Eymet et à 15 Km de Bergerac au cœur des circuits touristiques des vieilles bastides et de la route des vins.



Desservie par la route départementale 15 et arrosée par la Gardonnette, au nord, et par Réveillon, au sud, son étymologie vient du latin "singularis" : sanglier ou du nom d'un propriétaire gallo-romain.

Une série de petits caissons datant du Bronze ancien (1800 - 1500 avant JC.) découverts au siècle dernier, attestent l'ancienneté de l'occupation de son territoire.

La paroisse qui, en 1680, s'appelait Saint-Gleyrac, possède une église de fondation romane, intéressante par son chœur carré revouté d'ogives et son clocher-mur à deux baies, du siècle dernier.

En saison estivale et hors saison, de très nombreuses familles et groupes du troisième âge viennent séjourner à Singleyrac pour apprécier la tranquillité de sa campagne verdoyante aux paysages pittoresques et vallonnés, située à l'écart des grandes routes mais à deux pas de vignobles réputés.

Pour favoriser et développer un accueil qui se veut chaleureux de la part de sa population, la commune a réalisé des gîtes ruraux et un village de vacances de 36 logements de grand confort, avec bar, restaurant, salle de détente avec sonorisation et coin cheminée. Un plan d'eau pour la pêche, une piscine, un court de tennis, des aires de volley et de handball, un terrain de pétanque et ses sentiers pédestres complètent ses équipements. Le centre équestre de "La Jumenterie", avec moniteur agréé, initie au sport du cheval.

De belles rivières : la Dordogne et le Dropt, sont à 15 Km. Les fermiers des alentours vous proposeront leurs produits du terroir : volailles, lait, conserves..., les viticulteurs vous feront goûter leurs vins fins. Dans le bourg, divers services sont à votre disposition : alimentation, tabac-journaux, produits frais... Un marché fermier anime le village tous les dimanches matin, en juillet et août.

La commune est à mi-chemin de Bergerac et d'Eymet, desservie par la D15 en direction de Castillonnès. D'une superficie de 709 Ha, la commune compte aujourd'hui 270 habitants.

Services et activités sur la commune :

- Activités : zone d'activité du Champ du Genêts – deux centres équestres
- Artisans : maçonnerie, charpente, menuiserie, producteurs, vente et dégustation de vins réputés – boulangerie – pâtisserie
- Services : école – foyer rural - bibliothèque.
- Hébergements : gîtes communaux et ruraux, village vacances grand confort.
- Equipements d'animations : point d'eau, piscine, tennis, mini-golf, sentiers de randonnées.
- Ecole maternelle dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal avec transports, garderie et restaurant scolaires.

1.1.3.4 St Capraise d'Eymet

Heures d'ouverture de la Mairie : Mardi et Jeudi : 14h00 à 18h00. Monsieur le maire : Henri TONELLO. Email : st-capraise-eymet.cne@tiscali.fr

L'église se situe au cœur du petit bourg éponyme. Elle domine l'ensemble du village tout autant par la taille importante de son vaisseau que par son implantation au sommet d'un Tertre.

Elle est constituée d'un chœur en abside précédé d'un avant chœur, tous deux romans, d'une nef à trois travées vraisemblablement du XVème siècle elle-même précédée d'un clocher-porche du XIVème siècle.

A l'Est, le volume bas d'une sacristie du XIXème également, construite sur plan trilobé, enserre le chevet. Le chœur et l'avant chœur sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté ministériel du 27 Septembre 1948.



C'est une agréable petite commune rurale située dans le sud bergeracois, sur le canton d'Eymet, d'une superficie de 1118 hectares dont 830 hectares environ en prairies, céréales, oléagineux, 62 hectares de vignobles, 5 hectares de fruitiers, 5 élevages bovins en race blonde d'aquitaine, 1 élevage ovin. Elle compte aujourd'hui 144 habitants ; on note la présence de nombreuses familles britanniques en résidences fixes ou secondaires.

L'occupation des lieux est ancienne ainsi qu'en témoigne la présence de nombreux vestiges gallo-romains, les restes d'une habitation romaine découverte à Fonclose et aux Surtouts ont permis de mettre à jour divers objets datant de cette période.

Ayant à cœur l'entretien de ce patrimoine, le conseil municipal a souhaité protéger, restaurer et mettre en valeur ce témoignage de son histoire par une campagne de travaux.

L'Eglise se situe au cœur du village qu'elle domine par son implantation au sommet du tertre. Elle fut construite par les templiers au XIIème siècle dédiée à ST CAPRAIS ; composée d'un portail à cinq voussures elle s'ouvre sur une nef gothique voutée d'ogives et se compose d'un avant-chœur roman, d'une abside semi-circulaire en cul-de-four et d'un clocher-porche moderne à flèche de charpente. Le style roman de l'édifice est attesté par le chœur et l'une des travées conservées de la construction originale. Le chœur renferme de magnifiques chapiteaux sculptés du XIIème siècle. Elle est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1948.

Le Presbytère et l'Ancienne Ecole sont devenus des logements communaux. En 2010, les annexes du logement de l'ancienne école sont aménagées en Foyer Rural au service des associations communales. La salle a été baptisée André ROQUE en 2014.

1.1.3.5 Fonroque

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi : 13h30 - 17h00 Mardi et Vendredi : 8h30 - 17h00. Madame le maire : Lucie GRELON. Email : mairie.fonroque@wanadoo.fr

Ancienne Bastide avortée fondée en 1284, par Edouard 1er d'Angleterre, Fonroque est un village d'une superficie de 900 ha, situé à 20 Km de Bergerac et à 5 Km d'Eymet, traversé par la RD 933. Sa vocation agricole est caractérisée par la vigne (environ 70 ha d'AOC de Bergerac).

La commune dispose d'une église romane : édifice moderne bâti sur l'emplacement d'un sanctuaire plus ancien avec portail gothique du XVème et galerie défensive qui orne son clocher-mur et de quelques sites tels que : la grotte de Touron dans le Bourg, un manoir à Plaisance et un moulin situé au lieu-dit le Moulin à vent.

Fonroque (Font Rocà, la fontaine de la roche) « Bastida de Fonrog ». Le village compte 328 habitants.



D'autres sites : la grotte du Touron, un manoir, les vestiges de 2 moulins à vent, 2 puits « gavache » et la tour de guet flanquée de latrines que l'on découvre depuis le Touron qui, avec son lavoir et son bassin, attire les visiteurs pour son cadre verdoyant et sa sérénité.

Traversée par la RD 933, route de Limoges à Mont-de-Marsan, le village est dynamique avec ses commerces (épicerie-tabac, boulangerie-pâtisserie), snack-bar, camping, gîtes, artisans, son école et une agriculture bien présente, vignoble d'AOC Bergerac. La population augmente régulièrement depuis quelques années.

Jeu de chasse au trésor touristique à découvrir : www.geocaching.com

Un parking de covoiturage existe dans le bas du bourg.

1.1.3.6 Sadillac

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, Mardi et Jeudi : 14h00 à 17h00. Monsieur le maire : Yves BORDES.
Email : mairie.sadillac@free.fr

Village fortifié aux XVe et XVIe siècle. Son église était celle du prieuré auquel jouxtait, mais on ignore la date, la partie droite la plus ancienne qui remonte sans doute au XVIII^e siècle.



L'architecture primitive était de style Roman Byzantin, le mur latéral droit est très remarquable. Des groupements de colonnes en faisceaux, les unes carrées, les autres rondes couronnées de chapiteaux historiques sculptés offrent beaucoup d'intérêt bien que très dégradés. On distingue encore sous ses chapiteaux, des poissons, des animaux fantastiques sculptés et autres symboles.

Le clocher de la façade, le portail et le reste de l'église ne datent que de la Renaissance et ne méritent pas une attention particulière. Une chapelle était connue autrefois sous le nom de "chapelle de Liversac" et appartenait à la gentilhommière du même nom. C'est un édifice d'apparence très pauvre. Sous l'angle artistique, cette église fut classée monument historique en 1957.

Commune rurale d'une superficie de 563 hectares, Sadillac se situe à environ 13 km d'Eymet et 17 km de Bergerac et compte 119 habitants.

Historique de la commune : le village a été créé en avril 1079. On peut penser cependant que le village existait à l'époque gallo-romaine (vestige d'une villa).

Patrimoine architectural : Église Sainte-Anne (classée Monument Historique en 1957), rénovée au cours des années 1995, 1996, 1997 ainsi que la place en 1999. Les deux fontaines notables datant du XIII ou XIVème siècle. Le château de Sadillac datant du XIIème Siècle. Le Moulin de Citole datant de 1765 à restaurer.

Les services et équipements de la commune :

- Equipements : Salle des fêtes, sentiers de randonnées, golf privé au château de Sadillac
- Artisans : artisan maçon et couverture, viticulteurs,
- Hébergements : Gîtes, maison d'hôtes au château
- Ecole : le regroupement pédagogique intercommunal permet le maintien de l'école primaire et maternelle et toutes les commodités à destination des parents : garderie, transport scolaire, cantine
- Associations : société de chasse, les amis du moulin de Citole à Sadillac.

1.1.3.7 St Aubin de Cadelech

Heures d'ouverture de la Mairie : Mardi : 13h00- 17h30 Jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h00 - 17h30 Vendredi : 13h30 - 17h30. Monsieur le maire : Pascal MARTY.

Avant d'arriver dans le bourg, une très belle vue sur la vallée s'offre au promeneur.



A Cadelech, charmante petite église romane St Etienne avec portail sculpté de style Saintongeais.

A proximité une vieille ferme du XVIIème et son pigeonnier.

A 20 kms au sud de Bergerac, le bourg de Saint Aubin de Cadelech est traversé par la RD.107.

Situé sur les coteaux dominant la vallée du Dropt et le long de cette vallée, la commune est limitrophe avec le Lot et Garonne.

Fondée vers le XIIIème - XIVème siècle par des moines bénédictins dépendant de l'Abbaye Saint Martial de Limoges et déjà établis sur le site de Cadelech, le village est à vocation essentiellement agricole. Il est riche en vignobles, vergers, élevages et cultures diverses et compte 331 habitants (population officielle au 1er janvier 2014).

Le village est jumelé avec Boofzheim dans le Bas-Rhin.

Les activités et services sur la commune :

- Hébergements : locations saisonnières et chambres d'hôtes.

- Activités : carrossier, forgeron, maçons, pépinière (parcs et jardins), charpentier-menuisier-couverture-zinguerie, viticulteurs, vente de produits fermiers, boulangerie (tournée 4 fois par semaine), assistante maternelle.
- Associations : Comité des fêtes, Amicale des Anciens Combattants, CUMA, Société Communale de chasse, Association les Amis de St Aubin et Cadelech, Association St Aubin 2009, Association de chasse St Hubert.
- Equipements : chemins de randonnées, terrain de pétanque, bibliothèque, salle des fêtes.

1.1.3.8 St Julien Innocence Eulalie

Saint Julien-Innocence-Eulalie est une commune nouvelle issue du regroupement de trois communes (St Julien d'Eymet, Ste innocence et Ste Eulalie d'Eymet).

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, Mardi et Jeudi de : 9h à 12h 14h à 18h Vendredi de : 9h à 12h. Tél : 05-53-58-84-49 Fax : 09.70.29.60.30. Courriel : ste-innocence.mairie@wanadoo.fr Monsieur le maire : Jean Maurice BOURDIL

St Julien d'Eymet est traversée par l'axe routier Bergerac-Mont de Marsan, Saint Julien d'Eymet se place entre les petites vallées du Lescouroux, qui prend sa source dans la commune, et du Roussillon qui forme limite avec Razac.



Le village, accroché au flanc d'un coteau, charme par ses vieilles demeures patinées par le temps et par son église romane, voutée d'ogives à l'époque, gothique, dont l'avant chœur s'orne d'une belle coupole sur pendentifs. Elle a succédé à un prieuré dont il ne reste qu'une porte ogivale.

Polyculture, vigne, céréales et élevage sont les principales ressources économiques de cette commune, de 581 hectares, qui se place dans une région verdoyante, calme et paisible, qu'agrémentent, ça et là, des bosquets ombragés.

Le manoir de Font Julianne est une construction du XVIIIème siècle.

Du site de l'ancien moulin à vent, à la Tuilière, la vue embrasse un admirable panorama sur la vallée du Dropt et, au-delà, jusqu'au moulin de la Vierge, à Monbahus.

Cette petite commune de 581 Ha et de 113 habitants forme la limite entre Flaugeac et Razac d'Eymet, située entre les petites vallées du Lescouroux et du Reveillou. Vignes et céréales sont les principales ressources économiques.

Saint Julien était l'un des prieurés créés après la destruction des monastères ou des abbayes par les barbares. Il s'appelait Santi-Julian. La commune, située sur les chemins de Compostelle, offre une halte verdoyante, ombragée, calme et paisible.

Ste Innocence est une petite commune d'une centaine d'âmes, elle est la seule commune de France à porter ce nom.

En traversant sa campagne grâce aux sentiers de randonnée pédestre qui sillonnent le canton vous pourrez admirer son église romane, dotée d'un magnifique portail sculpté gothique flamboyant, signalées dès 1130 et son prieuré en 1162.



Une grotte reconstituée à proximité d'un lavoir communal, abrite une statue de la vierge.

Ces monuments jalonnent le chemin des pèlerins de St Jacques de Compostelle.

Tous ces édifices sont mis en valeur la nuit par un éclairage adapté.

La commune est étendue sur 720 hectares et comptant 99 habitants (population officielle au 1er janvier 2014).

Le paysage est celui de parcelles de vignes implantées par alternance avec des céréales ou des prairies ce qui donne un jeu de couleur dans le paysage, avec beaucoup de variation saisonnière.

Et enfin, Ste Eulalie d'Eymet est en limite de département avec le Lot et Garonne, Sainte Eulalie d'Eymet s'étend dans une campagne verdoyante parsemée de vallons boisés qu'arrose le Lescouroux.

D'une superficie de 650 hectares environ, ses productions agricoles, en constante progression, se caractérisent par leur diversité, grâce à une technique moderne et à un outillage de plus en plus perfectionné. C'est un lieu plaisant qui séduit par le calme de sa campagne, la beauté de ses paysages et la richesse de son terroir.



La présence de gisements paléolithiques et néolithiques à Saint Amand souligne l'occupation du site dès la plus haute antiquité.

L'église romane, du XIIème siècle, a été restaurée à l'époque gothique. Le portail, du XVème siècle, ouvre sur une nef unique voûtée d'ogives, terminée par une abside semi circulaire. Elle comporte un clocher-mur triangulaire classique.

D'une superficie de 671 ha, la commune compte 81 habitants (population officielle au 1er janvier 2014).

Le nom de la commune « Sainte Eulalie d'Eymet » proviendrait d'une Sainte Eulalia qui fut martyrisée à Barcelone.

Patrimoine : Eglise Romane du XIIème Siècle, Château de GRAULET (privé), la forêt de Casseplegat.

1.2 LE PAYSAGE

(Source : CAUE Dordogne)

Plateau vallonné, sillonné par des petites vallées à peine lisibles, le Dropt, grande vallée agricole, Perspectives lointaines, paysages variés, polyculture, bocage, paysage « rangé » avec ses vignes et ses verger, eau présente mais discrète, grands arbres isolés ou marquant les fermes...
Cette campagne varie avec les saisons, des terres nues brunes et blanches de l'automne au printemps, aux dégradés de verts omniprésents l'été.

Eymet, la bastide au cœur de sa plaine, villages et hameaux perchés sur les collines, fermes dispersées dans leur écrin de verdure, architecture de pierre blanche, grands toits de granges en tuiles canal, patrimoine de pays imbriqué dans l'architecture traditionnelle ou en accompagnement dans les champs...

1.2.1 Géologie (Source CAUE Dordogne)

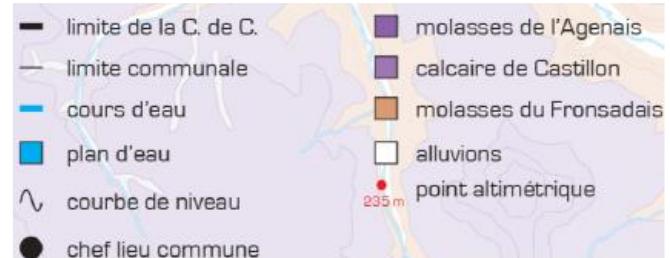
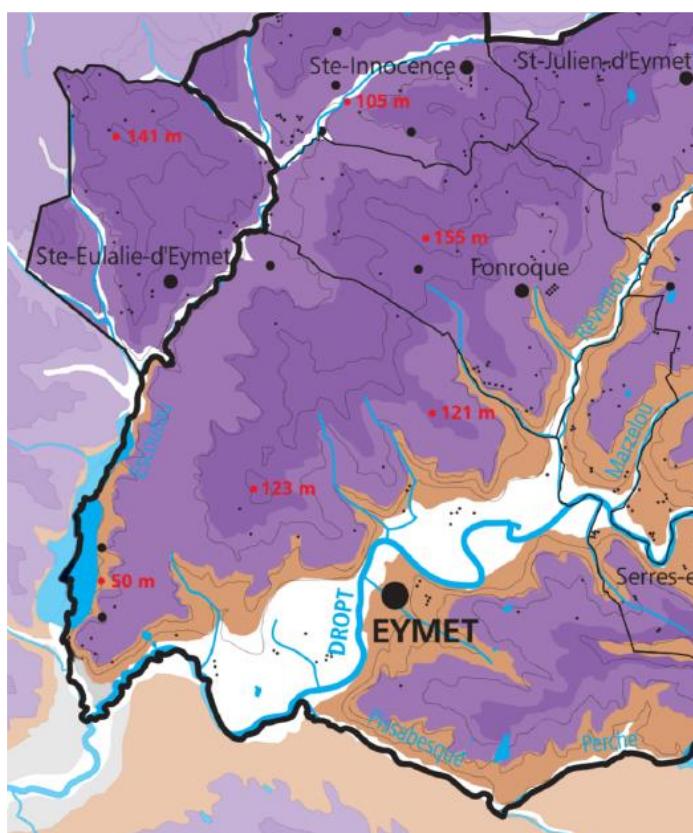
La géologie permet la compréhension du paysage et de l'architecture locale. Les dépôts calcaires provenant d'invasions marines de l'époque du tertiaire alternent avec des sédiments pyrénéens appelés molasses. Cet ensemble de roches plus ou moins tendres forme un plateau vallonné. Il s'organise en trois niveaux géologiques.

Le haut des coteaux et les plateaux sont constitués par les molasses de l'Agenais à la texture argilo-limoneuse, voire limoneuse au sommet, suite au lessivage des sols. Ainsi deux types de sols se distinguent : les terreforts acides lorsque l'argile est présente et les boulbènes pour les sols lessivés des croupes. Sur les sols les plus minces ou légèrement accidentés subsistent seulement de petits boisements.

Les coteaux sont structurés par le calcaire de Castillon qui affleure sous forme de corniches soulignées parfois par des friches et des taillis. Sur ce calcaire se développent des sols argilo-calcaires appelés terreforts.

Le bas des versants est composé de molasses du Fronsadais qui sont des argiles lourdes carbonatées.

Le fond de vallée du Dropt et les vastes terrasses qui le bordent offrent une terre riche d'alluvions, propice aux grandes cultures et particulièrement à la maïsiculture.



Eymet se situe sur un sous-sol constitué à la fois de Molasses du Fronsadais, et d'alluvions.

Le paysage alluvionnaire est en fond de la vallée du Dropt, composé d'un grand parcellaire de céréales et d'oléagineux, est une terre fertile mais filtrante obligeant à recourir à l'irrigation.

Le paysage de molasse du Fronsadais est en rebord de vallée donne des terres de « terrefort calcaire » dont le paysage est semblable à celui des molasses de plateau.

La molasse est donc un paysage de thèmes et variations sur Eymet.

La molasse en tant que matériau désigne un grès tendre à ciment calcaire, en couches horizontales de plusieurs mètres -voire dizaines de mètres- d'épaisseur. Elle génère des collines aux formes douces qui s'apparentent à des paysages de marne, avec un relief légèrement plus chahuté.

La molasse désigne cependant le plus souvent une succession de sédiments hétérogènes, d'origine essentiellement continentale. Cet empilement de dépôts diffère selon qu'il a été déposé par les divagations d'une rivière (sables grossiers, poudingues), un lac (calcaires, marnes), un marais (argiles et marnes). Il a ensuite été décapé par les rivières, générant une juxtaposition de sols sur le versant des collines.

Le rebord des plaques de calcaire et de grès, semi-dures, trace des talus en courbe de niveau le long des versants. C'est ainsi que les calcaires miocènes coiffent d'épaisses couches de grès et marnes accumulées précédemment et sont souvent eux-mêmes recouverts de placages marneux ou sableux déposés ultérieurement jusqu'au Pliocène.

1.2.2 Occupation des sols / Consommation foncière

Eymet appartient au bassin versant du Dropt, affluent de la Garonne. Dans sa vallée, large à fond plat et très cultivée, le Dropt est discret, à peine révélé par une petite ripisylve.

L'Escourou, affluent important en limite Ouest du territoire, permet, grâce à un grand lac, d'alimenter le Dropt lors de périodes sèches et d'irriguer l'agriculture intensive qui se développe dans cette grande vallée. De nombreux affluents parfois intermittents, globalement orientés Nord-Sud, collectent les eaux du plateau. Afin de compléter les besoins agricoles en eau, de nombreux petits étangs ont été construits dans les petites vallées.

Depuis le début du XIXe siècle, le paysage a peu changé en conservant ses trois cultures traditionnelles (élevage, céréales, vignes) mais les modes d'exploitation ont évolué. Le partage en trois tiers des activités des fermes s'estompe aujourd'hui petit à petit, au profit de spécialisations agricoles et de l'agrandissement des exploitations.

Le vignoble en appellation d'origine contrôlée AOC, « Bergerac » et « Côtes de Bergerac » est plus présent dans le Nord sur des versants bien ensoleillés.

Les céréales sont également une culture dominante avec un fort développement de la maïsiculture dans la vallée du Dropt.

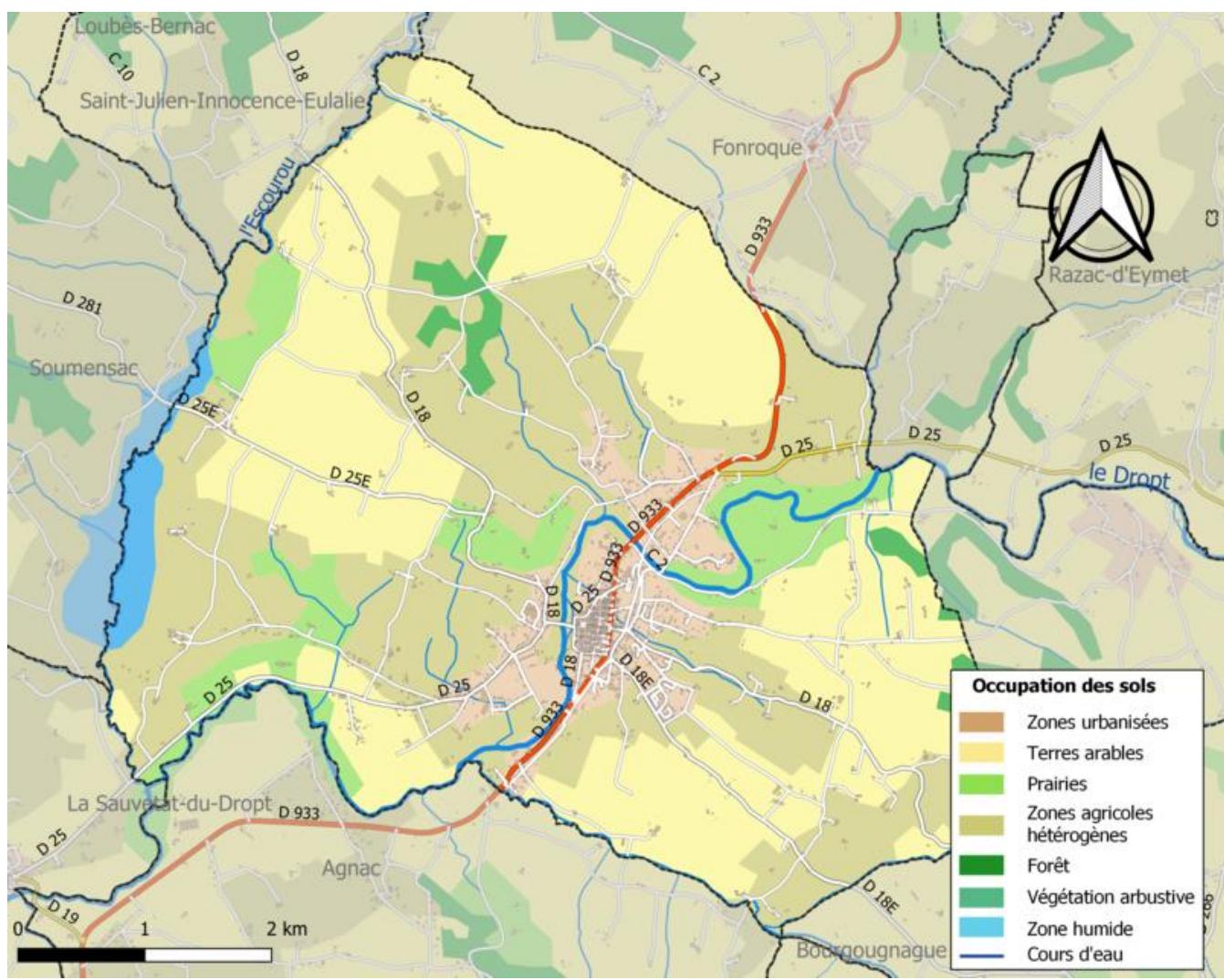
L'élevage est en net recul.

De cette agriculture intensive, il en ressort un paysage très entretenu et varié entre les champs cultivés, les rangs de vignes et les quelques grands vergers (pruniers et noisetiers).

Répartition de l'occupation des sols de Eymet :

- Zones urbanisées : 256 ha, soit 8%.
- Terres arables : 1169 ha, soit 37%.
- Cultures permanentes : 157 ha, soit 5%.
- Prairies : 253 ha, soit 8%.
- Zones agricoles hétérogènes : 1178 ha, soit 38%.
- Forêts : 70 ha, soit 2%.
- Eaux continentales : 46 ha, soit 1%.

La forêt est assez peu présente ; seuls quelques boisements anciens se maintiennent dans la partie Nord. Des petits bosquets, constitués de chênes et de pins, subsistent sur des terres ingrates ou sur des reliefs accidentés. Des broussailles et des landes à genévrier se développent ponctuellement sur des versants calcaires. Sur le plateau vallonné autour d'Eymet et aux abords des principales rivières, un réseau important de haies encadre champs et prairies.



L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (88,1 % en 2018), néanmoins en diminution par rapport à 1990 (90,7 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : zones agricoles hétérogènes (37,6 %), terres arables (37,4 %), zones urbanisées (8,2 %), prairies (8,1 %), cultures permanentes (5 %), forêts (2,2 %), eaux continentales (1,5 %).

1.2.3 Impact visuel / Analyse paysagère

Eymet est située dans la Vallée du Dropt.

C'est une large vallée à fond plat avec des terrasses alluviales dont les terres sont très fertiles.

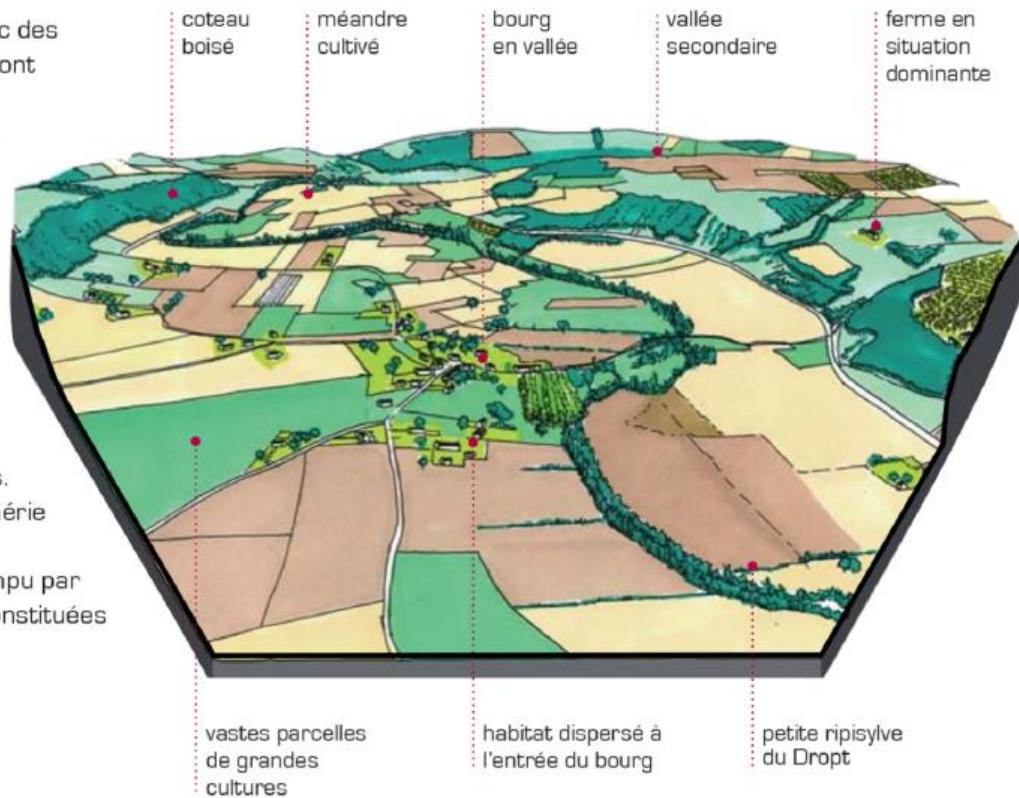
Le Dropt, rivière à peine perceptible, dessine de grands méandres.

Les parcelles de maïs, de tournesol et autres grandes cultures sont très étendues et cultivées jusqu'au pied des coteaux. Les pentes les plus douces sont exploitées et les plus abruptes sont boisées.

Afin de libérer l'espace agricole, l'habitat était massé dans les bourgs.

Il se disperse actuellement en périphérie des bourgs.

C'est un espace très ouvert interrompu par de rares masses boisées souvent constituées de petites peupleraies.



Les espaces constructibles du territoire Eymetois sont répartis de la façon suivante :

- 31 % sur les plateaux
- 40 % en vallée
- 26 % sur des terrains en pente
- 3 % sur des buttes ou en ligne de crête.

Avec les jeux du relief, 65% d'entre-elles sont visibles de loin.

Si elles s'urbanisent complètement, les zones constructibles isolées sont susceptibles d'avoir un impact non négligeable sur le futur paysage du territoire Eymetois, la question de la bonne intégration des constructions est donc un enjeu fort.

1.3 LA CULTURE

En Pays Bergeracois, les Eymétois ont toujours exprimé une idéologie qui les caractérise. Cette culture du cadre de vie chaleureux est matérialisée dans les ouvrages d'art de la Bastide. Au-delà, des ouvrages matériels et de leur patrimoine historique remarquable ; aujourd'hui, c'est plus une transmission de savoir-faire qui les identifie. Cet ensemble de « phénomènes » constitue une identité singulière liée à la civilisation villageoise Eymétoise.

A noter que le territoire Eymétois a été une grande terre d'accueil puisque Eymet et les villages environnants ont reçu entre les années 20 et les années 30, de très nombreux bretons qui ont repris un grand nombre de fermes sans succession suite à la guerre de 14-18 (migration organisée et financée par l'état et les syndicats agricoles) ; des italiens qui ont fourni la main d'œuvre des différentes usines d'Eymet où qui ont été employés dans les fermes ; des espagnols (des 39) des portugais qui ont donné de très nombreux maçons tailleurs de pierres... sur Eymet ; puis sont venus les Alsaciens (1940) et des 1970 les britanniques... (Source Mme Annie Landat, Vice-Présidente CCPSP, Conseillère de la Commune d'Eymet). Peut-être que l'accueil de ces nombreuses cultures au fil de l'histoire est à l'origine du foisonnement culturel d'Eymet et de son aménité rurale ?



1.3.1 L'expression Eymetoise

“La culture ne sauve rien ni personne, elle ne justifie pas. Mais c'est un produit de l'homme : il s'y projette, s'y reconnaît ; seuls ce miroir critique lui offre son image.” (Jean-Paul Sartre).

Les Eymétois sont des amateurs d'artisanat traditionnel et de pratiques sociales. Au vu du foisonnement des activités associatives et des manifestations annuels ; ils ont créé, entre autres, une association pour favoriser les activités d'animation, d'art et d'artisanat : Association « Animation Art Artisanat en Aquitaine ».

Coordonnées : M. Daniel COINTE, 14 rue du 19 mars 1962 - La grange brûlade - 24500 Eymet.

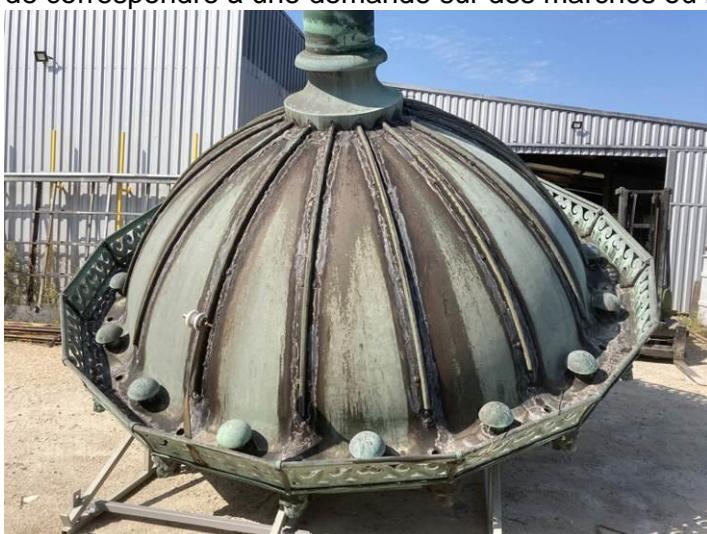
Aujourd'hui enracinée à Eymet, l'association œuvre pour le développement culturel et artisanal local, en organisant d'une part les marchés d'artisans créateurs un dimanche par mois, et en proposant d'autre part des projets de création et d'échange artistique.

Le marché local propose de l'ameublement, décoration, habillement, accessoires, jouets et produits de bouche. Le métier des Artisans-Créateurs en Eymet est bien étrange : « *il se fait, il se vit, de bois vieux ou jeunot, sculptés ou vernis, de terre glaise pétrie ou tournée, de métal noble ou populo martelé assemblé, de verre coloré soufflé droit comme l ou courbe comme S, de tissus d'élégance confort diaphanes ou chaleureux, de résine de synthèse incluant quelque merveille, de jus de treille savamment maturé, de produits du terroir retrouvés et natures ».*

On peut trouver à Eymet un ferronnier d'art : Fabrication et restauration d'ouvrages en ferronnerie. Chaque réalisation est unique et fabriquée ou restaurée dans un profond respect des règles de l'art.

Sur Mesure Métallique est une entreprise de serrurerie métallerie et ferronnerie d'art, créée le 02 octobre 2002 par Jonathan DROUAN (issu d'une famille de ferronnier depuis 5 générations), située dans le Périgord Pourpre.

Après 15 années d'expérience dans le métier, la volonté de réaliser et restaurer des ouvrages métalliques du patrimoine national historique s'est imposée à lui comme une nécessité. L'artisan a mis en place un suivi de formation, de créer un environnement de travail qui contribue au respect du personnel et de l'environnement, afin de correspondre à une demande sur des marchés où le savoir-faire est la principale motivation.



Sur Mesure Métallique a pu travailler sur des monuments historiques prestigieux comme : Les grilles en ferronnerie de la basilique St Sernin à Toulouse, La grille monumentale de la cathédrale de Cahors, Les garde-corps des arènes de Nîmes, Les menuiseries en acier du quartier Le Corbusier à Pessac, La restauration des ferronneries de la chapelle Saint Joseph de la Grave à Toulouse, La coupole en cuivre du phare de Hourtin... et bien d'autres ouvrages, qui contribuent à la grandeur du patrimoine bâti français.
En juillet 2020, Sur Mesure Métallique obtient le label d'excellence "Entreprise du Patrimoine Vivant" (EPV), unique distinction d'État associée à la reconnaissance des savoir-faire d'exception.

Un Mosaïste professionnel depuis 2013, Pierre Larquetou propose avec soin ses compétences dans toute la France ainsi qu'à l'étranger, aussi bien pour les particuliers, entreprises ou collectivités, en réalisant des projets sur mesure de décoration d'intérieur en mosaïque et faïences sols et murs. Il conçoit également des créations d'œuvres originales et personnelles selon les attentes sur différents supports, plans ou en relief, en intégrant divers matériaux comme le verre, pierres naturelles et marbre, grès cérame, émaux, faïences, zelliges, ardoise, miroirs, pierres et bois de parement, travertins...



De style contemporain, abstrait, figuratif ou antique, chaque création est élaborée selon un savoir-faire artisanal, autour d'un accompagnement de la conception à la finalisation de l'ouvrage à travers diverses prestations telles que des crédences de cuisines et salles de bains, sols et parois de douches à l'italienne, espaces bien-être, fresques murales, terrasses & halls d'entrée, enseignes et plaques signalétiques, ouvrages pour collectivités, reproductions et créations de blasons et armoiries, restauration, œuvres d'art...

Lauréat du salon Métiers & Arts 2018 Monbazillac 3ème prix. Carreleur-mosaïste de formation et par goût prononcé pour les travaux minutieux, l'art et l'histoire, il s'oriente en 2013 vers la mosaïque d'art ainsi que la décoration d'intérieur haut de gamme.

Chaque carré de mosaïque est travaillé manuellement, tout d'abord coupé à la tenaille en tesselles, puis meulé afin d'obtenir la taille adéquate souhaitée.

La tradition de la conserverie artisanale est aussi présente à Eymet. L'histoire des conserves Mercadier commence en 1958 à Eymet, cité médiévale réputée pour sa gastronomie périgourdine. M. Jean Corbier, boucher-charcutier, décide de créer 2 produits, le pâté périgourdin et le ventre de veau, et de les commercialiser auprès de ses confrères bouchers-charcutiers. En 2009, Lou Gascoun rachète la conserverie artisanale. Trois gammes de produits expriment le savoir-faire LOU GASCOUN-MERCADIER : Les pâtés, les plats cuisinés et les confits/foies gras.



Gloire de la gastronomie périgourdine, l'oie et le canard s'y trouvent en abondance. Dotés de très nombreux élevages, le Périgord est avant tout connu pour ses excellents foies gras et confits, héritage d'un temps où la nourriture devait être stockée pour l'hiver.

La conserverie Mercadier propose de découvrir deux spécialités régionales élaborées à partir de recettes traditionnelles et de produits authentiques : le foie gras et le pâté périgourdin.

Bien que les Eymetois s'efforcent à entretenir et sauvegarder leur patrimoine bâti, héritage d'une culture passé glorieuse ; la nouvelle expression de ses intérêts collectifs trouve un écho dans la programmation événementiel annuel de ses manifestations (culturelle, sociale...).

1.3.2 Les supports de l'expression

De nos jours, les Eymetois s'expriment à travers une créativité plus « immatérielle » que celle du patrimoine bâti historique.

Ce que l'on entend par « patrimoine culturel » a changé de manière considérable au cours des dernières décennies. Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales (Occitan...), les arts du spectacle (Rugby, orchestre de rue banda...), les pratiques sociales (Cueillette de champignons, pêche, chasse, équitation, randonnées...), rituels et événements festifs (Les marchés, Félibre, plantation de pins lors de mariage...), les connaissances et pratiques concernant la nature (le vin, la vigne, les potagers, les vergers, l'élevage de canard gras, truffe du Périgord, foie gras...) ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel (souffleur de verre, vannerie, ferronnier, tailleur de pierre, charpentier, potier, tuile de terre cuite, ébéniste, forgeron...).



Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante. Avoir une idée du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie.

L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre. Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés.

Le patrimoine culturel immatériel ne comprend pas seulement les traditions héritées du passé, mais aussi les pratiques rurales et urbaines contemporaines, propres à divers groupes culturels.

Les expressions de notre patrimoine culturel immatériel contribuent à nous procurer un sentiment d'identité et de continuité, établissant un lien entre notre passé et, à travers le présent, notre futur. Le patrimoine culturel immatériel ne soulève pas la question de la spécificité ou de la non-spécificité de certaines pratiques par rapport à une culture. Il contribue à la cohésion sociale, stimulant un sentiment d'identité et de responsabilité qui aide les individus à se sentir partie d'une ou plusieurs communautés et de la société au sens large.



Le patrimoine culturel immatériel n'est pas seulement apprécié en tant que bien culturel, à titre comparatif, pour son caractère exclusif ou sa valeur exceptionnelle. Il se développe à partir de son enracinement dans les communautés et dépend de ceux dont la connaissance des traditions, des savoir-faire et des coutumes est transmise au reste de la communauté, de génération en génération, ou à d'autres communautés.

Le patrimoine culturel immatériel ne peut être patrimoine que lorsqu'il est reconnu comme tel par les communautés, groupes et individus qui le créent, l'entretiennent et le transmettent ; sans leur avis, personne ne peut décider à leur place si une expression ou pratique donnée fait partie de leur patrimoine.

1.3.3 L'affirmation d'une culture (Source : UNESCO)

L'artisanat traditionnel est peut-être la manifestation la plus matérielle du patrimoine culturel immatériel.

Il existe de nombreuses expressions de l'artisanat traditionnel : les outils, les vêtements et les bijoux, les costumes et les accessoires des fêtes et des arts du spectacle, les récipients, les objets utilisés pour le stockage, le transport et la protection, les arts décoratifs et les objets rituels, les instruments de musique et les ustensiles de ménage, ainsi que les jouets destinés aussi bien au divertissement qu'à l'éducation. Nombre de ces objets ne sont destinés à être utilisés que peu de temps, comme ceux qui sont créés en vue de rites festifs, alors que d'autres peuvent devenir un héritage qui se transmet de génération en génération. Les savoir-faire que suppose la création d'objets d'artisanat sont tout aussi divers que les objets eux-mêmes et peuvent être aussi bien un travail délicat et détaillé tel que celui des ex-voto de papier que la tâche rude consistant à fabriquer un panier solide ou une couverture épaisse.

Comme pour d'autres formes de patrimoine culturel immatériel, la mondialisation se traduit par des difficultés importantes pour la survie des formes traditionnelles d'artisanat. La production de masse, que ce soit celle des grandes entreprises multinationales ou des petites industries artisanales locales, peut souvent fournir les biens nécessaires à la vie quotidienne pour un coût moindre que celui de la production à la main, en termes de prix et de temps. De nombreux artisans doivent se battre pour s'adapter à cette concurrence. La pression de l'environnement et du climat a également des effets sur l'artisanat traditionnel, car la déforestation et le défrichement rendent moins abondantes les ressources naturelles essentielles. Même lorsque l'artisanat traditionnel devient industrie artisanale, la production à plus grande échelle peut avoir pour effet des dommages pour l'environnement.

À mesure que la situation sociale ou les goûts culturels évoluent, les fêtes et célébrations qui exigeaient autrefois une production artisanale élaborée peuvent devenir plus austères, offrant aux artisans moins d'occasions de s'exprimer. Les jeunes des communautés peuvent trouver que l'apprentissage, parfois long, nécessaire pour apprendre de nombreuses formes traditionnelles d'apprentissage est trop exigeant et cherchent plutôt un emploi à l'usine ou dans le secteur des services, où le travail est moins exigeant et la rémunération souvent meilleure. De nombreuses traditions artisanales supposent des « secrets de fabrication » qu'il n'est pas permis de divulguer à des personnes extérieures, de telle sorte que, lorsque les membres de la famille ou de la communauté n'ont pas envie de les apprendre, ces savoirs peuvent disparaître, puisque ce serait violer la tradition que de les communiquer à des étrangers.

Comme pour d'autres formes de patrimoine culturel immatériel, l'objectif de la sauvegarde consiste à s'assurer que les savoirs et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel sont transmis aux générations futures, afin que l'artisanat soit encore pratiqué au sein de leur communauté, tant comme source de revenus que comme expression de créativité et d'identité culturelle.



De nombreuses traditions artisanales possèdent des systèmes séculaires d'enseignement et d'apprentissage. Une manière de renforcer et de consolider ces systèmes qui a déjà fait ses preuves consiste à offrir des avantages financiers aux élèves et aux enseignants afin de rendre le transfert des savoirs plus attractif pour les uns et les autres.

On peut également renforcer les marchés locaux traditionnels de produits artisanaux, tout en créant de nouveaux marchés. Face à l'urbanisation et à l'industrialisation, nombreux sont ceux qui, à travers le monde, sont heureux de posséder des objets faits à la main, qui sont imprégnés de l'accumulation du savoir et des valeurs culturelles des artisans et offrent une alternative plus douce aux nombreux objets « high-tech » qui dominent la culture mondiale de la consommation.

Dans d'autres cas, des forêts peuvent être replantées pour tenter de compenser les dommages infligés aux artisanats traditionnels utilisant le bois comme matériau de base. Dans certaines situations, des mesures juridiques peuvent être nécessaires pour garantir le droit des communautés à utiliser ces ressources tout en assurant la protection de l'environnement.

D'autres mesures juridiques telles que la protection de la propriété intellectuelle et le dépôt de brevets ou l'enregistrement de droits d'auteur peuvent aider une communauté à tirer profit de ses procédés et artisanats traditionnels. Parfois, des mesures réglementaires prises à d'autres fins peuvent encourager la production artisanale ; ainsi, l'interdiction au niveau local des sacs en plastique jetables peut dynamiser le marché des sacs en papier faits à la main et des paniers en fibres tressées, contribuant à l'essor des savoir-faire et des savoirs de l'artisanat traditionnel.

Sur le territoire Eymétois plus large, rural, nous pouvons observer une appartenance prononcée aux activités traditionnelles du Sud-Ouest de la France. Certains villages (comme Rouffignac de Sigoulès, et autres...) en font un véritable « sacerdoce ». Comme un message cocasse à des néo-ruraux qui n'auraient pas la « culture locale » ...



2 LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

Afin de mieux appréhender le contexte dans lequel est élaborée l'Opération de Revitalisation du Territoire ; il est nécessaire d'exposer de manière synthétique la situation du territoire d'étude. Dans l'objectif de positionner les enjeux locaux de développement dans un contexte global ; nous proposons une mise en perspective par rapport à un contexte plus large (la Dordogne, ou la France).

L'étude réalisée pour le compte de la Commune d'Eymet, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », traite des aspects socio-économiques du territoire Eymétois.

Elle permet de constituer le dossier support au débat public.

Le contexte réalisé ci-après est basé en partie sur la collecte des données statistiques les plus récentes, publiées par les organismes officiels. Ces derniers fournissent des indicateurs précis à l'échelon communal ; toutefois les dates de publication de ces indicateurs sont décalées de plusieurs mois (voir années) par rapport à la date de référence, ce qui ne permet pas de prendre en compte les dernières évolutions liées à la crise économique et sanitaire actuelle.

Les entretiens auprès d'acteurs locaux ciblés permettent néanmoins de recadrer partiellement la situation.

2.1 LA POPULATION

(Source : INSEE 2018)

2.1.1 Données démographiques

2.1.1.1 *Le solde naturel déficitaire est plus important que les arrivées de population nouvelle*

Evolution de la population								
Période	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Eymet	3 034	2 927	2 880	2 769	2 552	2 538	2 639	2 614

Après avoir connu une augmentation entre 1962 et 1968, la population de la commune d'Eymet a ensuite diminué de 420 habitants en 50 ans ce qui correspond à une chute de 13.84 % entre 1968 et 2018 (en comparaison la population du département de la Dordogne a augmenté de 9.51 % sur cette même période).

La dynamique d'augmentation de la population de 2008 à 2013 de +3.82 % ; n'est pas confirmée entre 2013 et 2018 avec -0.95 %.

Entre 1962 et 1968 le solde naturel (correspondant à l'excédent des naissances sur les décès) et le solde migratoire étaient tous les deux positifs et la population a augmenté de près de 10 % en 6 ans.

Depuis 1968, le solde naturel est négatif voir très largement négatif sur la période 1990-1999. Comme l'arrivée d'une population nouvelle a été insuffisante pour compenser ce phénomène, la population n'a pas cessé de diminuer entre 1968 et 2008. L'arrivée d'une population nouvelle en 2008 a inversé la tendance en compensant le solde naturel déficitaire.

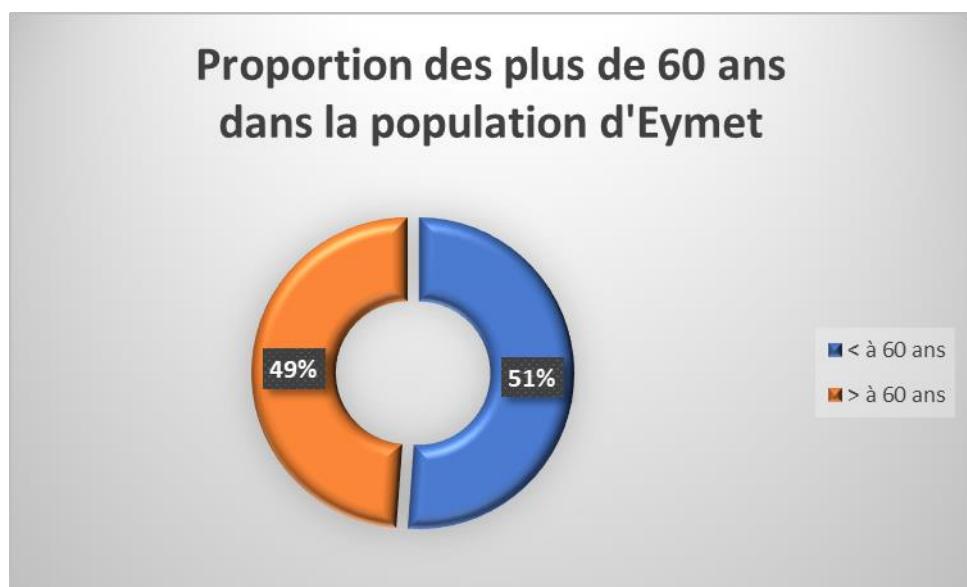
Une étude de 2006 (*Source : Urbaniste Place*), nous révèle que 70% des nouveaux Eymétois ne sont pas originaires de la Dordogne : 1/3 est issu de l'étranger (Europe du Nord) ; 1/3 est issu d'autres régions que l'Aquitaine ; 1/3 est issu de Gironde et du Lot-et-Garonne. Il y a une part importante de ménages âgés et à la retraite dans la nouvelle population (plus 1/3 des ménages installés entre 2001 et 2006 était âgé de + 60 ans). Les ménages retraités ou inactifs représentent 65% des ménages arrivés.

Entre 2013 et 2018, le solde naturel déficitaire n'est pas compensé par l'arrivée d'une nouvelle population et le solde démographique d'Eymet se remet à diminuer, avec -0.95%.

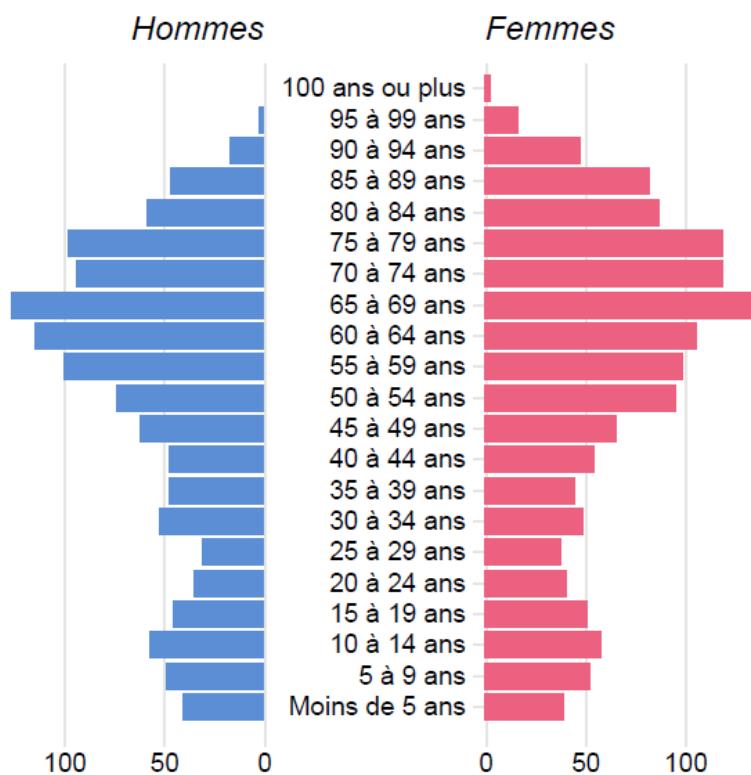
2.1.1.2 *La résilience d'une population vieillissante*

Depuis 1999, la proportion des tranches d'âge "45-59" ans, "60-74" ans et "75 ans et plus" est en nette augmentation au détriment notamment des "30-44" ans et des "15-29" ans.

En 2018, 48.9 % de la population d'Eymet a 60 ans et plus (36.5 % pour le département).



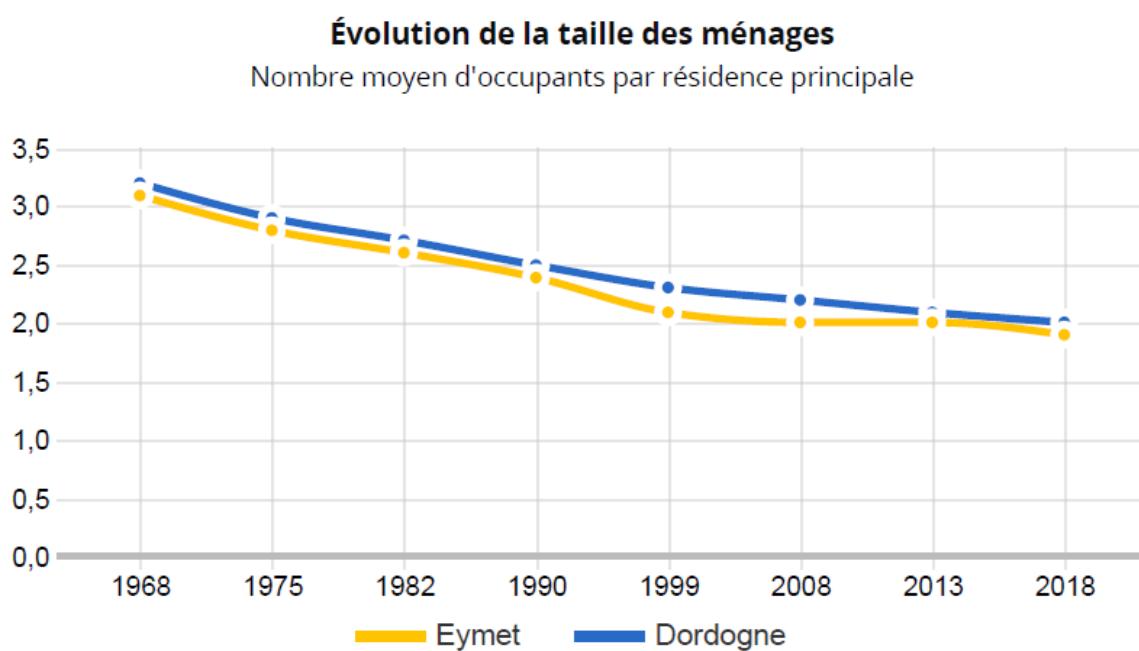
De 1988 à 2003 (aujourd'hui, tranche d'âge 15 à 30 ans, dans la pyramide des âges), Eymet affichait une tendance au rajeunissement de sa population. Mais depuis 2003 à 2018 (aujourd'hui, tranche d'âge 0 à 15 ans, dans la pyramide des âges), la tendance s'est inversée et nous assistons à une nouvelle diminution des naissances. La pyramide des âges, ci-dessous voit sa base se rétrécir annonçant une diminution des naissances depuis une 15^{aine} d'année.



L'indice de jeunesse qui représente le rapport entre la classe des moins de 20 ans et les plus de 60 ans, confirme que la population à Eymet est très vieillissante avec un indice de jeunesse deux fois inférieur à la moyenne du département.

2.1.1.3 Une taille des ménages en diminution constante et avec un faible pouvoir d'achat

Sur le Territoire Eymétois, le nombre d'occupants par logement continue de diminuer. Alors que la population a évolué de façon modérée (+ 3 %), le parc des résidences principales d'Eymet s'est accru de 7.75 % entre 2008 et 2018. Cette tendance générale est due au phénomène de décohabitation et de desserrement.



En 2008, 35.9 % des ménages de la commune étaient composés d'une personne pour 40.2 % en 2018. Le nombre total des ménages d'Eymet a augmenté de 7.84 % en 10 ans (2008-2018). Le phénomène de desserrement a un impact direct sur les "besoins de logement".

Lorsque la population augmente moins vite que le nombre de ménages, le desserrement permet de comprendre le lien entre une croissance démographique faible et l'augmentation de nombre de logements.

Concrètement, avec une population qui a augmenté de 76 habitants entre 2008 et 2018, la création de 95 nouvelles résidences principales à Eymet sur cette période a globalement servi à compenser le phénomène de desserrement des ménages.

Plus récemment entre 2008 à 2018, la population a augmenté de 76 habitants, avec parallèlement une taille des ménages qui diminue faiblement, et sur les 95 nouvelles résidences principales, 25 % de ces logements (correspond à 24 logements) a servi à compenser le phénomène de desserrement des ménages.

S'agissant de la composition des ménages, sur la période 2008-2018, il y a une augmentation significative en valeur absolue, de ménages d'une personne (+ 47 pour les femmes et + 43 pour les hommes). La tendance qui était de voir plus de femmes seules au foyer (en 2013, 24.9% de femme, contre 13.4 % d'homme) tend à s'équilibrer en 2018, avec 17.8 % d'homme et 22.3 % de femme.

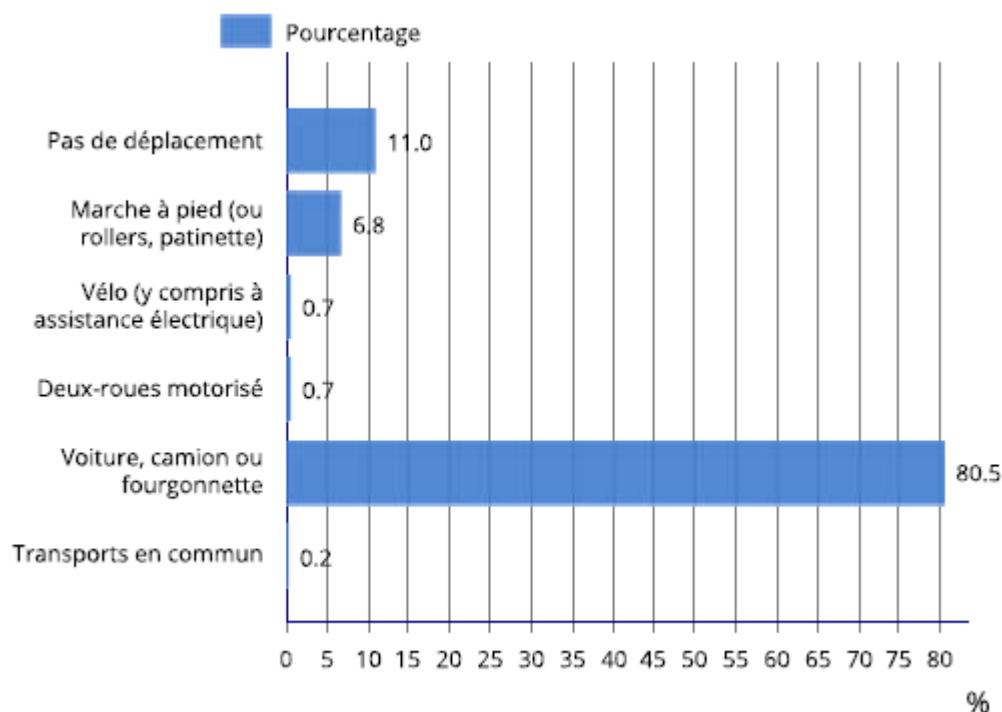
Le nombre de ménages composé d'un couple sans enfant est en légère augmentation sur la période (+ 13) ainsi que le nombre de familles monoparentales (+22). En revanche, le nombre de couples avec enfants tend à diminuer (-28) sur la période étudiée et ne représente que 15.2 % des ménages en 2018.

Le revenu disponible des ménages à Eymet est en moyenne plus faible que sur l'ensemble du département. Le taux de pauvreté est relativement élevé et la proportion des ménages fiscaux imposés est en moyenne plus basse (Source : Révision PLU Eymet 2018).

2.1.1.4 Une population qui devient de plus en plus dépendante de l'automobile

Le graphique ci-après montre que les ménages à Eymet sont de plus en plus dépendants de l'automobile puisque 87.9 % d'entre eux ont au moins une voiture en 2018 pour 83.5 % en 2008.

Nous pouvons également remarquer que la proportion des ménages équipés de 2 voitures n'augmente que légèrement (33.2 % en 2008 pour 35.5 % en 2018).



L'alternative aux transports automobiles la plus utilisée, des actifs de 15 ans ou plus de la commune, pour se rendre à leur travail, est la marche à pied (6.8 % et ne concerne que des actifs qui travaillent sur la commune). Les transports en commun sont très faiblement représentés avec 0.2 % (ne concerne que des actifs qui travaillent hors commune) et enfin les deux roues (1.4 % du total des actifs).

A noter que 11 % des actifs n'ont pas à se déplacer pour se rendre à leur travail (concerne essentiellement les agriculteurs).

2.1.1.5 Un fort taux de chômage chez les actifs

Dans la population active des 15-64 ans, entre 2008 et 2018 ; nous pouvons observer une tendance à une augmentation des professions du tertiaire, avec également une augmentation de la proportion des chômeurs, de la catégorie des autres inactifs (personnes en incapacité de travailler, hommes ou femmes au foyer, ...) et dans une moindre mesure des actifs ayant un emploi.

Des catégories socio-professionnelles ont vu leurs effectifs très nettement augmenter en 10 ans : les artisans/commerçants +55%, les cadres/professions intellectuelles +51.8%, et surtout les professions intermédiaires (actif en formation avant d'intégrer la vie active) +62.8%.

Alors que les filières ouvriers et employés sont quasi stables, voir une nette diminution chez les agriculteurs - 37.14%.

Le taux de chômage est passé à 14.7% en 2018 (contre 10.6% en 2008). Il est plus élevé que le Département avec 13.7%. En revanche, la catégorie des actifs en préretraite a diminué de 4 points, tout en restant relativement élevé 12.8% des actifs en 2018. Dans une moindre mesure, les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés sont aussi en diminution. S'agissant de l'emploi et de l'activité, le nombre d'emplois sur la commune, entre 2013 et 2018, est en diminution (-4.7% en 5 ans) alors que le nombre d'actifs résidants à Eymet se stabilise. Bien que celui-ci soit en baisse, l'indicateur de concentration d'emplois nous indique qu'il y a plus d'emplois que d'actifs ayant un emploi sur la commune (112.3). Comparativement au département, en 2018, l'indicateur de concentration d'emplois est nettement plus élevé qu'au sein du département : 50.1% des actifs à Eymet travaillent dans la commune de résidence, pour 35.1 % en Dordogne. La tendance à ne plus travailler dans la commune de résidence mais plutôt à aller chercher du travail ailleurs, dans les communes voisines, se confirme (depuis 10 ans). Cette tendance engendre une augmentation des déplacements des actifs du territoire pour se rendre à leur lieu de travail. En 2018, le nombre d'habitant par emploi est de 2.07.

2.1.2 Le parc de logement

Le nombre de logements sur le territoire communal a augmenté de 65 % entre 1968 et 2018. Le rythme d'évolution des résidences principales correspond à la création de 7.7 logements en moyenne par an depuis 1968.

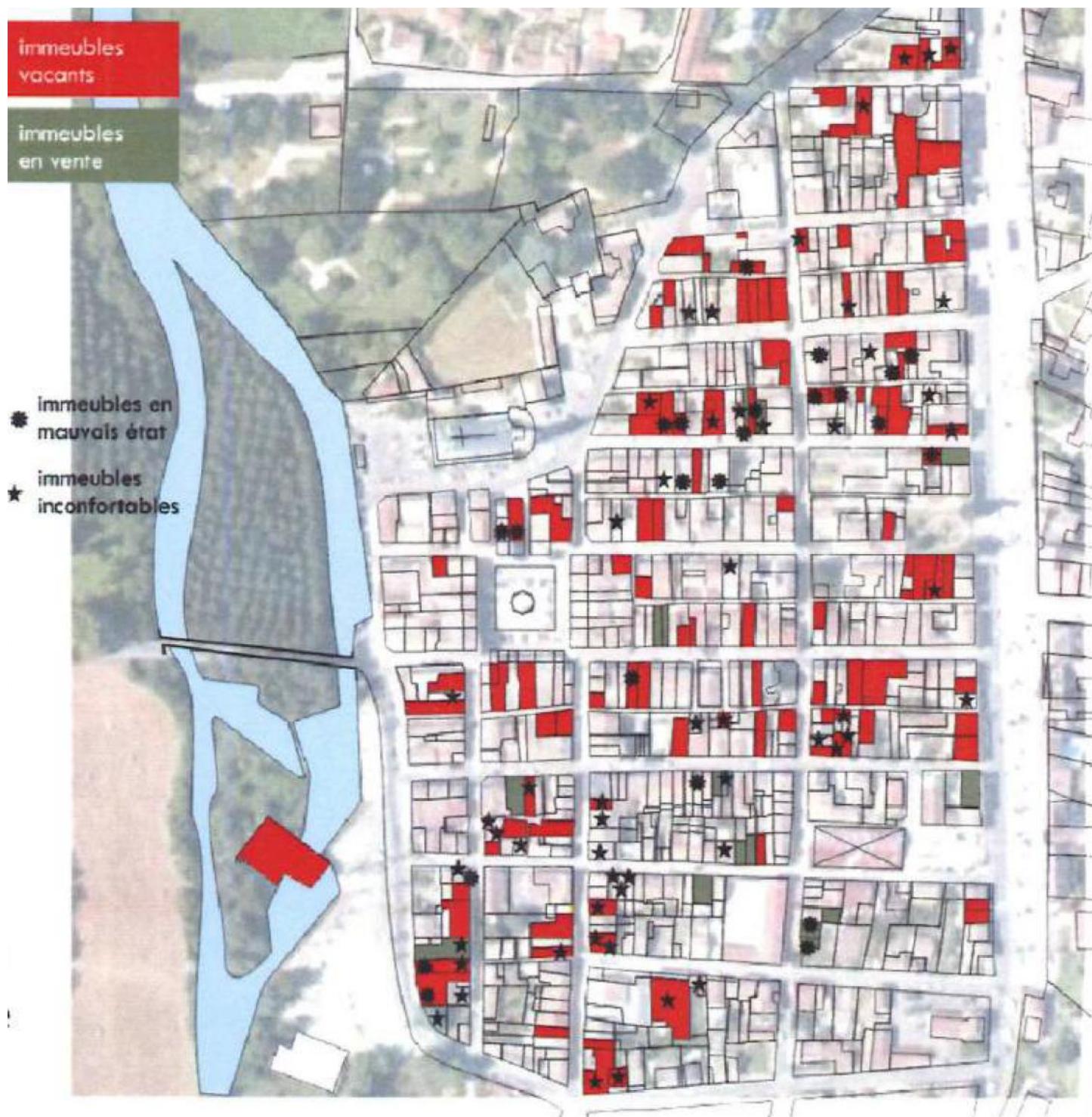
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Ensemble	1 070	1 162	1 235	1 398	1 462	1 603	1 723	1 762
Résidences principales	933	991	1 071	1 128	1 163	1 226	1 283	1 321
Résidences secondaires et logements occasionnels	41	31	62	117	140	164	213	235
Logements vacants	96	140	102	153	159	213	227	206

Les résidences secondaires augmentent moins rapidement : 3.8 / an depuis 1968 et ne représentent que 13.3 % de l'ensemble des logements en 2018.

Les logements vacants sont en augmentation depuis 1968 (+ 110 logements) et occupent une part importante du parc des logements (11.7 % en 2018).

Comparativement à la communauté de communes et au département, les résidences secondaires sont sous-représentées et les logements vacants à l'inverse sur-représentés.

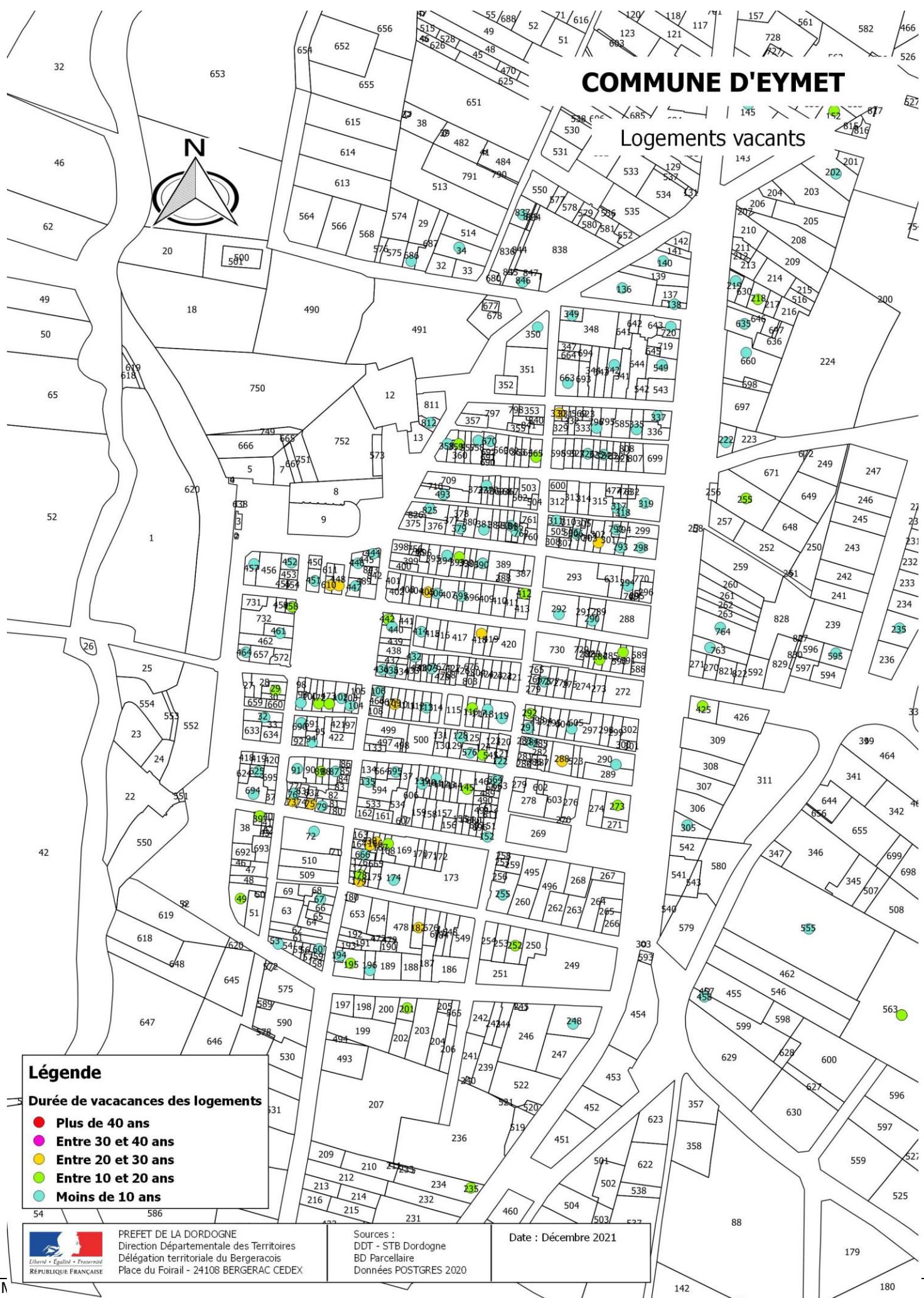
Après une augmentation constante de la vacance depuis 1982, Eymet observe une baisse de 10.2 % en 5 ans (2013-2018). Malgré cette baisse Eymet reste avec un fort taux de vacance. Les logements vacants sont essentiellement présents dans la Bastide. Avec 76 logements HLM (*Source : étude Place, en 2010*), Eymet assure un rôle essentiel dans l'offre de logement social (50 logements HLM en 1999, 76 en 2006). Bien qu'un peu ancienne, une étude réalisée en 2010 par le cabinet PLACE permet de mettre en évidence une centaine d'immeubles vacants dans la Bastide.



Une forte proportion de logements construits entre 1946 et 1990 (47.3 % pour 43.1 % au niveau du département). En 2018, 72.3 % des logements ont été construit il y a plus de 30 ans.

Depuis 1991, le rythme de création de nouveaux logements s'est ralenti et ne représente que 16 % de l'ensemble des résidences principales (en 2014). Le parc locatif est relativement développé à Eymet puisqu'il représente 32 % des logements (en 2014).

Les résidences principales sont majoritairement chauffées en « tout électrique ». Le nombre moyen de pièces par résidence principale est de 4.5.



Entre 2005 et 2017, près de 159 nouveaux logements ont été créés et la consommation moyenne d'espace pour permettre la construction de ces logements est de 2 000 m². Plus de 50 % de ces nouvelles constructions ont été réalisées en zone UC et les zones 1AU ont peu évoluées. Les surfaces consommées pour la création de nouveaux logements ont été de 31.43 ha (de 2005 à 2017). Sur cette même période, le nombre de nouveaux logements créés varie de 5 à 30 /an, et se situe en moyenne autour de 12.

Le territoire PVD d'Eymet/Issigeac est engagé dans un dispositif d'amélioration de l'habitat : une OPAH RR



SOLIHA Dordogne – Périgord
56, rue Gambetta
BP 30014 – 24001 PERIGUEUX Cedex
Tél : 05 53 06 81 20
Fax : 05 53 35 15 90
E-mail : accueil.dordogne@soliha.fr
Espace Info Energie
Tél : 05 53 45 44 94
E-mail : eie.dordogne@soliha.fr

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. C'est un outil d'intervention publique sur des territoires notamment les centres urbains et les bourgs ruraux, présentant des difficultés liées à l'habitat privé. L'OPAH permet d'intervenir à l'échelle d'un quartier ou d'un secteur. Une OPAH durera de 3 à 5 ans maximum.

La communauté de communes a fait le choix de s'orienter vers un PIG (Programme d'Intérêt Général). Son objectif est de promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant. Le PIG tente de donner une réponse à une problématique technique spécifique.

Voici quelques exemples :

- Traiter le logement des personnes âgées et des personnes de handicap ou de perte d'autonomie.
- Lutter contre la précarité énergétique dans la logique du SCOT Bergeracois (voir rubrique spécifique).
- Lutter contre les situations liées à la sécurité ou la santé dans l'habitat (habitat indigne ou dégradé).
- Projet propriétaires bailleurs.

D'autres problématiques spécifiques au territoire peuvent rentrer en ligne de compte comme la problématique de l'assainissement ou la lutte contre la vacance des logements.

Le PIG retenu par la communauté de communes est de trois ans. La collectivité participe au financement du PIG (par l'animation et le suivi de l'opération ainsi qu'une contribution aux dossiers).

Permanences des techniciens SOLIHA :

- 2nd jeudi du mois 9h30 à 12h30 (au Siège de la CCPSP - Eymet - 23 Avenue de la Bastide).
- 4^{ème} jeudi du mois 9h30 à 12h30 (Annexe de la CCPSP - Issigeac - 21 rue Sauveterre).



Cité médiévale d'ISSIGEAC



Bastide d'EYMET

Concernant l'amélioration de l'habitat : le PACT ARIM 24 Habitat & Développement Dordogne Périgord :

- étudie avec vous votre projet en matière de coût des travaux,
- vous aide à définir vos loyers,
- vous aide à la constitution des dossiers de subventions et en effectue le suivi.

Coordonnées : PACT ARIM 24, 18 rue de Varsovie, 24001 Périgueux Cedex Tel : 05.53.06.81.20

A Eymet, plusieurs sociétés gèrent des logements sociaux :

- La S.A. HLM de la Dordogne (logements situés à Bretou)
- L'O.P.D. HLM (logements situés Avenue de Lattre de Tassigny et ceux Route de Lauzun)

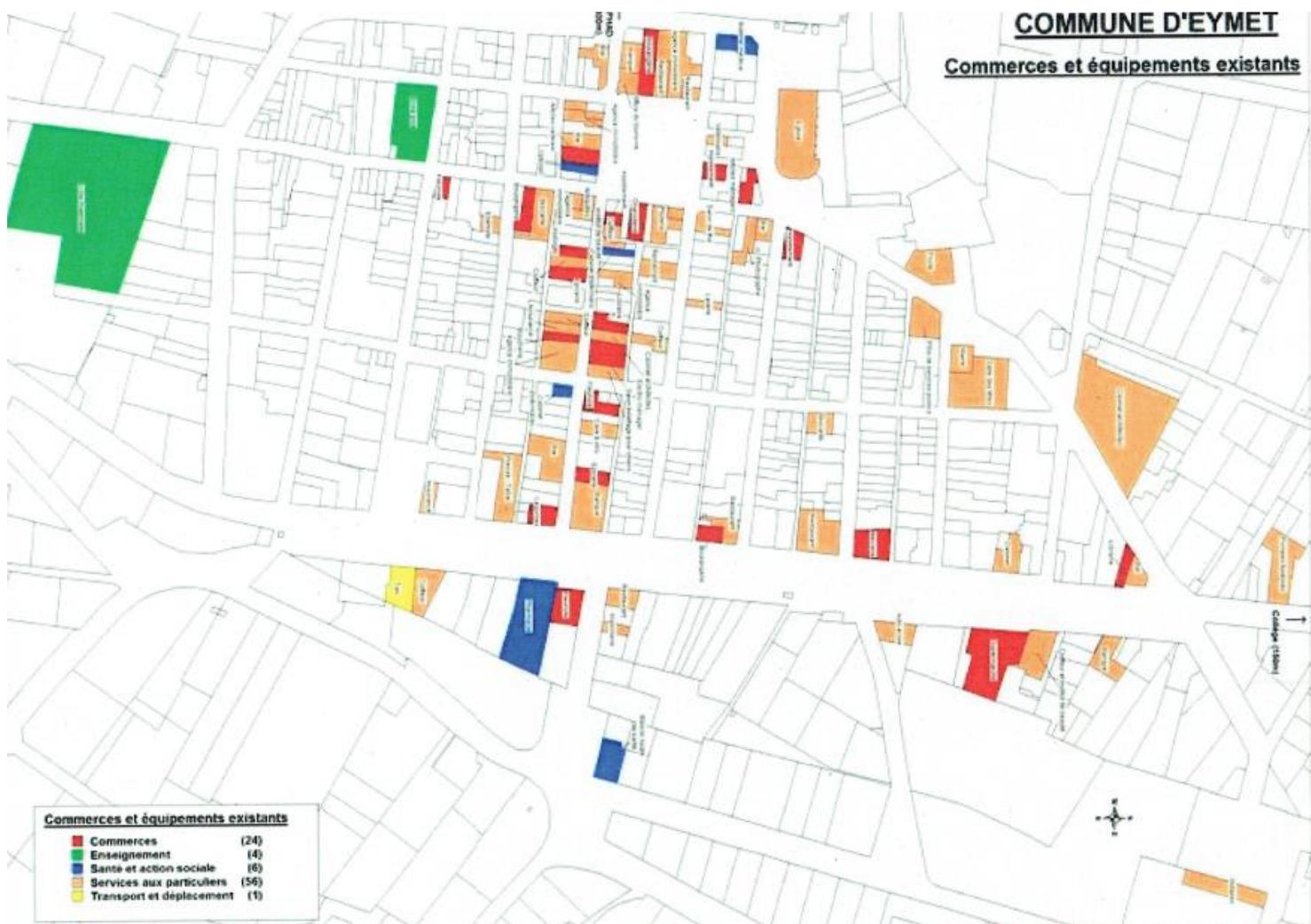
Le CIAS s'occupe de monter et de suivre les dossiers de demande de logement social (Tel : 05.53.22.98.16).

2.2 L'ECONOMIE LOCALE

Le tissu économique à Eymet, que ce soit au niveau des commerces, des entreprises ou des services est suffisamment riche et complémentaire pour que la commune soit un moteur dans la vie locale incluant les communes rurales environnantes (Source : Révision PLU Eymet 2018).

En lien avec le nombre d'habitant, ce constat a permis d'identifier Eymet comme pôle d'équilibre dans le SCOT du Bergeracois.

2.2.1 Le tissu des entreprises locales / Secteurs d'activités



2.2.1.1 *L'industrie à Eymet*

Historiquement la commune d'Eymet est connue pour l'importance de son tissu industriel autour de productions agro-alimentaires et de fabrication de fleurs artificielles.

Si pour le deuxième secteur, l'activité est aujourd'hui délocalisée, Eymet intéresse toujours des industriels de l'agro-alimentaire ou du commerce de gros (vins et spiritueux) qui continuent à investir et à se développer sur le territoire.

Actuellement, cinq entreprises de la commune sont dans ces secteurs d'activité et il s'agit notamment :

- De l'entreprise Lou Gascoun Mercadier (pâtés, plats cuisinés, ...) qui emploie une quarantaine de personnes.
- Des établissements Parsat (commerce de gros de vins et spiritueux) qui emploient entre quarante et cinquante personnes.

Une autre activité s'est également développée à grande échelle sur la commune, il s'agit de la production de terre, compost et couverts végétaux.

Néanmoins, cette entreprise a rencontré des difficultés sur son site actuel de production du fait de proximité avec les zones d'habitat (nuisances générées par l'activité : poussières notamment). De plus, le secteur concerné (la Gravette) rencontre des difficultés d'accès et de fluidité de circulation pour les camions de transport.

A ce jour l'entreprise a cessé son activité et n'a pas trouvé de repreneur sur le site.

4 entreprises du secteur industriel sont des ICPE (source : Préfecture de Dordogne) dont l'entreprise PELISSER qui a cessé son activité en 2017 :

- BEYNE FRERES (SARL), Déclaration, Boulevard National ;
- ETS PELLISER, Autorisation, la Gravette ;
- LOU GASCOUP-MERCADIER, Enregistrement, Rte d'Issigeac ;
- SA VINS J.L. PARSAT, Enregistrement, Zone Artisanale de la Palanque ;

2.2.1.2 *Le commerce de proximité et l'artisanat*

L'activité commerciale à Eymet s'articule autour de trois polarités : la bastide, le boulevard national et le secteur de carrefour contact.

Le tissu commercial et artisanal alimentaire en commerce traditionnel sur la commune d'Eymet est constitué de :

- Boulangeries pâtisseries,
- 1 commerce de viande (boucherie),
- 1 commerce de boissons,
- 1 supérette SPAR,
- 1 primeur qui s'est installé en 2018,
- 1 commerce de vente en vrac,
- 1 épicerie de produits d'origine anglo-saxonne.

L'offre commerciale et artisanale non alimentaire est décomposée comme suit :

En équipement de la personne :

- 1 commerce de prêt-à-porter, habillement,
- 1 commerce de chaussures,
- 1 commerce d'optique,
- 1 officine de pharmacie,
- 1 commerce d'articles médicaux.

En équipement de la maison :

- 1 commerce de textile, mercerie,

En culture - loisirs :

- 1 librairie,
- 3 commerces de journaux, papeterie, tabac, presse et librairie,
- 2 commerces de fleurs et plantes,
- 1 commerce de location de vélos,

L'offre de services à la personne est essentiellement représentée par la coiffure :

- 8 salons de coiffure,
- 2 instituts de beauté et soins esthétiques,
- 1 laverie.

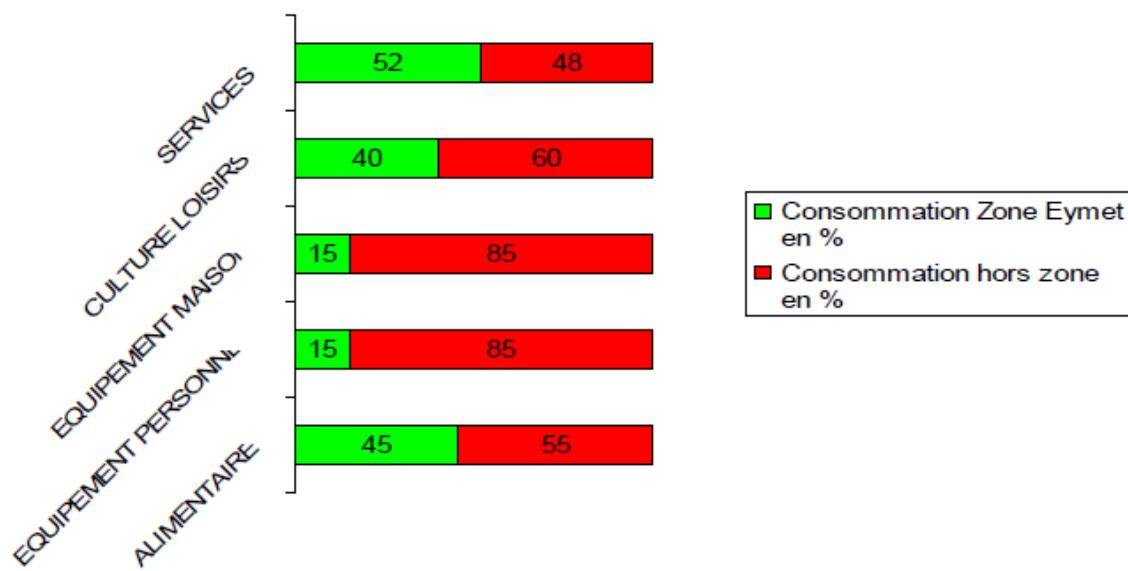
L'offre commerciale alimentaire en grandes et moyennes surfaces :

- SPAR, 800 m²
- CARREFOUR MARKET (Contact), 1 500 m² (auquel se rajoute 1000 m² non utilisé)

L'offre commerciale non alimentaire (Bricolage – Jardinerie) :

- LA PERIGOURDINE, 2 260 m²
- Chausson matériaux, 150 m² (surface de vente).
- L'établi sur le boulevard

Tableau des évasions commerciales



Une étude stratégique de comportement des Eymétois (Source : Chambre économique de la Dordogne, 2010) nous montre l'évasion commerciale (66% tous produits confondus).

Cette étude de la Chambre économique de la Dordogne précise que :

- Offre commerciale plutôt traditionnelle avec une faible représentation GMS (Grandes et Moyennes surfaces).
- Niveau d'évasion élevé : 66 % des dépenses soit environ 16 000 000 €.
- Bonne emprise de la vente directe par les producteurs et les marchés pour les produits frais : plus 15 % du marché.
- Impact des GMS en dessous de la moyenne pour les produits non alimentaires.
- Prestations à domicile : 15 % des dépenses.
- L'attraction du pôle commercial d'EYMET représente 28 % des apports en chiffre d'affaires, dont le tourisme pour 12 %.

Les points qui ressortent de l'atelier de travail (problèmes identifiés, mai 2015) :

- Le samedi : un magasin sur 2 est fermé.

- Durant la période estivale, peu de commerces sont ouverts le lundi.
- Les pistes cyclables situées le long du boulevard national sont peu utilisées.
- Le boulevard n'est pas attractif avec une contre-allée difficilement utilisable et une allée de platane qui masque la lisibilité des commerces.

Il faudrait ...

- Permettre l'installation de nouveaux commerces dans la Bastide (par exemple dans les bâtiments vacants)
- A l'entrée de la ville : apporter de meilleures indications sur la Bastide et donner un aspect attractif, c'est un point très important.
- Un cahier des charges pour tous les commerçants avec notamment une harmonie dans les vitrines, dans les couleurs. Projet qui pourrait être porté par l'association des commerçants.
- Développer l'animation dans la bastide et fermer la place aux voitures lors des animations.
- Limiter la vitesse à 30 km et bien indiquer le nom des rues.
- Il faudrait refaire les rues et places qui sont endommagées aujourd'hui (ex : en bas de l'allée des marguerites – la place de l'église, ...).

Autres points :

- Des commerçants considèrent qu'il n'est pas judicieux que les rues soient piétonnes dans la Bastide, mise à part la place centrale, mais ponctuellement.
- Faut-il permettre le développement des commerces dans les trois secteurs qui sont la bastide, le boulevard national et le secteur de Carrefour ?
- Les commerçants considèrent qu'une complémentarité est à trouver et que le développement de chacun de ces secteurs est nécessaire.
- Ils souhaitent également que les marchés et les animations dans la ville se développent.

2.2.1.3 Autres entreprises artisanales et les professions libérales

Les commerces, métiers de bouche et restauration

Motoculture – outillage de jardin	2
Cadeaux – décoration - brocante	1
Café – bar - brasserie	6
Tabac presse	2
Restaurants	9
Brocante	3

Les artisans et autres entreprises

Garage – station-service	4
Chaudronnerie	1
Maçonnerie	3
Menuiserie – charpente couverture zinguerie	2
Électricité	2

Les artisans et autres entreprises (suite)

Agences immobilières	4
Transport (les cars bleus)	1
Banques	3
Mutuelles et assurances	3
Cabinet de notaires	1
Clinique vétérinaire	1

Les artisans et autres entreprises (suite)

Entreprise de travaux publics	1
Plomberie – chauffage - climatisation	4
Ébénisterie – bois et matériaux	2
Peinture – revêtement - plâtrerie	2
Autres entreprises du bâtiment	3
Entretien de jardins et espaces verts	2
Architectes	3
Pompes funèbres	2
Ferronnerie - serrurerie	2
Piscines	1
Stores - volets	1
Assainissement	1
Récupérateur de métaux	1
Photographe	1
Taxi - ambulance	2
Couturière	1
Cordonnier	1
Toiletteur pour chien	1

2.2.2 L'emploi / Les déplacements professionnels

En matière de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), les principes qui guident la réglementation applicable s'attachent à ce que ces établissements soient conçus de manière à permettre :

- de limiter les risques d'incendie,
- d'alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare,
- de favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique,
- d'alerter des services de secours et faciliter leur intervention.

Notamment, le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, arrêtés du 25 juin 1980 modifié et du 22 juin 1990 modifié.

2.2.3 L'agriculture

(Source : Les éléments qui vont suivre sont issus d'un diagnostic agricole réalisé en 2012 par la chambre d'agriculture de la Dordogne, complété et actualisé en 2016).

La commune d'Eymet se distingue du reste du département par une faible couverture forestière (8 % environ) et une occupation agricole qui est largement dominante puisqu'elle représente au moins 65% de la superficie communale avec 2 016 ha déclarés à la PAC en 2014 (source : RPG 2014).

Il s'agit d'un territoire assez favorable à l'agriculture de par l'existence d'étendues planes sur les plateaux et en fond de vallée.

Pour autant, les potentialités agronomiques sont hétérogènes et des sols peu profonds en de nombreux endroits des plateaux. Cette hétérogénéité peut être constatée à l'œil nu en observant les variations de couleur du sol dans les champs labourés.

Le secteur agricole est pourvoyeur d'emplois avec 32 exploitations agricoles recensés (dont 7 formes sociétaires : GAEC et EARL) et 17 salariés en CDD et 4 salariés en CDI (source MSA Dordogne et Lot et Garonne). Ainsi, l'emploi direct agricole avoisine 60 personnes.

A cela se rajoute des retraités agricoles qui cultivent des espaces dits de subsistances (SAU < 4ha) et des déclarants à la PAC n'ayant pas de réels revenus agricoles compte tenu des faibles surfaces exploitées (SAU < 15ha).

Sur les 2 016 ha déclarés à la PAC en 2014, 335 ha environ sont exploités par des agriculteurs des communes limitrophes dont la Gironde et le Lot-et-Garonne (correspond à 26 déclarants PAC).

Il s'agit d'une agriculture de type polyculture-élevage caractérisée par une grande diversité de productions.

Types d'élevages : bovins lait, bovins viande, chèvres, équins et volailles.

Une vingtaine d'exploitations ont un ou plusieurs ateliers d'élevage, et la commune bénéficie d'un outil d'abattage.

Types de cultures : céréales, maraîchage, viticulture, arboriculture, horticulture.

Le territoire est équipé d'un outil de stockage et de commercialisation avec la coopérative la Périgourdine (silos le long de la RD 25 sur la route d'Issigeac).

Certaines exploitations se diversifient en gîtes et tables d'hôtes.

Répartition des productions	Nombre de structures pratiquant cette activité	Nombre total d'exploitation
vaches laitières	6	32
vaches à viande	9	
chèvres laitières	1	
équins	1	
viticulture	11	
volailles	2	
noyers	1	
maraîchage	1	
horticulture	1	
polyculture	18	
Diversification touristique	3	

Description et localisation des différentes exploitations du territoire :

Siège d'exploitation sur la commune d'Eymet				
Lieu-dit et N° d'exploitation sur la carte ci-après	Description sommaire des productions	SAU	Tranche d'âge de l'exploitant ou type société	Régime / à l'élevage
Lauzanac - N°1	Bovins viande Diversification touristique et double actif	Entre 30 et 60 ha	40 à 50 ans	RSD
Gallet - N°2	Bovins viande (veaux sous la mère)	Entre 30 et 60 ha	>60 ans	RSD
La Borie - N°3	Viticulture en vente directe et céréales	Entre 100 et 150 ha	EARL	/
Le Château Pinquet - N°4	Polyculture	Entre 100 et 150 ha	40 à 50 ans	/
Boca - N°5	Bovins lait et polyculture Viticulture en cave coopérative	Entre 30 et 60 ha	50 à 60 ans	RSD
La Grossette - N°6	Polyculture et maraîchage	>150 ha	>60 ans	/
Pas de Molle - N°7	Bovins lait	Entre 60 et 100 ha	40 à 50 ans	RSD
La Poudre - N°8	Bovins lait – céréales et viticulture	>250 ha	GAEC	ICPE
La Pourcaud - N°9	Bovins lait	Entre 100 et 150 ha	40 à 50 ans	ICPE
Roche - N°10	Bovins viande	< 30 ha	>60 ans	RSD
Pressillac - N°11	Elevage de poulets et de bovins viande	NR	NR	RSD
Les Angelys - N°13	Polyculture et viticulture en vente directe	< 30 ha	40 à 50 ans	RSD
La Brande d'Eyliac - N°14	Bovins viande (blondes d'Aquitaine) Viticulture en cave coopérative	Entre 60 et 100 ha	50 à 60 ans	RSD
Eyliac - N°15	Céréales	Entre 60 et 100 ha	>60 ans	/
La petite Rouquette - N°16	Polyculture	< 30 ha	>60 ans	/
La Gillette - N°18	Horticulture	NR	50 à 60 ans	/
La Gilette - N°19	Polyculture élevage (bovins viande)	> 150 ha	GAEC	RSD

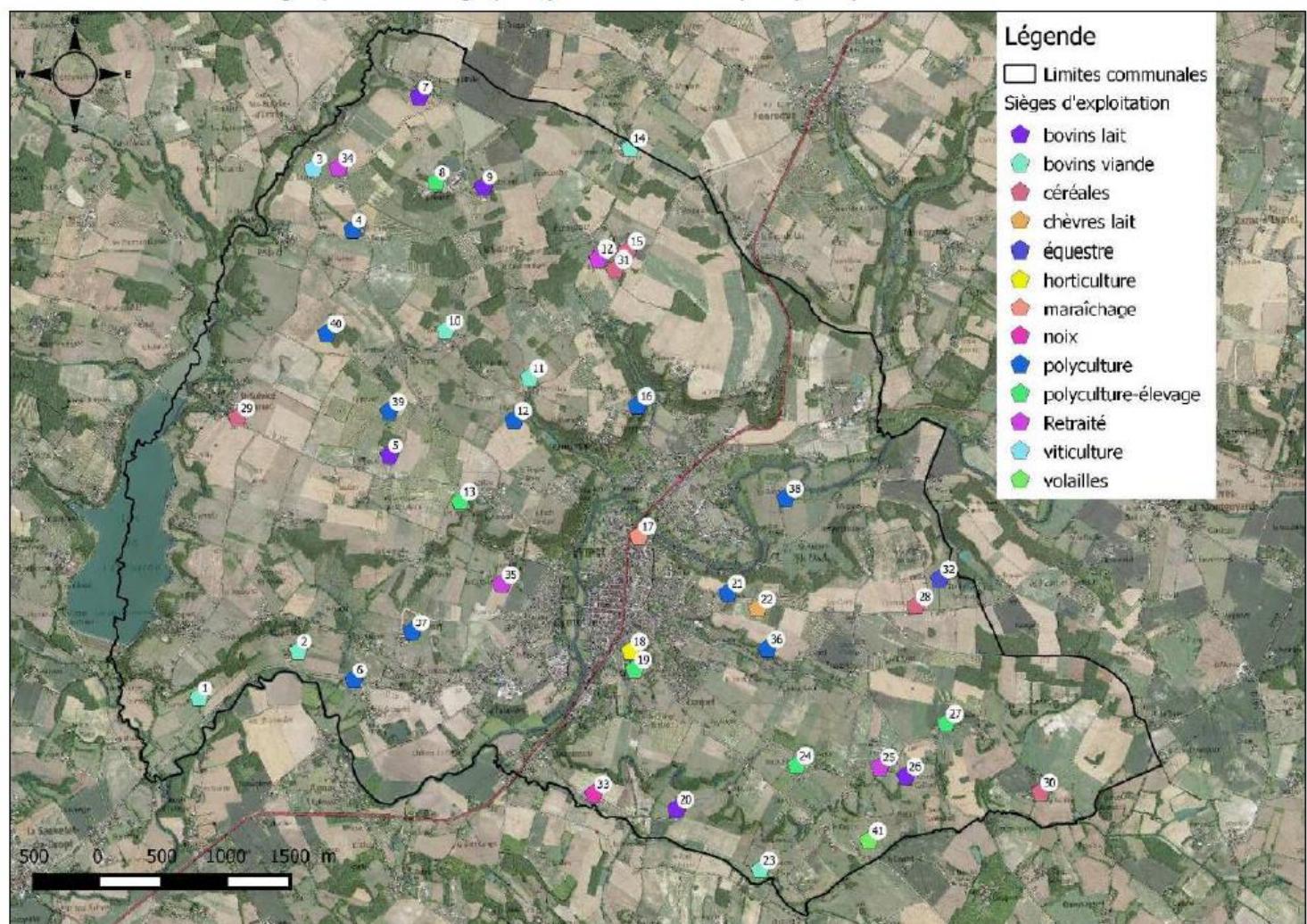
Pazier - N°20	Bovins lait, polyculture et diversification touristique	NR	50 à 60 ans	RSD
Fraysse - N°21	Céréales et vigne (cave coopérative)	NR	50 à 60 ans	/
A l'Est de Fraysse - N°22	Caprins lait	Entre 100 et 150 ha	EARL	RSD
Montauzel - N°23	Bovins viande	< 30 ha	>60 ans	RSD
Pouquette - N°24	Polyculture élevage – bovins viande	> 150 ha	GAEC	ICPE
Grand Gaillard - N°26	Bovins lait	Entre 60 et 100 ha	EARL	ICPE
Courtade - N°27	Polyculture	Entre 60 et 100 ha	>60 ans	/
L'Escourou – N°28	Polyculture	Entre 30 et 60 ha	50 à 60 ans	/
St Sulpice d'Eymet – N°29	Céréales	Entre 60 et 100 ha	< 40 ans	/
La Perche – N°30	Céréales	Entre 60 et 100 ha	>60 ans	/
Eylias – N°31	Céréales	Entre 30 et 60 ha	50 à 60 ans	/
La Basse Cour – N°32	Activité équestre et diversification touristique	< 30 ha	>60 ans	RSD
Le Mayne – N°33	Production de noix et céréales	< 30 ha	EARL	/
La Tuilière – N°41	Volailles	NR	NR	ICPE

Pour précision, réglementairement autour des bâtiments d'élevages des établissements classés ICPE, un périmètre de réciprocité de 100 m s'applique.

Pour les autres élevages qui sont soumis au RSD (Règlement Sanitaire Départemental), la réglementation est de 50 m autour des bâtiments d'élevage.

Retraités agricoles et exploitants déclarant de petites surfaces exploitées				
Lieu-dit et N° d'exploitation sur la carte ci-après	Description sommaire des productions et des projets éventuels et autres précisions	SAU	Tranche d'âge de l'exploitant	Régime / à l'élevage
Eylias - N°12	Céréales Retraité	< 4ha	>60 ans	/
Sainte Marthe - N°25	Bovins viande Retraité	< 4ha	>60 ans	RSD
La Borie – N°34	Polyculture Retraité	< 4ha	>60 ans	/
L'Ourme – N°35	Polyculture Retraité	< 4ha	>60 ans	/
Le Coudert – N°36	Polyculture Déclarant	<15ha	50 à 60 ans	/
Petit Rousset – N°37	Prairies Déclarant	<15ha	>60 ans	/
Les Graves - N°38	Prairies Déclarant	<15ha	50 à 60 ans	/
Au nord de Boca - N°39	Vignes Déclarant	< 4ha	< 40 ans	/
La Croix - N°40	Polyculture Déclarant	<15ha	< 40 ans	/

Carte de localisation des sièges (et anciens sièges) d'exploitations avec les principales productions



Cadre réglementaire relatif à l'activité agricole :

L'épandage d'effluents d'élevage sur les parcelles est encadré par une réglementation selon laquelle l'épandage doit se faire : à une distance minimale des habitations (entre 0 et 100 mètres), selon la nature des déjections animales apportées aux champs (fumiers, lisiers, compost), selon la pratique utilisée par l'éleveur (enfouissement ou non, délai d'enfouissement, de 12 h ou 24 h, et enfin le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation).

C'est ce critère et la nature des effluents (lisiers ou fumiers) qui déterminent le régime réglementaire de l'exploitation : Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La réglementation prévoit pour les seuls élevages ICPE soumis à autorisation l'application du principe de réciprocité : toute nouvelle construction de « tiers » doit tenir compte du plan d'épandage des éleveurs et s'ériger à distance suffisante des parcelles recevant des effluents d'élevage.

Pour les autres, l'arrivée d'habititations nouvelles à proximité de ces parcelles les contraint à restreindre leur plan d'épandage, et par conséquent leur activité agricole. Afin de ne pas pénaliser l'activité des entreprises agricoles et laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations agricoles, la Chambre d'Agriculture de la Dordogne recommande d'éloigner les zones constructibles de 100 mètres de toutes surfaces recevant des effluents d'élevage.

En ce qui concerne les bâtiments d'élevage, la réglementation qui s'applique impose que toutes les exploitations possédant des animaux sur la commune soient soumises au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du 13 février 1998 ; les bâtiments d'élevage sur aire paillée ne peuvent pas s'implanter à moins de 50 mètres de logements de tiers.

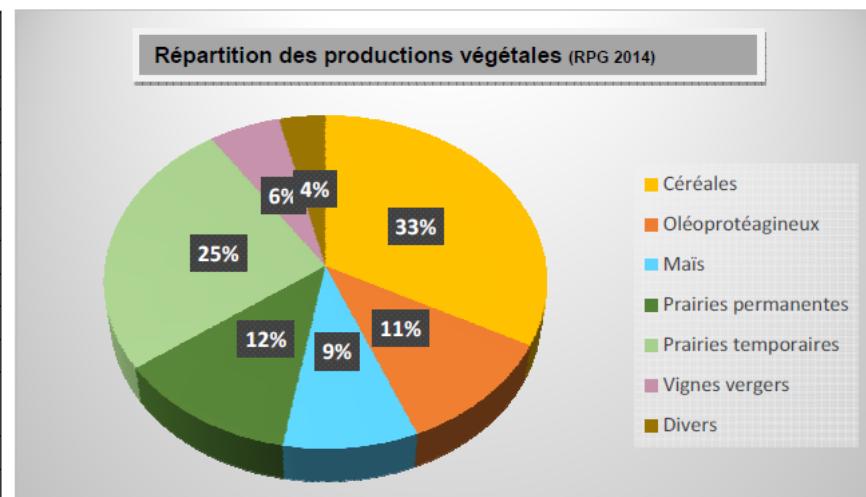
Les élevages de porcs et de veaux sur lisier de même que les palmipèdes gras en gavage sur lisier ne peuvent être implantés à moins de 100 mètres des locaux habités.

Le principe de réciprocité (article L111-3 du Code rural) implique que la même distance réglementaire s'applique aux implantations de logements de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage préexistants. Afin de protéger ces bâtiments des problèmes de voisinages, de permettre leur création (si projet) et leur développement, un périmètre de 100 mètres est systématiquement appliqué (doctrine départementale).

Les espaces agricoles ne doivent pas être segmentés, ceci afin de ne pas compromettre les flux de circulation (des troupeaux mais aussi des engins agricoles) et de préserver le potentiel de production de cette activité.

Comme précisé précédemment, la commune comptabilise environ 2 016 ha de SAU dans la déclaration PAC de 2014, dont près de 33 % en céréales et près de 38 % en prairies (cf. tableau - graphique et carte ci-après).

Cultures	Surface communale concernée (ha)
BLE TENDRE	444.24
AUTRES CEREALES	213.4
MAIS GRAIN ET ENSILAGE	181.59
PRAIRIES PERMANENTES	247.42
PRAIRIES TEMPORAIRES	514.3
OLEO-PROTAGINEUX	225.65
VIGNES – VERGERS	115.22
GEL	9.43
LANDES ESTIVES	4.99
DIVERS et AUTRES CULTURES INDUSTRIELLES	36.25
LEGUMES ET FLEURS	23.86
TOTAL	2016.35



Il n'y a pas de réseau d'irrigation collectif sur la commune d'Eymet, les productions irriguées dépendent donc d'installations individuelles.

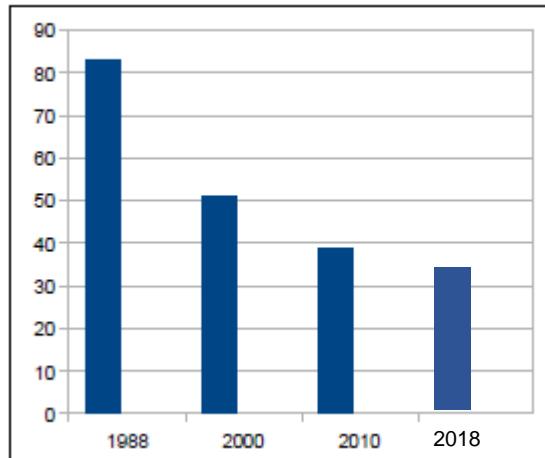
Le nombre d'exploitations est en baisse régulière au moins depuis 1988 comme en atteste les chiffres du recensement général agricole : - 53 % (RGA).

Cette tendance est supérieure à la moyenne départementale sur la même période : - 45 % en Dordogne (chiffres RGA).

	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations dont le siège est sur la commune (concerne les exploitations qui ont une activité agricole significative)	83	51	39
SAU (ha) des exploitations ayant leur siège sur la commune	2136	2013	2370
Dont terres labourables (ha)	1460	1557	1947
Dont cultures permanentes (ha)	180	208	181
Dont surface toujours en herbe (ha)	489	238	240

Source : RGA (Recensement Général Agricole 1988 - 2000 et 2010)

Evolution du nombre d'agriculteurs (RGA)



Nous pouvons constater une augmentation (+ 33 %) de la surface de terre labourable ; en revanche la surface toujours en herbe est en diminution régulière depuis les années 1988 (- 50% entre 1988 et 2010).

Cette tendance est le reflet du changement de stratégie des exploitants agricoles. La chute des cours des prix des produits agricoles a conduit les exploitants à réorienter les productions sur des cultures plus rémunératrices et éligibles aux primes PAC.

La moyenne d'âge des exploitants de la commune est de plus de 55 ans et seuls un quart des exploitants ont une succession assurée.

Parallèlement, le taux d'installations est plus faible dans le canton d'Eymet que la moyenne départementale avec un nombre d'installations moyen de 0,11 par commune et par an entre 2001 et 2011. Ces constats laissent à penser que la décroissance du nombre d'exploitations sur le territoire devrait persister.

Plus récemment et notamment depuis l'arrêt des quotas laitiers, on pressent la disparition progressive de la production laitière au profit de la production de céréales. En effet, les difficultés économiques de certaines filières, associées au caractère très contraignant de l'élevage, sont à l'origine d'une crise de la vocation de ces activités. La commune d'Eymet pourrait donc se tourner progressivement vers des productions essentiellement végétales. La prédominance des parcelles cultivées est globale sur tout le territoire. Le tissu agricole présente une forte continuité. Il convient d'être plus vigilant sur la zone sud-ouest du bourg où l'abondance de petits secteurs bâtis pourrait conduire à la fragmentation rapide de ce tissu agricole en cas de développement linéaire.

La commune est concernée par 32 signes officiels de qualité et d'origine :

IGP Agneau du Périgord (IG/17/01)	IGP Périgord Dordogne blanc
IGP Pouarde du Périgord	IGP Périgord Dordogne primeur ou nouveau blanc
IGP Pruneaux d'Agen (IG/02/96)	IGP Périgord Dordogne primeur ou nouveau rosé
IGP Atlantique blanc	IGP Périgord Dordogne primeur ou nouveau rouge
IGP Atlantique primeur ou nouveau blanc	IGP Périgord Dordogne rosé
IGP Atlantique primeur ou nouveau rosé	IGP Périgord Dordogne rouge
IGP Atlantique primeur ou nouveau rouge	IGP Périgord primeur ou nouveau blanc
IGP Atlantique rosé	IGP Périgord primeur ou nouveau rosé
IGP Atlantique rouge	IGP Périgord rosé
IGP Canard à foie gras du sud-ouest (Chalosse, Gascogne, Gers, Landes, Périgord, Quercy) (IG/06/95)	IGP Périgord rouge
IGP Jambon de Bayonne (IG/01/95)	IGP Porc du Sud-Ouest (IG/14/01)
IGP Périgord primeur ou nouveau rouge	IGP Veau du Limousin (IG/39/94)
IGP Périgord blanc	IGP Volailles de Gascogne (IG/15/94)
AOC Bergerac rouge	IGP Chapon du Périgord
AOC Bergerac blanc	AOC Côtes de Bergerac blanc
AOC Bergerac rosé	AOC Côtes de Bergerac rouge

Indication géographique protégée (IGP)...

Les opérateurs habilités à produire sous signes d'identification et de la qualité et de l'origine sont au nombre de 15 pour les viticulteurs auxquels ils convient de rajouter 4 éleveurs de bovins et 2 producteurs de pruneaux (source INAO).

2.2.4 Le Tourisme

2.2.4.1 *Office de tourisme*

OFFICE DE TOURISME PORTES SUD PERIGORD

45, place Gambetta

24 500 EYMET

Téléphone : 33 (0)5 53 23 74 95

E-Mail : otpstourisme@orange.fr

Site web : www.pays-bergerac-tourisme.com

Facebook : Pays de Bergerac Tourisme / @PaysDeBergerac2

Instagram : pays_de_bergerac_tourisme

Flickr : <https://www.flickr.com/photos/paysbergerac/>

L'office de tourisme Portes Sud Périgord dispose de deux bureaux d'information touristique, l'un à Eymet, l'autre à Issigeac. Celui d'Eymet se situe dans une remarquable construction des XIV et XV siècles, en plein cœur de la bastide.

Ouvert toute l'année, point d'accueil et d'information, les visiteurs peuvent y obtenir les renseignements concernant les hébergements, la restauration, les diverses productions du terroir, les multiples activités de loisirs, animations, randonnées et circuits touristiques qu'offre la région.

Les résidents peuvent également y recueillir les informations sur la vie locale, les commerces, artisans et services, les informations liées aux spectacles et activités proposées dans le village.

L'office de tourisme dispose également d'une boutique avec des produits régionaux, de la librairie et un coin des créateurs où les artistes du territoire sont mis en avant via une expo-vente de leurs créations.

Tout au long de l'année, l'office de tourisme organise de nombreuses animations de divers genres : animations « nature » telles que la Journée Mondiale des Zones Humides, Randonnée en fête, balade botanique, Fête de la nature... afin de mettre en valeur le patrimoine paysager de la région, animations « festives » : marché nocturne, marché de Noël, vide-greniers afin de partager la convivialité, le savoir-faire et les bons produits...

Toutes ces manifestations organisées avec le concours de bénévoles motivé.e.s attirent chaque année de plus en plus de passionnés.

L'Office de Tourisme a également pour objectif d'attirer les visiteurs sur notre destination par le biais de la promotion du territoire. Diverses actions sont menées tout au long de l'année afin de présenter, partager & communiquer les points d'intérêts.

2.2.4.2 *L'activité touristique*

La Bastide d'Eymet présente une réelle attractivité touristique avec environ 35 000 personnes qui viennent la visiter durant la période estivale.



Vide grenier / brocante (le dimanche de Pentecôte)



Journée Mondiale des Zones Humides (janvier/février)



Fête de la nature



Marché de noël

2.1.1.6 L'hébergement touristique

Chambres d'hôtes	Une dizaine de sites
Gîtes	Une quarantaine de sites
Village de Vacances (Bretou)	capacités : 150 personnes, 30 logement(s)
Camping le long du Dropt	Une soixantaine d'emplacements
Hôtel	11 chambres

Toutes offres confondues, la capacité d'hébergement touristique à Eymet est de 253 lits marchants correspondant à environ 600 personnes.

Village de gîtes : le centre de vacances d'Eymet est situé à 25 Km de Bergerac, dans un méandre du Dropt, au milieu d'un parc ombragé et à seulement 1 Km du centre-ville.



Village de gîtes de Bretou...

Le village de gîtes, comporte 30 gîtes répartis sur un terrain spacieux. Chaque gîte possède une terrasse ou un balcon avec un salon de jardin. Pour vos grillades, 3 barbecues sont à disposition. Prêt de lit, chaise haute et baignoire pour bébé (se renseigner avant le départ). Lave-linge à pièces sur place. Commerces, médecins, pharmacie à 2 km. Les arrivées se font le samedi entre 16 h et 19 h et les départs avant 10 h. D'une capacité d'accueil de 4/5 personnes, chaque logement de 36 m² est équipé : d'un coin cuisine (réfrigérateur, plaques électriques, cafetière, micro-ondes, vaisselle), d'une chambre avec 3 lits simples dont 1 superposé, d'une chambre avec un lit double, d'une salle d'eau avec WC...

Le Camping :
Le Chateau d'EYMET
Rue de la Sole
24 500 EYMET
Tel : 05.53.23.80.28 / www.eymetcamping.fr



Camping ombragé, situé au bord du Dropt, à proximité du château...

Accueil des camping-cars :
En 2018, Eymet s'organise pour accueillir les camping-cars selon leur durée de séjour, et éviter leur stationnement désordonné, et parfois problématique, dans les rues et sur les places du village.

A l'extrémité du quai de la Navigation, vers la rue des Marguerites, deux espaces sont aménagés. Pour rester le temps d'une visite ou d'une balade de quelques heures, le stationnement des camping-cars est prévu sur une zone d'accès libre à côté du parking du moulin. Pour séjourner 24 à 48 heures à un jet de pierre de la Place Gambetta dans un cadre arboré et herbeux, à proximité du bord du Dropt, une aire de court séjour constituée de 10 emplacements individuels est mise en place. Pour un séjour de plus longue durée en saison, le camping du château accueille les camping-cars, campeurs et caravaneurs (www.eymetcamping.fr).

2.2.5 Le marché

Chaque jeudi, les étals prennent place sur la place et différentes rues de la bastide pour proposer une variété de produits régionaux : légumes, fruits, viandes, fromages... Aux produits de bouches se mêlent décoration, vêtements, gadgets... Un marché typique de la Dordogne dans un cadre historique remarquable.

Marché traditionnel du jeudi
Place de la Bastide
24500 EYMET
Tel : +33 5 53 22 22 10
www.eymet-dordogne.fr

2.2.6 Le tissu associatif

Les associations, au nombre de 57, témoignent du dynamisme de la vie locale.

**Développement économique et local (1 associations)

Action familiale et sociale (1 associations)

Activités manuelles (1 associations)

Arts et Artistes (1 associations)

Associations professionnelles et organisations d'agriculteurs (4 associations)

crèches, garderies (1 associations)

Culture (9 associations)

Cyclisme / VTT (1 associations)

Danse (1 associations)

Défense des droits (1 associations)

Éducation (4 associations)

Football (1 associations)

Informatique (1 associations)

Jeux (1 associations)

Littérature, langues et civilisation (1 associations)

Loisirs (8 associations)

Patriotique, républicaine, du souvenir, ou d'anciens combattants (2 associations)

Professionnelles et syndicats (1 associations)

Recherche médicale (1 associations)

Santé (2 associations)

Services sociaux (1 associations)

Sports (10 associations)

Sports Mécaniques (1 associations)

Vie locale (3 associations)

2.3 LES EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

Eymet exerce des fonctions de centralité qui caractérisent le Centre-bourg.

Le Centre-bourg est un lieu où se concentrent des fonctions pour lesquelles des habitants se déplacent. La centralité d'Eymet se définit par diverses fonctions (administratives, économiques, commerciales, etc.), par le rang, son influence dans la hiérarchie urbaine (village, ville, petit pôle, pôle d'emplois...), et par son environnement géographique (les villages avoisinants exercent cette fonction dans une moindre mesure).

2.3.1 Les services publics

2.3.1.1 *La Communauté de Communes Portes Sud Périgord*

La communauté de communes Portes Sud Périgord a été créée le 1er janvier 2014 par regroupement des communautés de communes du Pays Issigeacois et Val et Coteaux d'Eymet.



D'une superficie de 569,5 km², Portes Sud Périgord compte désormais 8 628 habitants.

25 Communes se sont réunies dans l'optique de maintenir et de dynamiser nos territoires ruraux : Bardoux, Boisse, Conne de Labarde, Eymet, Faurilles, Faux, Flaugeac, Fonroque, Issigeac, Monmadales, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Razac d'Eymet, Sadillac, St Aubin de Cadelech, St Aubin de Lanquais, St Capraise d'Eymet, St Cernin de Labarde, Ste Eulalie d'Eymet, Ste Innocence, St Julien d'Eymet, St Léon d'Issigeac, St Perdoux, Ste Radegonde, Serres et Montguyard, Singleyrac.

Le siège social se situe :

Avenue de la Bastide

24 500 EYMET

Tel : 05.53.22.57.94

Email : cc.portesudperigord@orange.fr / Site internet : www.ccsp24.fr

Ouvert du Lundi au Jeudi de 8h00 à 12h et 14h00 à 18h00.

Les principales compétences de la communauté de communes sont :

- Aménagement de l'espace, développement économique (obligatoires).
- Tourisme, périscolaire (optionnelles).
- Protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, création et aménagement et entretien de la voirie, action sociale d'intérêt communautaire, assainissement non collectif, compétence scolaire (facultatives).
- lutte contre la désertification médicale (dernière extension).

La communauté de communes se compose de 40 élu.e.s communautaires des 25 communes.

Les conseils communautaires se déroulent une fois par mois sur le territoire.

Le membres du bureau : Messieurs Bétaille Jérôme, Bourdil Jean Maurice, Fricot Jean Marie, Grossoleil Thierry, Legal Alain, Lacotte Jean, Triffe Bernard, Madame Landat Annie, Stephanie Molle, Kleiber Melanie et M Delage Hervé

En charge des commissions :

- Hervé DELAGE - Membre du Bureau - 1er Vice président - Vice président délégué à l'économie et au numérique. Maire de Monsaguel.
- Jean Maurice BOURDIL - Membre du Bureau - 2nd vice-président - Vice-Président délégué au logement, cadre de vie et voirie. Maire de Saint Julien-Innocence-Eulalie
- Bernard TRIFFE - Membre du Bureau - 3ème vice-président - Vice président délégué à l'environnement et aux ordures ménagères. Maire de Conne de Labarde.

- Stéphanie MOLLE - Membre du Bureau - 4ème vice-présidente - Vice-présidente déléguée au tourisme - Maire de Boisse
- Jean-Marie FRICOT - Membre du Bureau - 5ème vice-président - Vice président délégué aux affaires scolaires et 1er adjoint à la mairie de Plaisance.
- Annie LANDAT - Membre du Bureau - 6ème vice-présidente - Vice-présidente déléguée aux affaires scolaires - Conseillère municipale à la mairie d'Eymet
- Mélanie KLEIBER - Membre du Bureau - 7ème vice-présidente - Vice-présidente déléguée aux finances. Conseillère municipale à la mairie d'Eymet.
- Thierry GROSSEOLEIL - Membre du Bureau - 8ème vice-président - Vice-président délégué à l'urbanisme. Maire de Razac d'Eymet

2.3.1.2 *Le dispositif France service*

La mise en place du réseau France services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers. Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées « France services » se compose de 1 494 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.



Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État :

- La Direction générale des finances publiques
- Le ministère de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA).

Au-delà de ce socle de services garantis, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires. De nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services. Exemples d'accompagnements proposés :

- je déclare mes revenus
- j'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité

- je demande une aide (allocation logement, RSA)
- je cherche un emploi
- je cherche à rembourser mes soins
- je prépare ma retraite
- je fais face à un litige ou un conflit
- j'attends un enfant.

Deux animatrices Nathalie PHELIPPEAU et Nathalie BAJ vous accueillent et vous accompagnent dans vos démarches du quotidien (santé, famille, retraite, logement, impôts...)

Pôle des services publics d'Eymet :

23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05 54 22 00 06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Tél. : 05 54 22 00 06 / franceservices.eymet@gmail.com

2.3.1.3 *Les services d'urbanisme*

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui s'applique sur l'ensemble du territoire de la commune.

La communauté de communes Portes Sud Périgord a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Vous pouvez consulter le cadastre en ligne ou éditer gratuitement un extrait du plan cadastral.
<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Une aide en ligne vous accompagne pas à pas et vous permet d'utiliser les outils cartographiques mis à disposition (déplacement sur le plan, mesures des distances et des superficies, notes...).

Pour les travaux sur la voie publique (pose d'échafaudages, de bennes ou d'appareils de levage...), une demande d'alignement ou d'autorisation de voirie doit être déposée en mairie au moins 15 jours avant la date prévue. Ces demandes sont transmises à la Sous-Préfecture.

La voirie communautaire représente 316 kilomètres sur l'ensemble du territoire de la CCPSP.

Le SPANC contrôle toutes les installations d'Assainissement Non Collectif (A.N.C), existantes ou neuves et vous conseille sur les choix techniques. Par conséquent il peut vous aider à réaliser votre projet dans le respect de la réglementation et de l'environnement. Le SPANC répond à une obligation faite aux communes de vérifier la qualité des ANC. Contact du technicien du SPANC de la communauté de communes Portes Sud Périgord : Technicien SPANC - Tel : 07 87 11 97 49 / E-mail : ccpsp24.spanc@orange.fr

2.1.1.7 *Les services de collecte et de valorisation des déchets*

Désormais toutes les communes de la communauté de communes "Portes Sud Périgord" adhèrent au Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne.

La Communauté de communes a fait le choix de mettre en place une collecte robotisée effective depuis le printemps 2016.

La déchèterie la plus proche est celle de Sigoulés (ZA Roc de la Peyre) se situe à 12 km d'Eymet. Les habitants ont également la possibilité d'utiliser les autres déchetteries du réseau du SMD3 (tel que celle d'Issigeac située à une vingtaine de kilomètres d'Eymet).

Le syndicat a une mission de sensibilisation à la réduction des déchets et intervient à travers diverses compétences telles que :

- la gestion de 4 quatre déchèteries sur le territoire sud Dordogne (Bergerac, Issigeac, St Pierre d'Eyraud et Sigoules),
- l'achat et la mise à disposition de sacs jaunes pour le tri sélectif,
- la communication autour de la réduction des déchets et du tri sélectif,
- la collecte du verre,
- la promotion du compostage.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, bidons et flacons plastiques, emballages en acier et aluminium, papiers et cartons étaient acceptés dans le sac jaune. Désormais, grâce à l'élargissement des filières de valorisation, nous pouvons y insérer tous les emballages plastiques, tels que les tubes de dentifrice, pots de yaourt et de crème fraîche, barquettes, blister, poches...

La ferraille, les encombrants et déchets verts peuvent être apportés aux déchetteries de Sigoules, Issigeac ou Bergerac qui les acceptent gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et pièce d'identité.

Le principe du PAV :

• SOLUTIONS TECHNIQUES ADAPTÉES AU TERRAIN •

COLLECTE EN PAV : POINT D'APPORT VOLONTAIRE



A compter de janvier 2014, la collecte des déchets (par l'entreprise SITA Sud Ouest) se déroule comme suit :

- Pour Eymet "centre-ville" : le lundi pour les sacs noirs uniquement et le vendredi pour les sacs noirs et les sacs jaunes
- Pour Eymet "zone Est" : le lundi pour les sacs noirs et les sacs jaunes
- Pour Eymet "zone Ouest" : le jeudi pour les sacs noirs et les sacs jaunes

Les sacs jaunes sont à retirer gratuitement auprès de la mairie d'EYMET.

La déchetterie d'Issigeac est clos, aménagé et gardienné. Les particuliers et dans certains cas les professionnels peuvent y apporter des déchets dangereux (peinture, DASRI, etc.), valorisables (déchets verts, ferrailles, etc.) ou trop volumineux (canapé, gros électroménager, etc.) qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage.

Toutefois, sur place un gardien vous informe et vous aide, il contrôle les matériaux apportés et vérifie le tri effectué au préalable. Il est également compétent pour refuser les déchets non acceptables sur le site (lien vers les déchets interdits).

La déchèterie est un lieu où l'on dépose les déchets tout en respectant l'environnement.

2.3.2 Les équipements de « jeunesse »

2.3.2.1 Crèche - Halte-garderie

Crèche des « Bastidous » :
31 Rue du Couvent
24 500 EYMET
Tel : 05.53.23.89.90 - eymet-creche@orange.fr



La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi et accueille 20 enfants de 3 mois à 3 ans. Les enfants et les parents peuvent appréhender à leur rythme les premières séparations et la découverte d'autres enfants. L'équipe accueille les enfants dans un lieu sécurisé et adapté à leurs besoins. Elle propose des activités d'éveil en lien avec leur développement. L'accueil en crèche peut être régulier ou ponctuel.

Les tarifs journaliers sont fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge.

Les avantages de ce mode de garde des enfants sont multiples :

- un tarif plus juste car fonction des ressources
- un projet pédagogique respectant le rythme de l'enfant
- des ateliers pédagogiques nombreux et variés
- une préparation à la scolarisation
- des repas frais chaque jour

L'équipe encadrante est composée d'une directrice et de personnels qualifiés et diplômés (Educatrice de Jeunes Enfants, Auxiliaire de puériculture, animateurs) qui œuvrent pour l'accueil, le soin, l'organisation d'activités, l'éveil et le bien-être des enfants dans le respect du projet pédagogique.

2.3.2.2 Centre de loisirs

Centre de loisirs « La Ruche » :

Bretou
24 500 EYMET
Tel : 05.53.27.23.90
Email : csh.eymet@wanadoo.fr



Le centre de loisirs municipal est ouvert tous les mercredis périscolaires et pendant les périodes extrascolaires de 7h30 à 18h30. Il accueille les enfants âgés d'au moins 3 ans et de 12 ans au plus en journée ou demie journée, avec ou sans repas.

Les temps d'accueil seront découpés comme suit :

- De 7h30 à 9h : garderie
- De 9h à 18h : journée centre de loisirs (réalisation d'activités, projets...)
- De 18h à 18h30 : garderie

Pour les enfants qui souhaitent une "coupure" dans leur semaine d'école et être en compagnie de leurs copains et copines, l'équipe d'animation les attend avec plaisir.

Durant les vacances scolaires, de nombreuses animations sont proposées et un système de réservation est mis en place afin d'évaluer la fréquentation infantile et de prévoir le nombre suffisant de personnel d'encadrement. Vous avez la possibilité de réserver la place de votre enfant par email ou en remplissant le programme distribué dans les écoles. Ce programme est également à votre disposition à l'accueil de la mairie.

L'équipe du centre de loisirs est composée d'une directrice et d'animateurs qualifiés. Tous œuvrent pour cultiver le bonheur des enfants.

2.3.3 Les équipements « culturel »

2.3.3.1 Bibliothèque intercommunale

La bibliothèque intercommunale :

31 Rue du Couvent
24 500 Eymet
Tel : 05.53.22.55.48
Email : bibliotheque.intercommunale.pays.eymet@wanadoo.fr



La bibliothèque Intercommunale du Pays d'Eymet est également Centre de Ressources. Elle dessert 3 points lecture, à Fonroque, St Aubin de cadelech et Singleyrac. De ce fait, elle adhère à la nouvelle carte de lecteur départementale.

Les nouveaux tarifs (alignés sur le département) sont :

- 7 € par an et par famille (quelle que soit la commune de résidence)
- gratuit pour les moins de 18 ans (à l'inscription la présence des parents est indispensable)
- gratuit pour les plus de 65 ans
- gratuit pour les Rmiste et les demandeurs d'emploi
- internet : 2 € la 1ère 1/2 heure puis 1 € par 1/2 heure

De nombreux services sont à la disposition du public :

- prêts de livres enfants et adultes (albums jeunesse, romans, documentaires, bandes dessinées)
- prêts de périodiques

- prêts de DVD et de CD
- possibilité d'utiliser les deux PC pour du traitement de texte ou la confection de C.V.

Pratique d'écriture : rendez-vous, deux jeudis par mois de 16h à 18h. Animée par Andrée Combe et Daniel Cointe. Ouvert à tous et gratuit. Bienveillant, ludique, constructif, l'atelier d'écriture vise à affirmer ou à exalter le plaisir d'écrire.

Atelier lecture à voix haute : 1 samedi par mois, de 10h à 12h. Animée par Andrée Combe et Daniel Cointe. Apportez un des livres que vous avez particulièrement apprécié pour le faire découvrir à d'autres en lisant à voix haute un extrait préalablement choisi. Vous pouvez aussi venir rien que pour écouter. Ouvert à tous et gratuit

La consultation sur place des ouvrages encyclopédiques pour des travaux de recherches est gratuite.

2.3.3.2 *L'espace culturel*

Centre culturel : Saison Culturelle 2021-2022 / Eymet

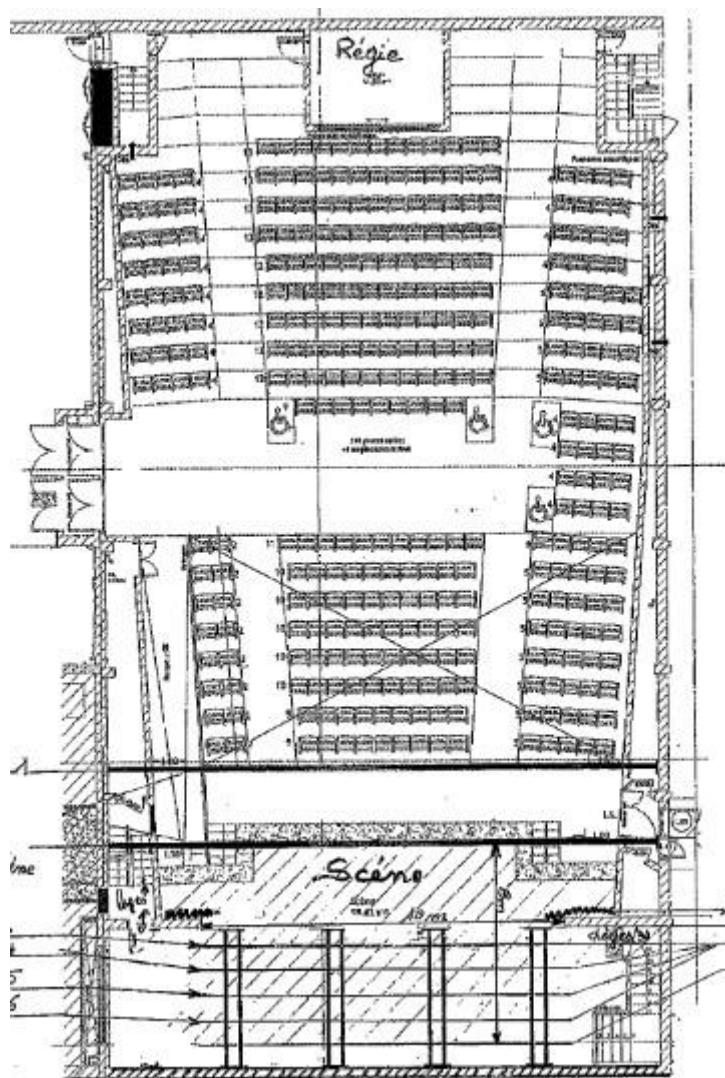
Informations : service culturel Eymet, Tél : 05 53 22 22 10,

Courriel : service.culture-eymet@orange.fr , site : www.eymet-dordogne.fr



Salle de type L de 3^{ème} catégorie (selon règlement ERP) - 344 places assises.

Période(s) de fonctionnement : De septembre à mai (Permanente pour le cinéma)



Scène :

Profondeur de scène : 7m
Largeur de scène : 10m
Hauteur de scène : 5m

Eclairage

- 1 Pupitre ADB 24 circuits Dominoxt 24
- 12 PARS 64
- 10 PC Juliat 1kw
- 4 découpes Juliat 1kw
- 2 portes gobot Juliat
- 2 Iris Juliat
- 1 Armoire de gradateurs ADB 24 circuits de 3kw

Son

- 1 console SOUNDCRAFF GB4 24 entées
- 2 L- Acoustics 12xt en façade
- 1 ampli L- acoustics LA4 X
- 2 enceintes Sub-bass SB18
- 2 L- acoustics 12xt retour
- 1 APG Processeur SPWX
- 1 égaliseur 2x30 bandes
- 1 TASCAM lecteur enregistreur CD-RW900SL
- 2 Shure SM 57
- 2 Shure SM 58
- 2 AKG C451B
- 2 AKG C535EB
- 4 BSS boîtiers de direct actifs
- 2 micros émetteurs main
- 1 casque Bever

Personnel Technique : 1 personne / Administratif : Pas de personnel

Dimensions de la salle :

- Longueur : 20 m
 - Largeur : 14.9 m
 - Hauteur : de 5 à 6.6 m

Type d'assise :

- Type de gradin : non-concerné
 - Fauteuils : 340
 - Fosse : Pas de fosse spectateur
 - Chaises : 0
 - Places en gradin : 0
 - Autres : 0

Divers

- Eclairage : Par tranche
 - Chauffage : Air pulsé
 - Occultation : Bonne occultation de la salle

Autres locaux

- Loges : 3 loges, sanitaires et douche dans le couloir
 - Régie : Régie cabine en fond de salle, fenêtres coulissantes ; Possibilité de s'installer en milieu de salle (trappe avec connectiques)
 - Dépôt : Pas de locaux de stockage

Particularité(s) scène :

- Aire de jeu : 10m d'ouverture

Description

- Sol : Plancher noir
- Structure : Lambourdes sur dalle béton
- Pente de : 0.00 %
- Nez de scène : Libre
- Tapis de danse : Pas de tapis de danse
- Fosse : Pas de fosse d'orchestre

Dimensions

- Plateau
- Largeur mur à mur : 13.5 m
- Profondeur avec proscenium : 6 m
- Profondeur sans proscenium : 3.25 m
- Praticables
- Nombre d'éléments : 10
- Longueur : 2 m
- Largeur : 1 m
- Hauteur : 0,20 à 1 m

Volume :

- Hauteur utile (sous plafond ou perches) : 4.85 m
- Hauteur scène/sol : 1 m
- Hauteur de la salle devant la scène : 5.3 m
- Proscenium
- Largeur proscenium : 14.9 m
- Profondeur proscenium : 2.75 m
- Encadrée
- Ouverture : 10.6 m
- Hauteur : 4.68 m
- Profondeur du cadre au mur du fond : 3.25 m

Accès décor(s)

- Par la salle, devant la scène, à jardin
- Largeur accès décor : 1.4 m
- Hauteur accès décor : 2 m

Equipement scénique :

Réseaux scéniques

- Courant faible : Liaison audio analogique plateau (jardin et cour au cadre) / régie ; Liaison DMX : 5 départs au plateau à cour / porteuses / régie ; Liaison RJ45 plateau/régie/hall; Liaison vidéo à la demande
- Courant fort : 1 P17 32A à jardin ; 1 P17 16A à cour ; Gradateur à cour, 6 lignes par porteuse
- Ressources dédiées son : Information non communiquée
- Ressources dédiées lumière : Information non communiquée
- Lignes graduables : Oui

Accroche(s)

- Scène : 5 porteuses motorisées (4 au-dessus du plateau et 1 au-dessus du proscenium)
- Salle : 1 porteuse motorisée à 1,90m du nez de scène et 5,30m de haut

Rideaux

- D'avant-scène : A la grecque, motorisé
- Tissu : Velours rouge
- Autres : 1 fond, 3 plans de pendrillons ; Velours noir

Vidéo

- Écran : 6m x 8m, motorisé, au cadre de scène
- Projecteur vidéo : OPTOMA 3200 lumens
- Projecteur ciné : Pas de projecteur cinéma

Association « Théâtre des Cornières » :

Facebook : theatredescornieres, Le théâtre des Cornières est une troupe de théâtre amateur eymétoise,

Soutien aux résidences de création : dans une démarche volontaire, la Commune d'Eymet soutient le développement artistique et culturel en accueillant des compagnies en résidence. Accompagner des projets de création artistique sur la Commune, est une priorité dans le souci de mettre en rapport la population avec le travail de création et encourager les artistes pendant cette période. Quand les disponibilités de chacun le permettent, la résidence se clôture par une courte représentation, correspondant à une étape de travail de l'œuvre finale. Ces soirées sont l'opportunité de faire découvrir au public des esthétiques artistiques diverses.



2.3.3.3 Le cinéma

Ciné Passion en Périgord :

8 rue Amiral Courbet
BP 61 - 24110 SAINT ASTIER
Tél : 05 53 02 64 97
Email : infos@cine-passion24.com
Site : www.cine-passion24.com

Association loi de 1901, Ciné Passion en Périgord a été créée en 1991 à l'initiative des 4 dernières salles de cinéma en milieu rural. L'objet de l'association est double et complémentaire : la diffusion et la promotion du cinéma en milieu rural. Avec plus de 220 000 spectateurs accueillis chaque année, Ciné Passion en Périgord est le premier opérateur cinématographique du département. La gestion du circuit de Cinéma itinérant « Et si on allait au Ciné » - classé « Art et Essai ».

Le circuit itinérant est la réponse de l'association à l'aménagement du territoire en matière de diffusion culturelle et la nécessaire solidarité avec le territoire périgourdin non desservi par le cinéma. Proposant 25 séances chaque mois et accueillant 22 000 spectateurs par an, le circuit de Cinéma itinérant « Et si on allait au Ciné » dessert 17 communes dont Eymet.

Dès la rentrée vous retrouverez les ciné-thés, ciné-goûters en partenariat avec Familles Rurales, ciné lecture en partenariat avec la bibliothèque, etc... Des rehausseurs sont disponibles à la salle pour les plus jeunes.



Les autres actions de Ciné passion :

- L'éducation à l'image par les dispositifs départementaux.
- Coordination des dispositifs départementaux
- L'éducation à l'image par les enseignements artistiques cinéma
- Bureau d'accueil de tournage

2.3.4 Les salles polyvalentes

Salles municipales / Salle polyvalente



La salle polyvalente d'Eymet, de près de 230 m² peut accueillir 220 personnes. Située à proximité du centre-ville, c'est un lieu idéal pour la réalisation de manifestations (lotos, expositions...). Elle peut également être utilisée pour des repas de famille. Cette salle est équipée de tables, chaises, d'une cuisine avec frigo et plaques de gaz. La vaisselle peut être louée.

La salle de l'Espace culturel est située Avenue de la bastide. Elle peut accueillir jusqu'à 340 personnes assises. Elle est équipée d'un rétroprojecteur, d'un grand écran et d'une scène. C'est un lieu idéal pour la réalisation de conférences, spectacles, cinéma...

La salle du village de gîtes :



La salle du village de gîtes est de taille moyenne (environ 80m²) ; elle peut accueillir 70 personnes. Tous les accès sont de plain-pied. Sa situation en pleine nature, convient parfaitement pour l'organisation de repas de famille ou entre amis. Cette salle est équipée de tables, chaises et frigo. La vaisselle n'est pas fournie.

Et enfin, la salle des marguerites se situe avenue des marguerites. D'une superficie de 80m², elle peut accueillir près de 60 personnes principalement pour des réunions. Elle est équipée de tables et de chaises.

2.3.5 L'offre de soin de proximité

2.3.5.1 La Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Eymet

La CCPSP est propriétaire de la MSP d'Eymet, la gestion étant assuré par MSA services.

Maison De Santé Pluridisciplinaire D'Eymet :

12 Avenue Du 06 Juin 1944, 24500 Eymet

Contact du secrétariat, Tél : 05 53 23 82 33



On peut y trouver :

- Médecins
- Infirmières
- Podologue
- Kinésithérapeute
- Diététicienne
- Psychiatre
- Psychologue
- Ergothérapeute
- Sage-femme
- Vaccination COVID-19
- Test COVID - Dépistage
- Test PCR
- Consultation vidéo - Téléconsultation

La Collectivité recherche 1 à 2 médecins généralistes pour une installation en exercice libéral au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Eymet au côté des professionnels déjà en place (2 médecins généraliste, 1 médecin remplaçant, 2 dentistes, 1 psychiatre, 1 kiné, 5 infirmières, 1 sage-femme, 1 podologue, 1 diététicienne...). Consultations en cabinet et quelques visites à domicile.

Le médecin qui s'installera bénéficiera de nombreuses aides dont principalement :

- avantages fiscaux importants : exonération totale (100%) d'impôt sur les bénéfices les 5 1^{ère} années, puis dégressive (exonération 75% la 6^{ème} année, 50% la 7^{ème} année, 25% la 8^{ème} année)
- aide à l'installation versée par l'assurance maladie (jusqu'à 2 x 25.000€ pour exercice à temps plein et avec engagement à exercer 5 ans).

Le cabinet de consultation privatif est d'environ 18m² (pour un loyer inférieur à 650€), salle d'attente et archives mutualisées. Frais de secrétariat et d'exercice en commun à partager avec les confrères.

Les professionnels ont créé une structure spécifique (Société Interprofessionnelle de soins ambulatoires) qui permet d'obtenir des financements pour tout type de projet (exercice coordonné, télémédecine...). Fort potentiel d'évolution de la patientèle avec densité de population anglophone importante. Territoire d'influence couvre une zone de 4800 habitants. Vie locale dynamique (écoles, commerces, clubs, patrimoine...). Secteur très touristique. Aéroport de Bergerac à moins de 30min.

Un réseau de partenaires vous accueille :

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie
de Dordogne**

50 rue Claude Bernard
24910 Périgueux Cedex 9



Nelly PERRAUD-DAUSSE
05 53 35 61 72

nelly.perraud-dausse@cpam-perigueux.cnamts.fr

Un accompagnement personnalisé pour votre installation avec :

- une étude complète de patientèle,
- une information sur les aides à l'installation et les exonérations fiscales,
- une aide à la réalisation d'un prévisionnel financier,
- une mise en relation avec les contacts locaux.

soignerenperigord.fr

Pays du Grand Bergeracois

Les Séguinots - 16 route d'Eymet
24100 Saint Laurent des Vignes
www.jeminstalleenbergeracois.com
François QUEVAL - 05 53 27 30 18
fqueval@pays-de-bergerac.com
pays-de-bergerac.com

2.3.5.2 L'offre des Omnipraticiens sur le TVS d'Eymet

Données statistiques sur le site spécialisé de Résone Médecin :

La commune d'Eymet fait partie du Territoire de Vie Santé (TVS) de Eymet (réf : 24167) qui compte 18 communes. La commune dénombre 2614 habitants soit 43.3 % de la population totale du TVS.

Cette commune est classifiée par le zonage médecins de la région Nouvelle Aquitaine en ZONE INTERVENTION PRIORITAIRE.

Dans ce territoire ou à proximité, des structures d'exercice coordonné de type Centre De Santé, Maison de Santé Pluriprofessionnelle ou Communauté Professionnelle Territoriale de Santé peuvent être implantées. Pour plus de détails consultez Rezone CPTS

EYMET (24167)
TERRITOIRE DE VIE SANTÉ (TVS) de EYMET

ZONE INTERVENTION PRIORITAIRE



Vous pouvez bénéficier d'aides et de conseils lors de votre exercice dans cette zone

Les données de démographie médicale sont obtenues à partir du Fichier National des Professions de Santé gérés par les Caisses d'Assurance Maladie en recensant les médecins conventionnés, en exercice, en cabinet principal.

Les indicateurs ci-dessous dénombrent l'offre de soins ambulatoire (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pharmacies et laboratoires d'analyses médicales) et celle relative à quelques structures sanitaires et médico-sociales de recours.

Commune

- 2 omnipraticien(s) :
 - 2 ayant plus de 60 ans (dont 1 +65)
 - 0 en honoraires différents
 - 0 en Mode d'Exercice Particulier (MEP)
- 0 spécialistes libéraux
- 6 infirmiers libéraux
- 3 masseurs/kinés libéraux
- 1 pharmacie(s)

structures

- 1 Maisons de santé pluri-prof. (actives ou en projet)
- 1 Eta. d'hébergement pour personnes âgées dépend.
- 1 SSIAD & Hôpitalisation à domicile

Territoire de Vie Santé

- 4 omnipraticien(s) :
 - 4 ayant plus de 60 ans (dont 2 +65)
 - 0 en honoraires différents
 - 0 en Mode d'Exercice Particulier (MEP)
- 0 spécialistes libéraux
- 16 infirmiers libéraux
- 9 masseurs/kinés libéraux
- 3 pharmacie(s)

structures

- 2 Maisons de santé pluri-prof. (actives ou en projet)
- 2 Eta. d'hébergement pour personnes âgées dépend.
- 1 SSIAD & Hôpitalisation à domicile

Démographie professionnelle :

- Omnipraticien(s) : avec 4 ayant plus de 60 ans (dont 2 +65) ; 0 en honoraires différents ; 0 en Mode d'Exercice Particulier (MEP)
- 0 spécialistes libéraux
- 16 infirmiers libéraux
- 9 masseurs/kinés libéraux
- 3 pharmacies

Structures :

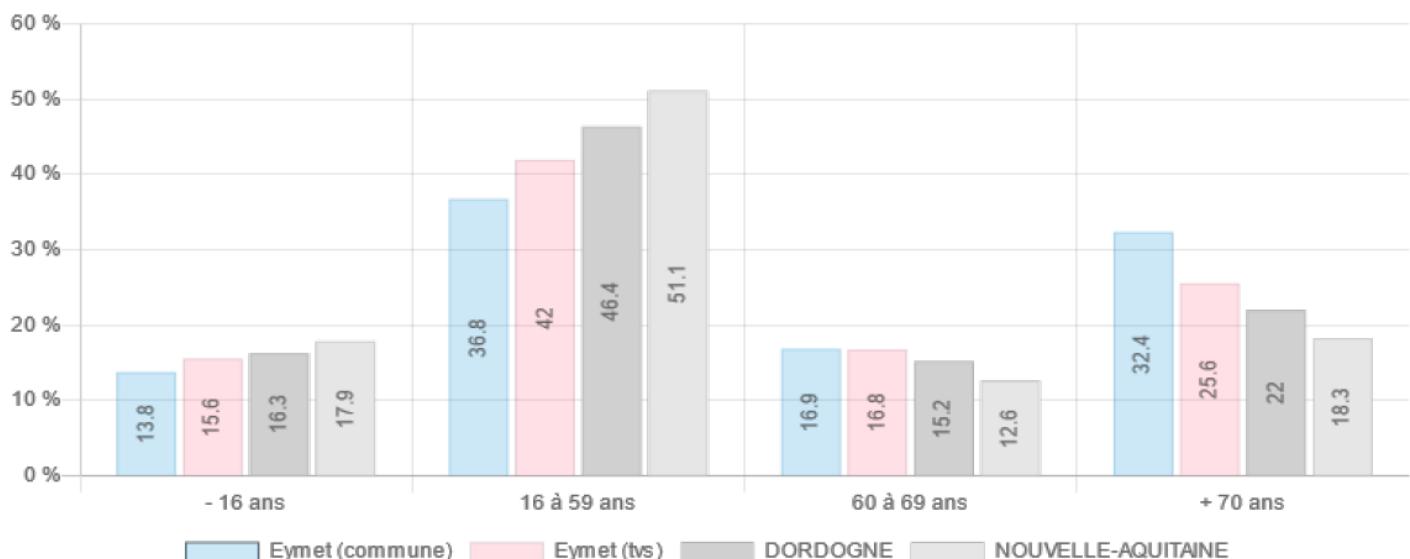
- Maisons de santé pluri-prof. (actives ou en projet)
- 2 Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépend.
- 1 SSIAD & Hospitalisation à domicile

Il y a 6037 habitants sur le TVS Eymet (Rapports et portraits de territoires sur CartoSanté - Données SNDS (Juin 2021) - Données INSEE (MAJ 2021 - Recensement 2018).

Démographie patient :

Les données de bénéficiaires sont calculées à partir de la notion de bénéficiaire comptabilisé une seule fois quel que soit le nombre de prestations le concernant, ayant été remboursé d'au moins 1 acte réalisé par un omnipraticien à partir des Relevés Individuels d'Activité et de Prescription semestriels.

Répartition des patients par tranche d'âge

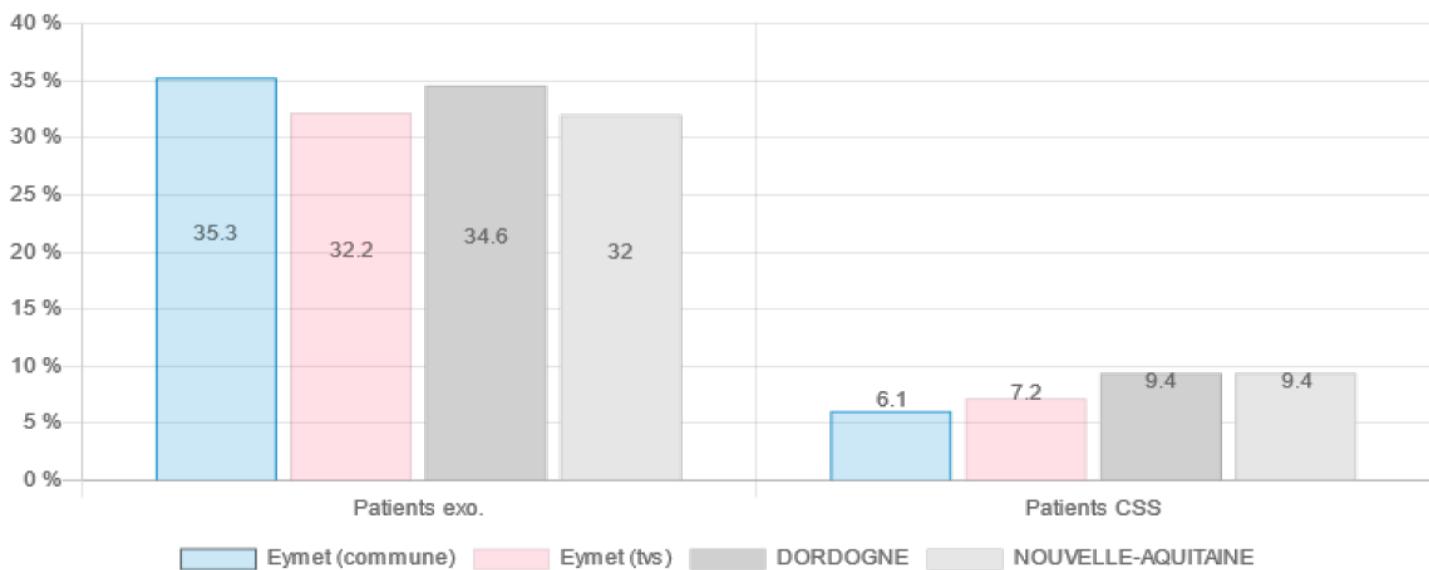


Le nombre de patients par omnipraticien (file active) est de (Source : RIAP, 2020) :

- 1806 sur le TVS (Eymet)
- 1460 sur le département (Dordogne)
- 1439 sur la Région (Nouvelle Aquitaine)

Patient :

% Patients exonérés et CSS *



La rubrique « attractivité » propose des données de densité médicale et de ratio de patientèle donnant un éclairage complémentaire aux autres données d'attractivité de la commune. L'élargissement aux données essentielles des communes à proximité permet de mieux appréhender le contexte territorial dans un processus global d'installation.

Cette rubrique propose un éclairage sur l'attractivité de la commune dans son contexte territorial à partir des seuls critères de densité médicale et du nombre de patients par omnipraticien

Indicateur	Commune	TVS	Dép.	Rég.	Différence commune et		
					TVS	Dép.	Rég.
Nombre de patients par omnipraticien	1574	1806	1460	1439	-232	114	135
Répartition statistique (quantile)	●	●	-	-	-	-	-

- aucun omnipraticien
- Densité* patient/omni. : --
- Densité* patient/omni. : -
- Densité* patient/omni. : +
- Densité* patient/omni. : ++
- de 1 à 10 omni.
- de 11 à 30 omni.
- de 31 à 70 omni.
- plus de 70 omni.

* Densité : Nombre de patients (sur la période et dans le territoire (commune ou TVS)) divisé par le nombre d'omnipraticiens (sur la même période et dans le même territoire).

Dans un rayon de 25 km* autour de Eymet il y a 145 communes.

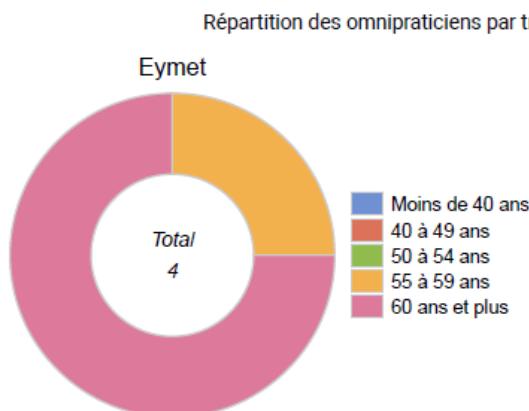
Nombre de communes	Total Habitants	Zonage des communes	Nombre de QPV	Total Omnipraticiens	Nombre de patients par omnipraticien
145	108 065	112 ZIP 33 ZAC	0	84	1466

Ci-dessous, les informations essentielles concernant les 10 communes les plus proches géographiquement.

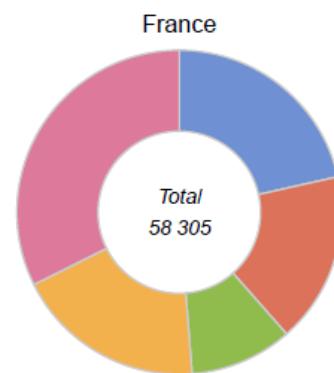
Commune	Nb Habitants	Zonage	QPV	Nom TVS	Nb Omnipraticiens	Nombre de patients par omnipraticien	Distance (km)	
Eymet (24167)	2 614	ZIP	Non	Eymet	2	1574	-	
Fonroque (24186)	329	ZIP	Non	Eymet	0	0	4	
Agnac (47003)	426	ZIP	Non	Eymet	0	0	4	
Serres-et-Montguyard (24532)	244	ZIP	Non	Eymet	0	0	4	
Soumensac (47303)	230	ZIP	Non	Eymet	0	0	5	
Saint-Julien-Innocence-Eulalie (24423)	306	ZIP	Non	Eymet	0	0	5	
La Sauvetat-du-Dropt (47290)	542	ZIP	Non	Eymet	0	0	6	
Razac-d'Eymet (24348)	297	ZIP	Non	Eymet	0	0	6	
Bourgougnague (47035)	325	ZIP	Non	Miramont-de-Guyenne	0	0	6	
Roumagne (47226)	533	ZIP	Non	Miramont-de-Guyenne	0	0	7	
Lauzun (47142)	752	ZIP	Non	Eymet	0	0	7	

Libellé	Population	Nbre d'omnipraticiens	Nbre d'infirmiers	Nbre de masseurs-kinésithérapeutes	Nbre de chirurgiens-dentistes	Nbre d'orthophonistes	Nbre de sages-femmes
Eymet	2 630	2	6	4	3	0	1
Fonroque	326	0	1	0	0	0	0
Mescoules	176	0	0	0	0	0	0
Razac-d'Eymet	289	0	0	0	0	0	0
Sadillac	119	0	0	0	0	0	0
Saint-Aubin-de-Cadelech	336	0	0	0	0	0	0
Saint-Julien-Innocence-Eulalie	301	0	0	0	0	0	0
Serres-et-Montguyard	237	0	0	0	0	0	0
Sigoulès-et-Flaugeac	1 225	1	4	2	3	0	0
Singleyrac	269	0	0	0	0	0	0
Thénac	488	0	0	0	0	0	0
Agnac	422	0	0	0	0	0	0
Lauzun	745	0	4	1	3	0	0
Loubès-Bernac	415	0	2	0	0	0	0
Saint-Colomb-de-Lauzun	478	1	0	0	0	0	0
Saint-Jean-de-Duras	245	0	0	0	0	0	0
La Sauvetat-du-Dropt	535	0	0	0	0	0	0
Soumensac	231	0	0	0	0	0	0

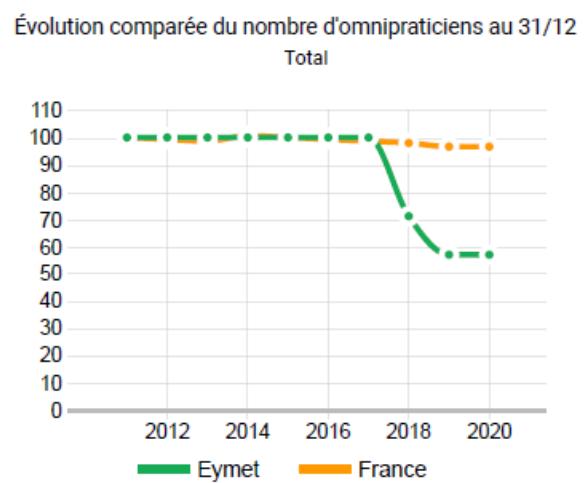
Source INSEE-FNPS



Source : FNPS - 2020



Source : FNPS

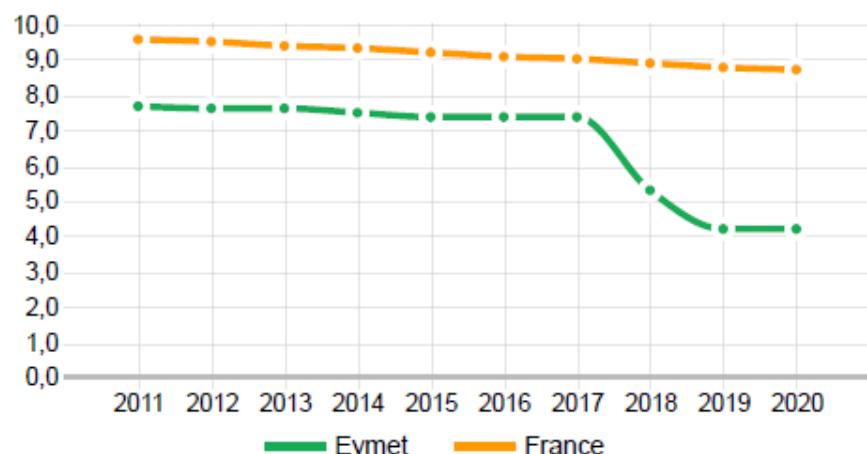


Densité d'omnipraticiens au 31/12

pour 10 000 hab.

Indicateurs	Eymet	France
Densité de généralistes lib. (pour 10 000 hab.)	4,2	8,7

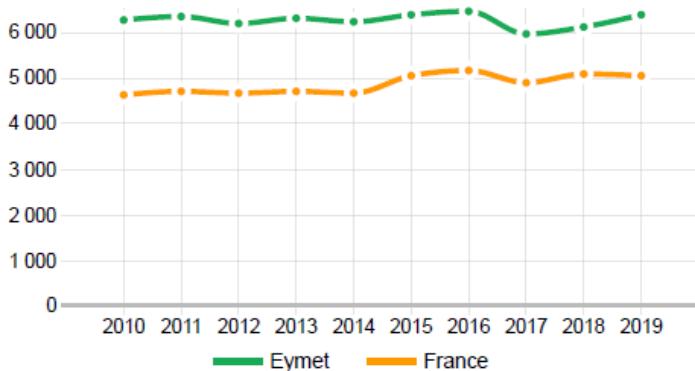
Évolution de la densité d'omnipraticiens au 31/12 pour 10 000 hab.



Source : FNPS - INSEE - 2020

Source : FNPS - INSEE

Évolution de l'activité moyenne par professionnel actif sur l'année complète



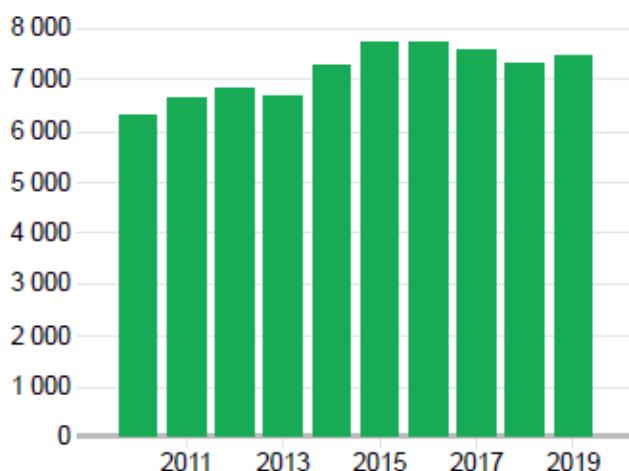
Autres structures

Indicateurs	Eymet	France
Nbre de centres de santé polyvalents	0	1 091
Nbre de MSP	2	1 767
Nbre de Pharmacies	3	21 296

Source : SNDS - 2020

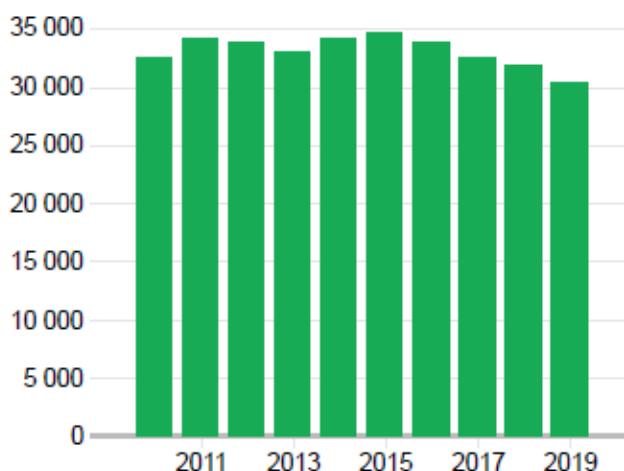
Demande de soins auprès des omnipraticiens libéraux :

Évolution brute du nombre de bénéficiaires
Eymet



Source : SNDS

Évolution brute du nombre d'actes
Eymet



Source : SNDS

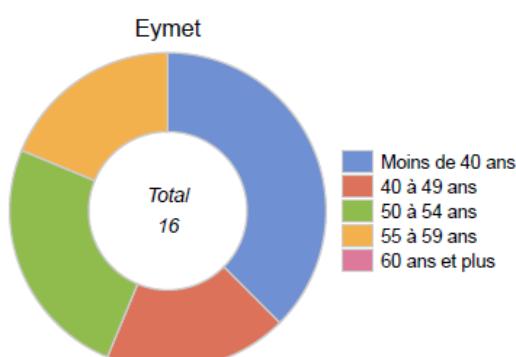
Un Médecin qui souhaite s'installer à Eymet serez éligible au Contrat d'Aide à l'Installation des Médecins (CAIM). Il peut prétendre à une aide forfaitaire de 50 000 € versée en 2 fois et dégressive en cas d'activité libérale partielle (chiffres/montants non contractuels).

Depuis le 01/01/2021, l'ARS a mis en place un contrat unique de début d'exercice. Celui-ci offre une garantie de revenus et un renforcement de la protection sociale. Les installations en tant que titulaire ou remplaçant dans les zones ZIP, ZAC ou certaines Zones d'Accompagnement Régional (selon disposition Régionales) sont éligibles à ce contrat.

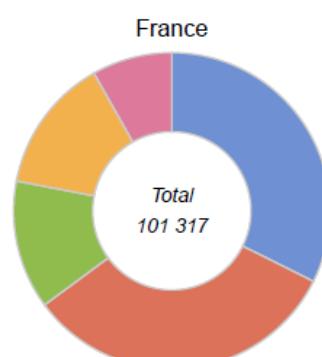
2.3.5.3 Offre de soins des infirmiers :

Essentiellement le SSIAD à Eymet, Tél : 05.53.74.26.25

Répartition des infirmiers par tranche d'âge au 31/12



Source : FNPS - 2020

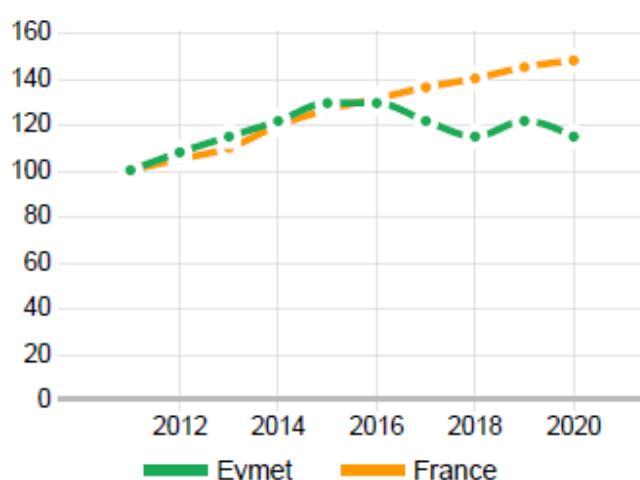


Présence d'autres structures infirmiers

Indicateurs	Eymet	France
Nbre de cabinets secondaires inf. lib.	0	774
Nbre de SSIAD	1	2 166
Nbre de CSIP.	0	1 611

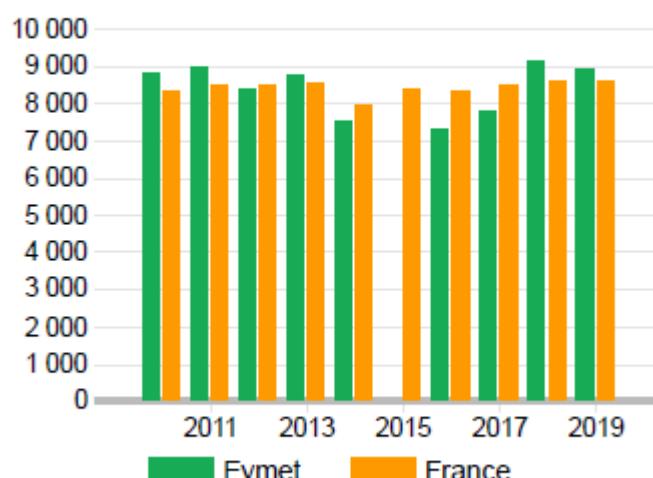
Source : FNPS + FINESS - 2020

Évolution comparée du nombre d'infirmiers au 31/12
Total



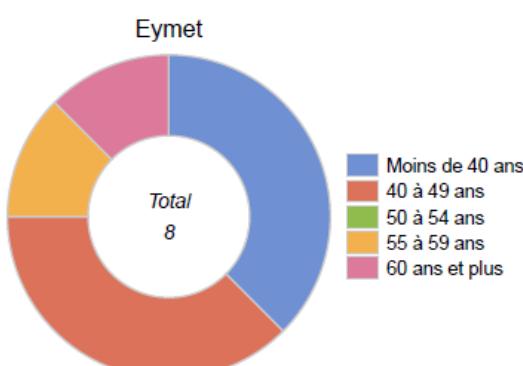
Source : FNPS

Évolution de l'activité moyenne par professionnel actif sur l'année complète

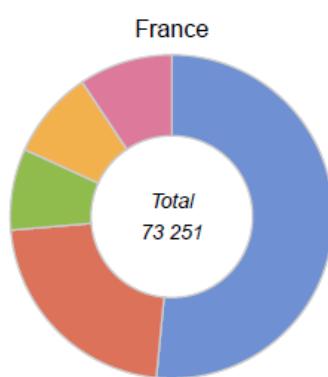


Source : SNDS

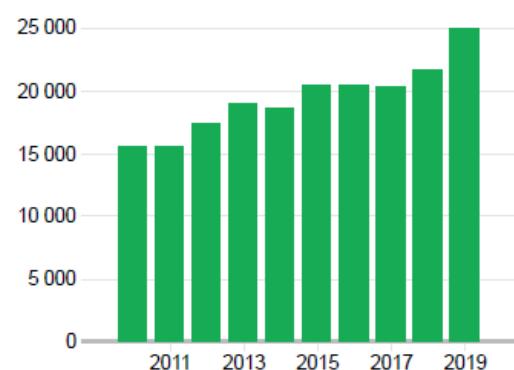
2.3.5.4 Offre de soins des masseurs-kinésithérapeutes :



Source : FNPS - 2020

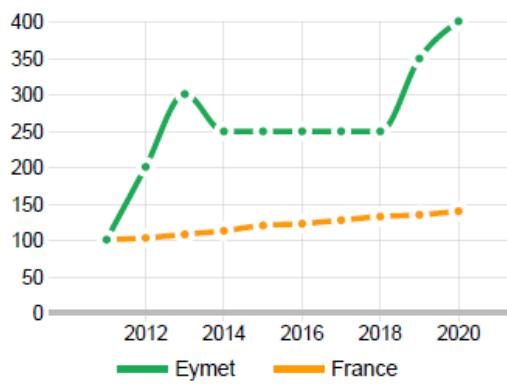


Évolution brute du nombre d'actes
Eymet



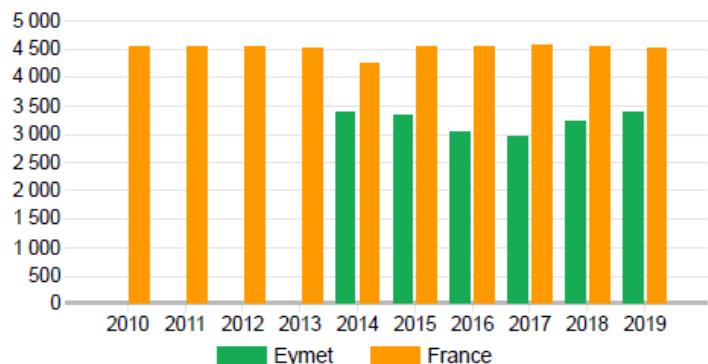
Source : SNDS

Évolution comparée du nombre de kinés au 31/12
Total



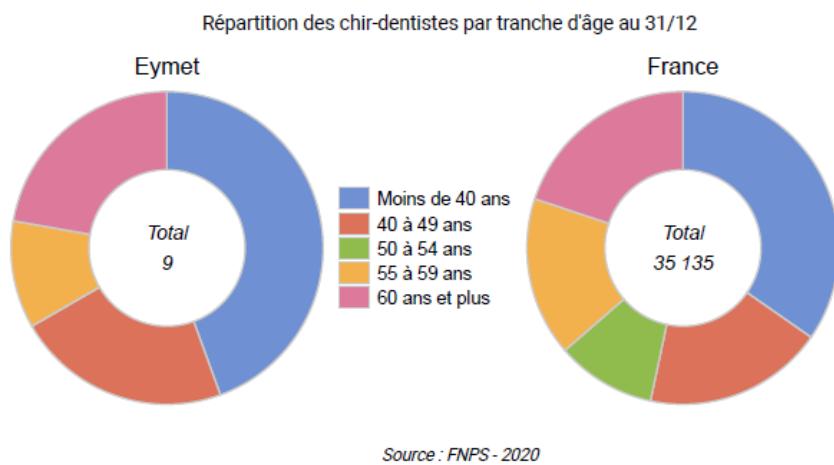
Source : FNPS

Évolution de l'activité moyenne par professionnel actif sur l'année complète

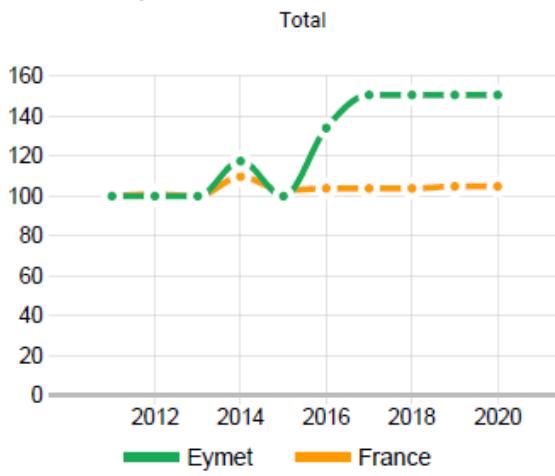


Source : SNDS

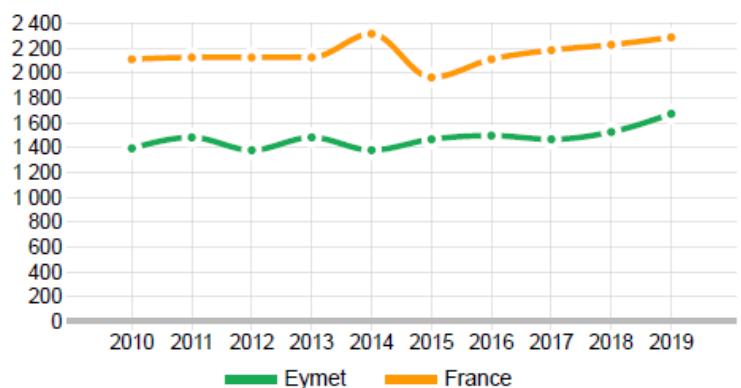
2.3.5.5 Offre de soins des chirurgiens-dentistes :



Évolution comparée du nombre de chir-dentistes au 31/12



Évolution de l'activité moyenne par professionnel actif sur l'année complète



2.3.5.6 Autres offres diverses de soins

Il n'y a pas d'offre d'orthophoniste dans le TVS d'Eymet.

Accès aux soins de premier recours :

Centre de Secours

Sapeurs-pompiers,
plaine Bretou, 24500 EYMET
services administratifs, Tél : 05 53 63 92 12

Association France Alzheimer Dordogne : 06.08.56.39.40

Autres services à la personne : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, livraison de repas et de livres à domicile, EHPAD, résidence sécurisée, logements adaptés, animations, etc...

CIAS d'Eymet :
23, avenue de la Bastide
24500 EYMET
Tel : 05 53 22 98 16 / Email : cias.eymet@wanadoo.fr

2.3.6 Les établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes

L'EHPAD Fonfrède d'Eymet :

Maison de Retraite d'Eymet
Chemin de la Rodde
24500 Eymet
Tél : 05.53.23.84.11



Située dans la ville de Eymet, la maison de retraite Fonfrède est un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) public de 92 places. Cet EHPAD dispose d'une unité Alzheimer de 24 places. Il propose un PASA (Pôles d'Activités et de Soins Adaptés qui proposent pendant la journée, aux résidents ayant des troubles du comportement modérés, des activités sociales et thérapeutiques au sein d'un espace de vie spécialement aménagé et bénéficiant d'un environnement rassurant et adapté à la déambulation).

2.3.7 Les établissements scolaires

2.3.7.1 Ecole maternelle Les Chardonnerets

Localisation :

Ecole maternelle « Les Chardonnerets »
Rue Traversière, 24500 Eymet
Tel : 05.53.23.82.61

Chef d'Etablissement :

Directrice : M^{me} Dufaure
Communauté de Communes Portes Sud Périgord
23 avenue de la Bastide
24500 EYMET
Tél. : 05 53 22 57 94 / Fax 05 53 27 22 90
E-mail : cc.portesudperigord@orange.fr

L'école maternelle d'Eymet, située à l'extrémité de la rue Traversière à Eymet, est gérée par la communauté de communes Portes Sud Périgord.

L'établissement dispose de locaux spacieux, d'une cour et d'un environnement agréables ce qui permet de bonnes conditions d'enseignement et d'éducation.



L'équipe pédagogique se compose de 2 enseignantes accompagnées de 1 ATSEM (classes de Petite Section et Moyenne Section) et d'un agent faisant fonction d'ATSEM dans la classe des Grandes Sections.

La vie à l'école : les enfants de TPS - PS bénéficient d'un accueil découverte avec leurs parents en juin, d'une rentrée échelonnée sur une semaine, qui peut être différée en novembre ou janvier selon les prédispositions de l'enfant.

Le projet d'école est axé sur le développement du langage aussi bien oral qu'écrit, la construction des premiers outils structurant la pensée ainsi que le 'vivre ensemble'.

L'année scolaire est organisée autour d'un thème commun à toutes les classes qui permet aux enseignantes de développer des activités pédagogiques. Tout au long de l'année des événements ponctuent la vie des élèves. Participation à des spectacles à l'école ou à l'espace culturel en lien avec le projet d'école.

Les repas sont préparés au collège d'Eymet et arrivent prêts sur place. Une personne s'occupe de la réception des repas, du service et du rangement. Les ATSEM aident les enfants pour le déjeuner. Les arrivées au restaurant scolaire sont échelonnées par classe. Durant une partie du temps méridien, les élèves de TPS - PS sont accompagnés pendant le repas pour leur permettre la découverte des aliments et un éveil au goût. Le mode de facturation est calculé sur la base d'un forfait sur 10 mois. Pour l'année scolaire 2018 - 2019 le prix du repas était de 2.89 €.

Le matin et le soir, les enfants peuvent être accueillis en garderie. 2 personnes assurent le service de garderie. Sont proposés : des jeux libres, dessins, lecture et lorsque le temps le permet, jeux en extérieur.

Horaires : lundis, mardis, jeudis et vendredis 7h30 à 8h30 et de 16h10 à 18h30.

2.3.7.2 Ecole Primaire du Pont de Juillet

Effectifs : 207 élèves.

Localisation :

École primaire - Public
12 avenue du Pont de Juillet
24500 EYMET
Tél. : 05.53.23.80.42
Email : ce.0241308S@ac-bordeaux.fr

Chef d'Etablissement :

Directrice : M^{me} Bordes
Communauté de Communes Portes Sud Périgord

23 avenue de la Bastide
24500 EYMET
Tél. : 05 53 22 57 94 / Fax 05 53 27 22 90
E-mail : cc.portesudperigord@orange.fr



Un projet d'école multiple :

- Filière bilingue dans le cadre du programme européen E.M.I.L.E. (Enseignement des Matières Intégrées en Langue Etrangère). Ce dispositif, qui a débuté à la rentrée de septembre 2020 avec la cohorte de GS, concernera d'ici quelques années tous les élèves de la GS au CM2.
- Accueil des élèves de TPS dans un cadre adapté au sein de la classe de TPS/PS.
- Parcours artistique enrichi : dispositif national « Ecole et Cinéma », participation à des festivals cinématographiques, actions culturelles en lien avec les associations locales et le service culturel de la mairie, pratique artistique variée, fréquentation régulière de la bibliothèque municipale.
- Parcours santé en partenariat avec la PMI pour les élèves de MS et l'infirmière scolaire pour toutes les autres classes afin de sensibiliser les élèves aux thématiques d'hygiène et de santé.
- Parcours citoyen éco responsable : école labellisée « Eco-école » et E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable) et actions citoyennes en lien avec la coopérative scolaire OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole).
- Sorties scolaires dans chaque classe selon les projets de l'année.
- Pratique sportive régulière dans le cadre des programmes et engagement de l'école au sein de l'association locale USEP (Union Sportive du Premier Degré) : intervenants extérieurs, participation à des rencontres locales USEP à chaque période (cross, jeux d'opposition et collectifs, natation, vélo...)
- Intégration du numérique dans les pratiques de classe et initiation à l'informatique.
- Actions de liaison école/collège
- Soutien des projets et actions par l'association de parents d'élèves.

L'école primaire publique d'Eymet, composée de 9 classes de la TPS au CM2 est répartie sur 2 sites distincts :

- Le site dit de la « maternelle » rue Traversière avec 3 classes
- Le site dit de « l'élémentaire » 12 avenue du Pont de juillet, à côté du collège avec 6 classes

L'équipe pédagogique se compose de 9 enseignants et 3 ATSEM qui accompagnent les classes maternelles.

L'école primaire est gérée par la communauté de communes Portes Sud Périgord qui assure et organise les services périscolaires (garderies et restauration), ainsi qu'un partenariat avec le centre d'accueil de loisirs d'Eymet pour les mercredis.

Les repas sont pris sur place dans le réfectoire pour la maternelle et dans le réfectoire du collège pour l'élémentaire. Ces repas sont préparés par la cuisine du collège d'Eymet. Le collège d'Eymet est engagé dans une démarche écocert.

Actuellement en plus des produits Bio, 1/3 des approvisionnements pour les repas proviennent de circuits courts. Dans le cadre de la loi EGALIM, les enfants bénéficient d'un repas végétarien par semaine. Le prix du repas est de 2.94 € (tarif harmonisé pour tous les élèves sur le territoire CCPSP).

2.3.7.3 Ecole Notre Dame

Localisation :

Ecole privée Notre Dame d'Eymet
32 rue de l'engin
24500 EYMET
Tél : 05.53.23.82.11
Courriel : ecole-notre-dame@laposte.net



L'école Notre-Dame est une petite école maternelle et élémentaire située au centre du village d'Eymet au sud de la Dordogne. C'est une école familiale et anglophone, rénovée en 2018, qui met l'accent sur le bien-être de l'élève et sur la personnalité de chacun. Elle met un point d'honneur sur l'entraide entre les élèves afin de les aider à développer le goût de l'effort et de l'esprit d'équipe. Elle dépend du Ministère de l'Education Nationale puisqu'il s'agit d'une école privée sous contrat d'association avec l'Etat. Les trois classes sont réparties suivant les différents cycles : Le cycle 1 (de 2 ans 1/2 à 5 ans), Le cycle 2 (de 6 à 7 ans) et Le cycle 3 (de 8 à 11 ans). En plus des cours d'anglais donnés par les enseignants, une professeur d'anglais donnent des cours aux élèves sur temps scolaire et elle propose en plus des cours d'anglais renforcés payants sur le temps du midi après le déjeuner, tous les lundis et tous les mardis (deux fois 1/2 heure).

Les enseignants font des échanges, ainsi, les élèves bénéficient tous les 15 jours de cours de musique, d'art et d'EPS avec un enseignant d'une autre classe dont c'est la spécialité.

Le prêtre de la paroisse vient enseigner le catéchisme aux élèves régulièrement. Il est possible de préparer les élèves à la première communion.

L'école est soutenue par l'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) qui organise tout au long de l'année des manifestations pour apporter une aide financière aux projets des enseignants et qui fait également le lien entre les familles et l'équipe éducative.

2.3.7.4 Collège Georges et Marie Bousquet

Localisation :

Collège Georges et Marie Bousquet
Boulevard National
24500 EYMET
Tél : 05.53.23.80.43 / Fax : 05.53.22.02.45
Email : ce.0240014k@ac-bordeaux.fr

Communes de rattachement :

Cunèges, Eymet, Sigoulès-et-Flaugeac, Fonroque, Mescoules, Monestier, Plaisance, Razac-d'Eymet, Razac-de-Saussignac, Sadillac, Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint-Capraise-d'Eymet, Communes déléguées de Sainte-Eulalie-d'Eymet, de Sainte-Innocence et de Saint-Julien-d'Eymet de la Commune Nouvelle Saint-Julien-Innocence-Eulalie, Saussignac, Serres-et-Montguyard, Singleyrac, Thenac ;



Informations :

- Établissement public
- Surface : 4 751 m²
- Capacité de 289 collégiens
- Dispose d'un restaurant self
- Dispose d'un internat

Langues proposées :

- LV1 : Anglais
- LV2 : Allemand, Espagnol

Possède une section Sportive

Résultats du brevet 2018, 2017 et 2016

- 2018 : 48 élèves admis sur 57 présents (84%), 40 avec mention
- 2017 : 69 élèves admis sur 71 présents (97%), 54 avec mention
- 2016 : 67 élèves admis sur 73 présents (92%), 41 avec mention

Détails administratifs du collège

- Collège créé le 01/05/1965
- Dépend du Ministère chargé de l'Éducation nationale et de Jeunesse
- IEN : Circonscription d'inspection du 1er degré de Bergerac Ouest

2.3.8 Les infrastructures sportives

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PRÉSENT DANS LA COMMUNE		
	(1)	Randonnée
	(2)	Tennis
	(2)	Football, Rugby
	(1)	Piscine
	(1)	Pétanque
	(1)	Parcours sportif
	(1)	Plateau EPS ou salle multisports
	(1)	Salles multisports (gymnase)

La salle multisports (Gymnase) est une infrastructure sportive à Eymet. Sa superficie est d'environ 1 250 m².

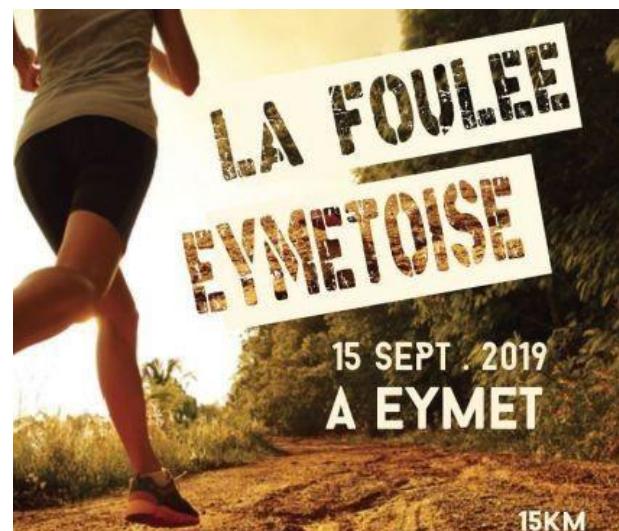
Les activités sportives que l'on peut pratiquer à dans cette salle multisports (Gymnase) sont :

- basket-ball
- Handball / Mini hand / Handball de plage
- gymnastique volontaire
- badminton, jeu de volant
- volley-ball , volley-ball de plage (beach-volley) , green-volley

Propriétaire : Commune

Gestionnaire : Commune

Année de mise en service : 1980

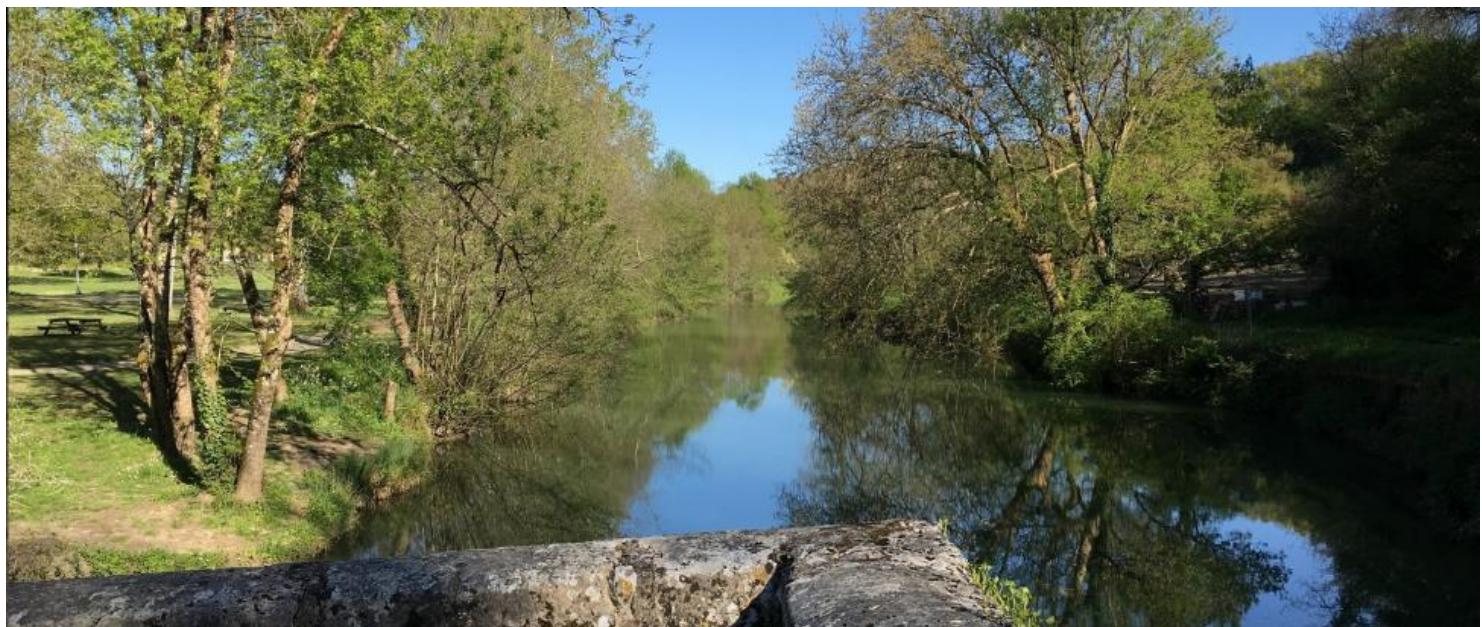


En 2014, le club de rugby d'Eymet a fêté ses 110 ans...

2.3.9 La trame bleue et verte

Le territoire de la commune d'Eymet est marqué par la présence de la vallée du Dropt. Un recensement (ZNIEFF) et des protections réglementaires (Natura 2000) traduisent l'intérêt de cette vallée.

Le Dropt est classé en deuxième catégorie piscicole. Dans son ensemble, le Dropt possède un peuplement piscicole de 25 espèces. Une espèce migratrice, l'Anguille est également présente. Les scientifiques craignent maintenant l'extinction de cette espèce. Notons que le territoire du Scot du Bergeracois, et donc celui de la commune d'Eymet, constituent une zone à enjeu et de présence pour l'Anguille dans la trame bleue du Scot. Le Dropt apparaît comme un axe migrateur à restaurer (SDAGE). Le Dropt est bordé par une ripisylve souvent bien développée, formée par l'Aulne, le Frêne, le Chêne pédonculé, le Peuplier, ...



La ripisylve constitue un habitat prioritaire (Directive Européenne). Il faut relever la présence avérée du Vison d'Europe sur le réseau hydrographique du Dropt. Ce mammifère est l'un des plus rares de la faune française et européenne. L'aulnaie-frênaie constitue en particulier un habitat très favorable à l'espèce. La vallée du Dropt se montre occupée par les cultures intensives, des peupleraies et des prairies. Ces prairies sont des prairies de fauche et des prairies pâturées, pour certaines humides. Notons très ponctuellement la présence de peuplements de hautes herbes humide, la mégaphorbiaie.

Le plateau d'Eymet (altitude 133 m) montre un contexte à dominante agricole. Les formations naturelles, assez peu nombreuses, se retrouvent sous forme de boisements de petite taille et de bosquets qui parsèment le plateau. Sur les pentes des coteaux, les boisements sont souvent bien développés et montrent une certaine continuité. A ces boisements, sont à associer des milieux thermophiles ouverts, le plus souvent en voie d'enrichissement, voire d'évolution vers le boisement. La composition des boisements est liée à la nature du substrat : chênaie pubescente, chênaie neutrophile, chênaie pédonculée. Les strates arbustive et herbacée se composent de : l'Aubépine monogyne, la Ronce, le Fragon, le Genêt à balais, la Bruyère cendrée, la Fougère aigle, l'Asphodèle blanche, la Canche flexueuse, le Chèvrefeuille des bois...

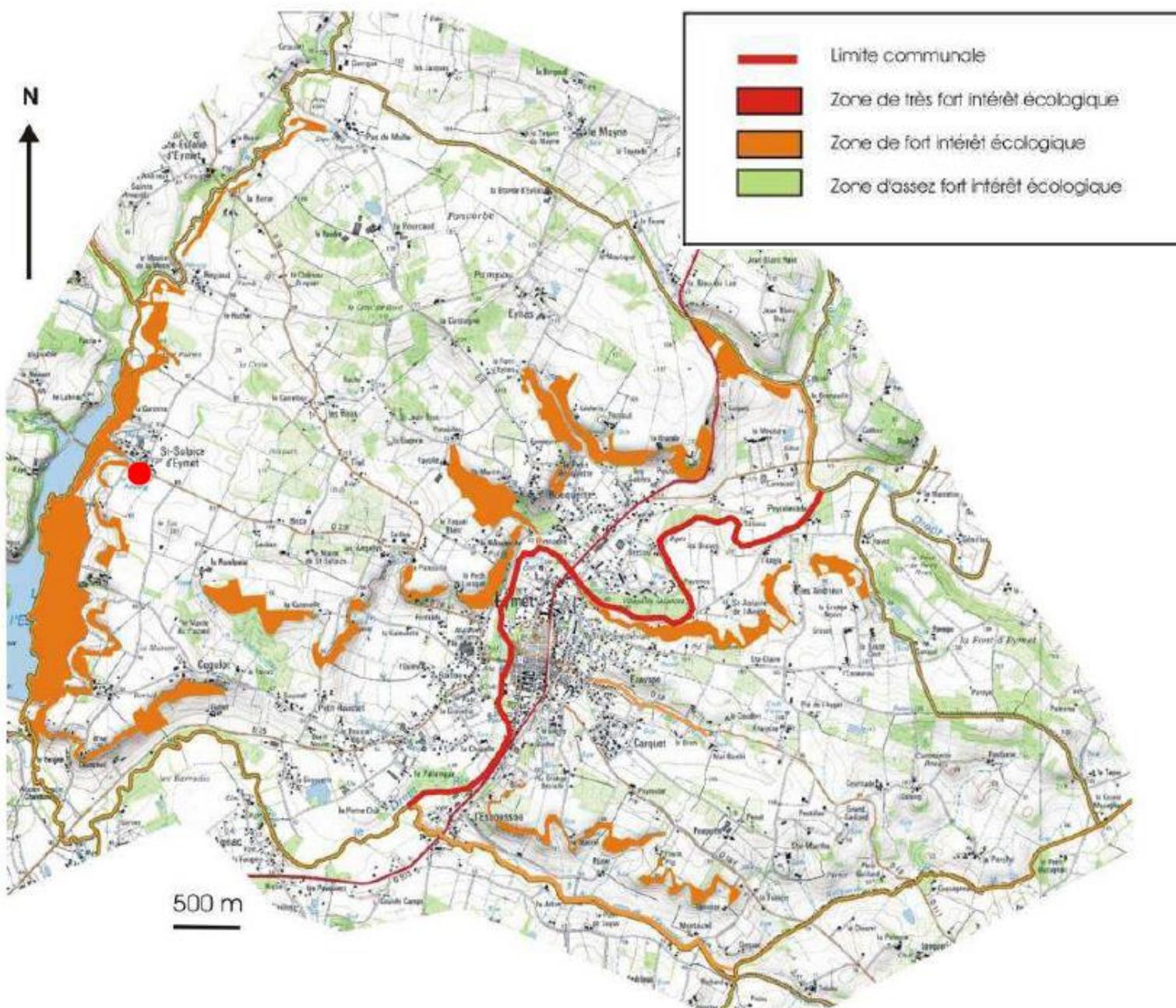
La chênaie pubescente se développe sur les sols calcaires. Elle se présente essentiellement sous un de ses aspects habituels, à savoir un taillis bas et ombragé. Sous les Chênes pubescents se développe un bloc caractéristique d'espèces accompagné par des commensales de la fruticée sèche et de la pelouse.

Les boisements accueillent la faune sylvicole habituelle. Citons notamment des oiseaux sylvicoles ou simplement liés à la présence d'arbres comme la Buse variable, la Fauvette à tête noire, le Geai des chênes, la Grive draine, la Mésange charbonnière, le Pic épeiche, le Pinson des arbres, le Rouge-gorge et le Pigeon ramier. A noter la présence de la grotte de Saint Sulpice d'Eymet qui abrite un peuplement important de chauves-souris. C'est un habitat d'intérêt communautaire qui abrite des espèces d'intérêt communautaire : Rhinolophe euryale et Vesptillon à oreilles échancrées. Ce site est présenté plus en détail dans le paragraphe consacré à Natura 2000.

La zone centrale principale d'intérêt écologique de la commune est le Dropt et sa ripisylve, même si sa fonction de corridor écologique vient en premier à l'esprit. Le cours d'eau constitue un réservoir important de biodiversité. On peut également y inclure le lac de Lescourou.

Les boisements de pente surplombant la vallée du Dropt forment des zones centrales simplifiées. La notion de continuité (de connectivité) s'avère importante pour ces masses boisées.

Le corridor écologique principal est le Dropt et sa ripisylve. Ses affluents et leur ripisylve (lorsqu'elle existe) constituent des corridors secondaires.



Le Dropt en raison de sa production biologique, de sa richesse faunistique et de son rôle de corridor écologique constitue une entité patrimoniale de très fort intérêt écologique.

Sa ripisylve est évidemment à associer : elle constitue par endroit un habitat prioritaire d'intérêt communautaire et assure, elle aussi, une fonction importante de corridor écologique. La valeur écologique du cours d'eau est soulignée par son recensement en ZNIEFF et (plus en aval) sa désignation en site Natura 2000.

La grotte de Saint Sulpice d'Eymet qui abrite une population de chauves-souris patrimoniales. C'est un site Natura 2000.

Les formations de forte valeur écologique sont :

- Les boisements de pente et les formations thermophiles surplombant la vallée du Dropt et ses affluents : pour leur intérêt biologique et leur complémentarité fonctionnelle avec la vallée (par exemple, les rapaces nichant dans les boisements utilisent la vallée comme terrain de chasse).
- Le lac de Lescourou pour ses peuplements piscicoles et d'oiseaux.

Les formations de moins forte valeur écologique sont les boisements de petite taille du plateau qui présentent un intérêt (relatif) pour la faune.

Une ZNIEFF de type 1 (milieu homogène, ponctuel, d'intérêt remarquable) concerne la commune : N° 2749 : Grotte de Saint Sulpice d'Eymet.

Une ZNIEFF de type 2 (grand ensemble naturel qui doit être protégé) concerne la commune : N° : 49050000 : Vallée du Dropt.

Un site Natura 2000 concerne la commune : Le site FR 7200692 « Grotte de Saint Sulpice d'Eymet ».

Cette grotte abrite un peuplement important de chauves-souris. Elle se situe à l'extrême Ouest du territoire communal, à proximité du lac de l'Escourou. Le site vise la grotte elle-même et une zone tampon de 12,5 ha autour du gîte. Les abords Est de la grotte, sont maintenant intégrés dans le site Natura 2000.

Elle accueille la reproduction ou l'hivernage Grand Murin, Petit Murin, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale et Murin à oreilles échancrées.

Elle présente notamment un intérêt national vis-à-vis :

- Du Rhinolophe euryale, avec des effectifs pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus en mise bas ;
- Du Murin à oreilles échancrées, avec des effectifs pouvant atteindre plusieurs dizaines d'individus en mise bas.

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site :

Incidences négatives	Incidences positives
<ul style="list-style-type: none">- Elimination des haies et bosquets et des broussailles- Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)- Escalade, spéléologie- Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	<ul style="list-style-type: none">- Pâturage- Elevage

Les zones humides se localisent essentiellement au niveau du Dropt et de sa vallée.

Nature des zones humides	Superficie (hectares)
Etangs	1.78
Mégaphorbiaies	11.09
Prairies humides	46.4
Prairies de fauche	2
Chênaies, charmaies	9.6
Frênaies	0.69
Aulnaies et frênaies riveraines	64.81
Cultures	0.95
Plantations	40.12
Total	177.44

On notera la part très importante (près de 65 ha, soit 35% de la totalité des zones humides) tenue par la ripisylve du Dropt, composée par l'aulnaie frênaie riveraine, habitat prioritaire d'intérêt communautaire.

Les peupleraies sont relativement étendues (40 ha, soit 23% de la totalité des zones humides) ainsi que les prairies humides (46 ha, soit 26%).

Un autre habitat d'intérêt communautaire couvre une surface notable, les mégaphorbiaies (11 ha, soit 6%).

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) est un nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseaux écologiques, habitats naturels) et visant le bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre sur l'eau.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, préfiguré par l'étude régionale Trame verte et bleue Aquitaine (TVBA) relève que le Dropt, pour la trame bleue, est un cours d'eau de la trame bleue et que les milieux humides qui y sont associés constituent un corridor.

Au niveau des réservoirs de biodiversité, des pelouses sèches ont été identifiées sur les coteaux du versant sud du Dropt. Ce que l'on remarque, c'est que la plus grande partie de ces milieux thermophiles est enfrichée et en voie de fermeture.

La RD 933 qui traverse la commune et le territoire selon un axe nord/sud constitue un élément de fragmentation de la trame verte et bleue.

La trame verte et bleue du Scot du Bergeracois considère les coteaux du versant Sud du Dropt comme réservoir de biodiversité de la sous-trame « Milieux ouverts/semi-ouverts ».

La trame verte et bleue du Scot du Bergeracois distingue le secteur d'intérêt proche de la grotte de Saint-Sulpice d'Eymet, qui complète le site de reproduction (la grotte) par les territoires de chasse avoisinants, comme réservoir de biodiversité de la sous-trame « Boisement de feuillus et mixtes ».

Elle distingue également sur le territoire communal deux types de corridors écologiques terrestres :

- Un corridor boisé formé par la ripisylve du ruisseau le Lescourou, en amont du lac de Lescourou.
- Deux corridors liés aux milieux ouverts/semi-ouverts selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est.

2.3.10 Les infrastructures de transports

(Source : Révision PLU Eymet, 2018).

Eymet se situe à une quarantaine de kilomètres de l'échangeur de Marmande pour rejoindre l'A62 (axe Bordeaux Toulouse) et à une cinquantaine de kilomètres de l'échangeur de Mussidan pour rejoindre l'A89 (axe Bordeaux Clermont Ferrand).

L'aéroport le plus proche est celui de Bergerac-Roumanièr et il se situe à 26 km de la commune.

Au 19ème siècle Eymet était concernée par un réseau ferroviaire permettant de rejoindre Bordeaux, la Réole, Marmande, Villeneuve sur Lot et Bergerac. La route prenant une part croissante du trafic, ces lignes ont été fermées progressivement entre 1939 et 1953. Et les gares les plus proches d'Eymet sont celles de Bergerac et de Marmande.

La commune se situe sur les lignes 4 (Bergerac ↔ Eymet via Rouffignac) et 4A (Bergerac ↔ Eymet via Issigeac). L'entreprise des cars bleus située à Eymet assure les transports suivants :

- Déplacements de groupes
- Services scolaires - lignes régulières
- Voyages organisés

Le bourg d'Eymet est traversé par la RD 933 classée route à grande circulation (4500 véhicules / jour) reliant notamment Bergerac (25km d'Eymet) à Marmande (32 km d'Eymet).

Nous remarquons un développement important des activités et de l'habitat le long de cet axe.

Autres routes départementales :

- RD 25 : cette route emprunte la vallée du Dropt et permet de relier Issigeac (21 km d'Eymet) à l'est et Duras (21 km d'Eymet) à l'ouest.
- RD18 et RD18E : se rejoignent vers Queysaguet au Sud-Est et permettent de rejoindre Lauzun (7 km d'Eymet) et la RD1 (Axe Miramont-de-Guyenne / Castillonnès).
- RD18 et RD25E : permettent d'accéder plus ou moins directement à Sainte-Foy-La-Grande au nord (28 km d'Eymet).

L'ensemble de ces routes départementales traversent ou convergent vers la Bastide et ce phénomène est facteur de risques.

Face à ce constat, une réflexion a été menée lors d'un atelier de travail sur la sécurité et les déplacements et une localisation précise de la dangerosité a été réalisée avec :

- Des vitesses exercices notamment le long des routes départementales 25, 18 et 18 E ainsi que sur certaines voies communales.
- La nécessité de prévoir des aménagements pour améliorer la sécurité notamment le long de la RD 933, de la RD 18 ainsi que le long de certaines voies communales.
- Certains aménagements déjà réalisés qui s'avèrent efficaces.

Légende

- 1 - Problème de vitesse
- 2 - Problème / Aménagement routier
- 4 - Bon aménagement (Lignes jaunes - parking été)
- 5 - Bon aménagement (Rond-point franchissable)
- 6 - Bon aménagement (Feu tricolore)
- 7 - Problème d'aménagement (piétonnier)
- 8 - Problème d'aménagement (priorité)
- 9 - Problème avec le stationnement (visibilité)
- 10 - Problème d'aménagement (priorité)
- 11 - Problème de sécurité entrée/sortie d'école
- 12 - Problème d'aménagement (prévoir tourne à gauche)
- 13 - Problème d'aménagement (trottoirs)



Carte de synthèse de l'atelier de travail sur la sécurité et les déplacements (Révision PLU 2018) ...

Les modes de déplacements considérés comme modes doux sont essentiellement la marche à pied et le vélo. Une piste cyclable a été mise en place le long du Boulevard national mais elle est très peu utilisée pour deux raisons :

- elle n'est pas connectée aux autres secteurs de la ville
- elle est entrecoupée tout le long du Boulevard par des carrefours non sécurisés pour ce type de déplacement alternatif

Mis à part ces portions de piste cyclable le long du boulevard national, il n'existe pas de voies spécifiques pour les déplacements doux sur la commune d'Eymet.

Les déplacements à Eymet sont essentiellement automobiles, même sur de courtes distances et la voiture est très présente jusque dans la Bastide.

Une réflexion a été conduite lors d'un atelier de travail sur la sécurité et les déplacements et il en ressort les points suivants :

- A l'intérieur du tissu urbanisé, nécessité de faciliter les déplacements doux afin de limiter l'usage de la voiture.
- La priorité est de créer des connexions entre la Bastide, le collège et Bretou.
- La création d'une passerelle sur le Dropt permettrait de relier le quartier des Sables à la Bastide.
- La priorité doit être donnée aux piétons dans certaines rues de la Bastide.
- En lien avec les chemins de randonnées, la Bastide doit être reliée au Lac de Lescourou.

Les cartes ci-après reprennent les tracés et aménagements prévus sur du moyen et du long terme.

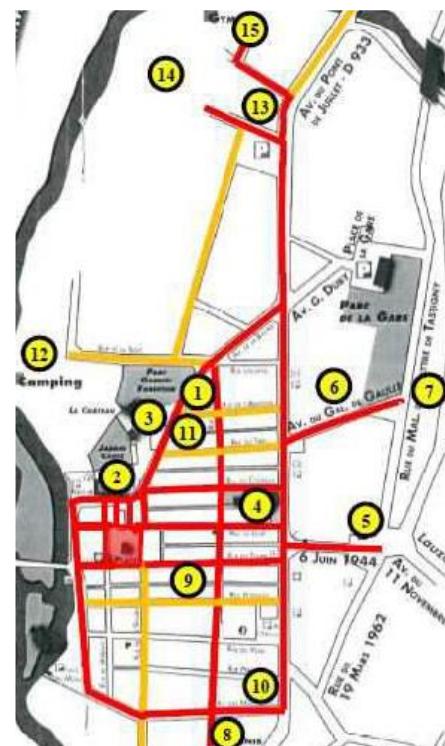


En lien avec le développement touristique du territoire, la commune d'Eymet est concernée par plusieurs chemins de randonnées dans le cadre du PDIDR9 de la Dordogne. Le bourg d'Eymet est traversé par des liaisons en direction de Serres, Fonroque ou encore le lac de Lescouroux.

Un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a été élaboré en 2016. Pour chaque rue concernée par la chaîne de déplacement prioritaire, un état des lieux a été effectué avec un objectif de conformité pour permettre l'accessibilité à tous (voir plans ci-après). Des fiches ont ensuite été établies pour chaque rue concernée avec les investissements à réaliser pour atteindre l'objectif prédéfini (le PAVE est disponible en Mairie).

CHAINNE DE DEPLACEMENT PRIORITAIRE

Liste des ERP	
1	Mairie et Espace Culturel
2	Eglise
3	Agence postale
4	Crèche - Bibliothèque
5	Maison de la santé rurale
6	Cimetière
7	Salles polyvalente
8	Ecole et tennis
9	Le Temple
10	Salle des marguerites
11	Communauté de communes – Pôle des services publics
12	Camping
13	Ecole primaire
14	Collège
15	Gymnase
16	Piscine
17	Gendarmerie
18	Stade
19	Centre de loisirs



Chaîne de déplacement prioritaire en Centre-bourg/Equipements publics/Enseignement...

La majorité des « non conformités » relevées nécessite la création ou un élargissement de trottoir.

Lieu	Nombre de places
Ecole primaire et collège	60
Boulevard National	120
Ancienne halle aux veaux	30
Place Dautheville	20
Ecole maternelle	30
Place du moulin	60
Place de la gare	30
Parc relais	70
Rues : 15 à 20 voitures par rue sur 7 rues	110
Total	530

Liste des poches de stationnement à Eymet (dans et autour de la Bastide) ...

2.3.11 La gendarmerie

La gendarmerie d'Eymet est en mesure d'accomplir l'ensemble de ses missions sur le territoire. L'action de la gendarmerie comprend la constatation des infractions, le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs des infractions. Sous l'autorité du préfet, son objet essentiel est la sécurité publique.

Gendarmerie Nationale
8 Rue du Pont Roman,
24500 Eymet
Tél : 05.53.74.60.85

2.3.12 Le Centre de secours sapeurs-pompiers

Centre de Secours de Eymet
Adresse : Plaine de Bretou, 24500 Eymet Téléphone : 05 53 23 80 18



Caractéristiques :

17 sapeurs-pompiers volontaires
2 membres du service de santé
7 véhicules opérationnels
Nombre d'interventions par an 288 (2016)
Incendies > 18 opérations
Secours à personnes > 218 opérations
Secours routiers > 25 opérations
Opérations diverses > 26 opérations
Risques technologiques > 1 opération
Nombre de sorties de véhicules 346 (2016)

2.3.13 La couverture numérique

Le réseau d'ADSL à Eymet est couvert par un central situé à proximité de la Mairie.

Le Nœud de Raccordement des Abonnés (Réf : EYM24) situés dans Eymet dessert 1700 lignes (3 opérateurs).

⬇ 16 Mb/s

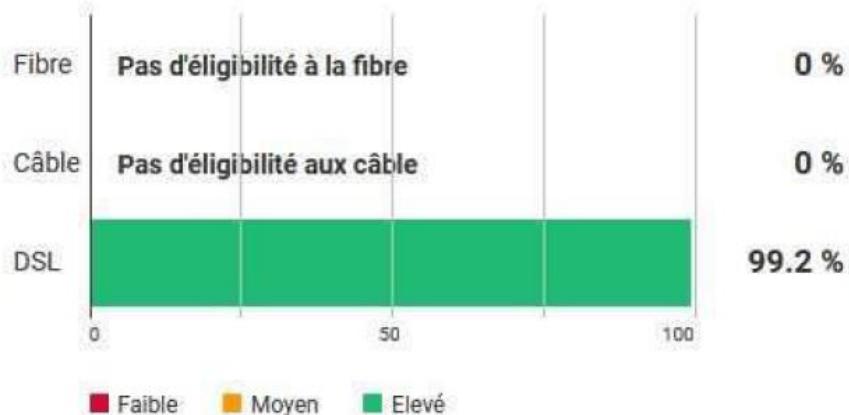
en descendant / download

⬆ 839 Kb/s

en montant / upload

Test de débit dans la Bastide d'Eymet (au 30/08/2021, source : zoneadsl.com)

Taux d'éligibilité des logements par technologie à EYMET



Malgré l'absence de couverture fibre optique et câble, 46.8 % des logements ont accès au Très Haut Débit via la technologie VDSL à Eymet. Il y a encore 0.8 % des logements Eymétois qui n'ont pas d'accès à la technologie cuivre DSL (Source ADSL, 2018).

Offres commerciales (au 30/08/21) :

		Débit théorique max ⬇️ 1 Gbit/s en descendant / download	⬆️ 500 Mbit/s en montant / upload	A partir de 20€ Voir les offres
		Débit théorique max ⬇️ 500 Mbit/s en descendant / download	⬆️ 500 Mbit/s en montant / upload	A partir de 10€ Voir les offres
		Débit théorique max ⬇️ 1 Gbit/s en descendant / download	⬆️ 200 Mbit/s en montant / upload	A partir de 15€ ⁹⁹ Voir les offres
		Débit théorique max ⬇️ 400 Mbit/s en descendant / download	⬆️ 400 Mbit/s en montant / upload	A partir de 24€ ⁹⁹ Voir les offres
		Débit théorique max ⬇️ 300 Mbit/s en descendant / download	⬆️ 300 Mbit/s en montant / upload	A partir de 19€ ⁹⁹ Voir les offres
		Débit théorique max ⬇️ 20 Mbit/s en descendant / download	⬆️ 1 Mbit/s en montant / upload	A partir de 9€ ⁹⁹ Voir les offres

Le test indique que le débit est moyen. En pratique, cela signifie que l'on peut télécharger un film en 43 minutes 39 secondes et envoyer une photo en 50 secondes.

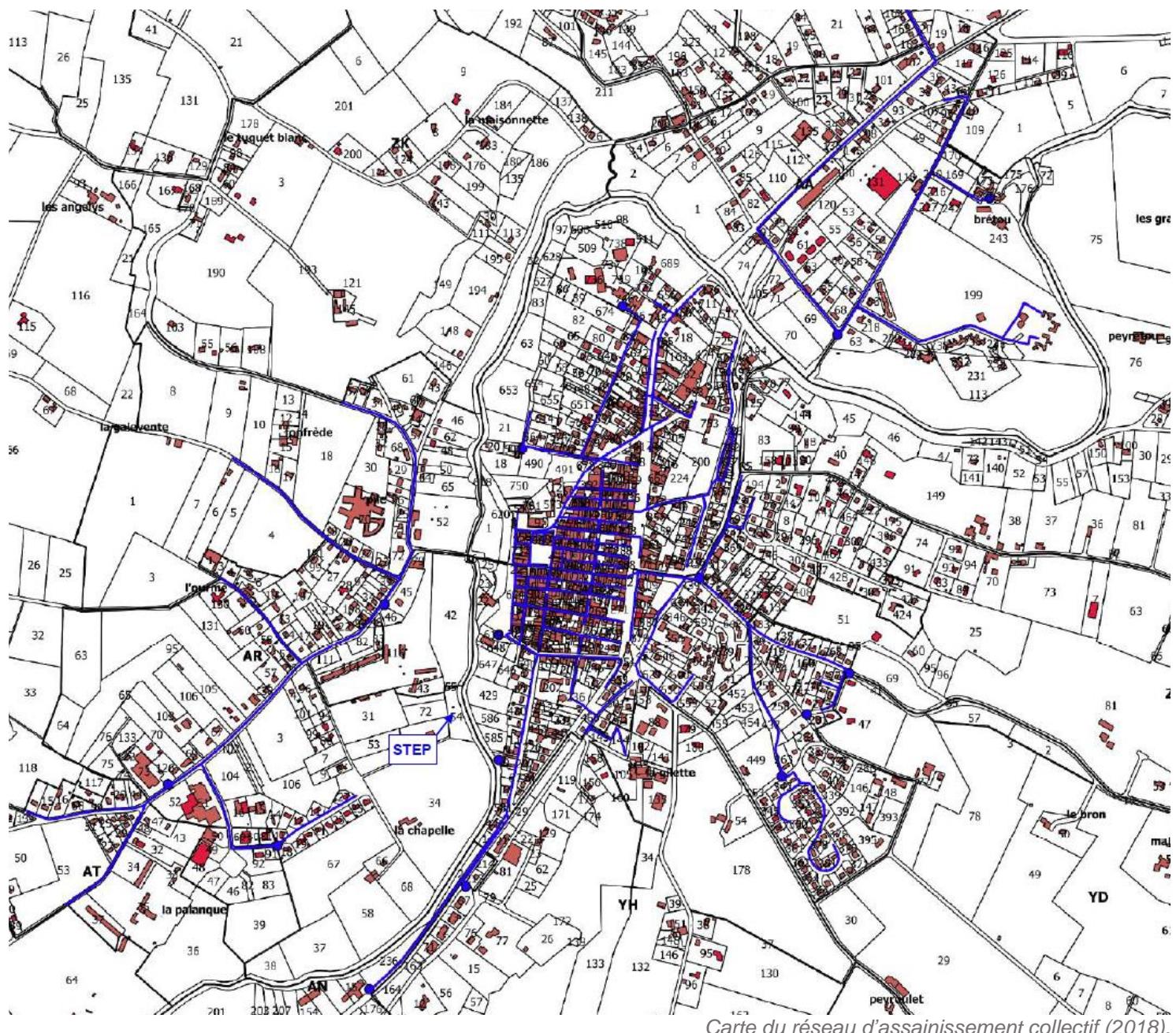
2.3.14 Le réseau d'assainissement des eaux usées

La Bastide d'Eymet et son environnement bâti sont en assainissement collectif. La station d'épuration nécessite une mise aux normes du fait de sa vétusté (plus d'une quarantaine d'année) et qu'elle se situe dans la zone inondable du PPRI. La collectivité envisage de créer une nouvelle station dans le secteur de la Palanque.

Les autres secteurs bâties de la commune sont en assainissement individuel.

Conclusions de la synthèse des investigations réalisées sur les secteurs d'étude (extrait du schéma communal d'assainissement réalisé en 2004) :

Secteurs d'étude non raccordés au réseau d'assainissement collectif (voir carte de localisation ci-après)	Unité de sol présente	Filière de traitement prescrite
Secteur Est Situé de part et d'autre du Dropt, ce secteur est en limite communale avec Serres et Monguyard. Les logements de ce secteur sont dispersés.	Unité 1 nettement majoritaire : Sol argilo-limoneux Unité 2 très peu présente : Sol de rendzine Unité 3 peu présente : Sol de dégradation calcaire	Filtre à sable drainé Tertres filtrants drainés dans les zones imperméables. Tertres filtrants non drainés dans les zones perméables. Tranchées d'infiltration.
Secteur Sainte Marthe – le Mayne Situé au sud est du bourg, aux abords de la commune de Lauzun. L'habitat est dispersé sur des parcelles de taille importante.	Unité 1 majoritaire : Sol argilo-limoneux Unité 2 bien présente : Sol de rendzine Unité 4 très peu présente : Sol argileux sur grès	Filtre à sable drainé Tertres filtrants drainés dans les zones imperméables. Tertres filtrants non drainés dans les zones perméables. Filtre à sable non drainé
Secteur Lescoussoux Ce secteur concerne des logements bordant la RD 933 au sud de la commune.	Unité 1 majoritaire : Sol argilo-limoneux Unité 2 très peu présente : Sol de rendzine Unité 3 assez présente : Sol de dégradation calcaire	Filtre à sable drainé Tertres filtrants drainés dans les zones imperméables. Tertres filtrants non drainés dans les zones perméables. Tranchées d'infiltration.
Secteur Fraysse Situé à l'est de la Bastide le long de la route qui mène à Serre et Monguyard	Unité 1 nettement majoritaire : Sol argilo-limoneux Unité 2 très peu présente : Sol de rendzine Unité 3 très peu présente : Sol de dégradation calcaire	Filtre à sable drainé Tertres filtrants drainés dans les zones imperméables. Tertres filtrants non drainés dans les zones perméables. Tranchées d'infiltration.
Secteur La Plaine Situé au nord de la Bastide et de part et d'autre de la RD 933	Unité 1 majoritaire : Sol argilo-limoneux Unité 2 assez présente : Sol de rendzine Unité 3 assez présente : Sol de dégradation calcaire	Filtre à sable drainé Tertres filtrants drainés dans les zones imperméables. Tertres filtrants non drainés dans les zones perméables. Tranchées d'infiltration.
Secteur Fonfréde Situé à l'ouest de la Bastide	Unité 1 assez présente : Sol argilo-limoneux Unité 2 assez présente : Sol de rendzine Unité 3 assez présente : Sol de dégradation calcaire Unité 5 majoritaire : Sol sableux	Filtre à sable drainé Tertres filtrants drainés dans les zones imperméables. Tertres filtrants non drainés dans les zones perméables. Tranchées d'infiltration. Filtre à sable non drainé reposant sur le sable grossier
Secteur Pauvert Saint Sulpice Situé au sud-ouest de la commune ce secteur regroupe quatre hameaux : Le Pauvert, Cogulot, Terrade et St Sulpice ainsi qu'un ensemble d'habitations dispersées	Unité 1 peu présente : Sol argilo-limoneux Unité 2 nettement majoritaire : Sol de rendzine Unité 3 très peu présente : Sol de dégradation calcaire	Filtre à sable drainé Tertres filtrants drainés dans les zones imperméables. Tertres filtrants non drainés dans les zones perméables. Tranchées d'infiltration.
Secteur Nord Ce secteur concerne les logements situés aux abords des communes de Fonroque et de Sainte Eulalie d'Eymet, mais également ceux des lieux dits Fayolle, les Roux et Pressillac Nord.	Unité 1 majoritaire : Sol argilo-limoneux Unité 2 bien présente : Sol de rendzine Unité 3 très peu présente : Sol de dégradation calcaire	Filtre à sable drainé Tertres filtrants drainés dans les zones imperméables. Tertres filtrants non drainés dans les zones perméables. Tranchées d'infiltration.



3 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les collectivités territoriales disposent du pouvoir d'édicter des *règlements*, c'est-à-dire du pouvoir de prendre des mesures à caractère général et impersonnel, lorsque la loi les y habilite.

3.1 LE PLUi / LA CARTE COMMUNALE

Par délibération n°2017-24 du 20 mars 2017, la Communauté de communes Portes Sud Périgord a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), fixé les objectifs poursuivis, définit les modalités de la concertation et arrêté les modalités de concertation avec les communes membres.

Le PLU intercommunal est un document stratégique et opérationnel qui permet la mise en œuvre des actions et des opérations d'aménagement souhaitées par l'EPCI. Il constitue un outil privilégié de mise en œuvre du projet de territoire intercommunal et met en cohérence les politiques publiques. Il intègre ainsi les règles et les dispositions générales de l'État (c. urb., art. L.101-1 et L.101-2), les orientations fondamentales des documents supra-communaux et les politiques de développement des intercommunalités limitrophes.

Le PLUi présente le projet de développement de l'EPCI en matière d'environnement, d'habitat, de déplacement et d'activité économique, ainsi que le régime des règles générales d'urbanisme et des servitudes.

Il peut tenir lieu de PLH (programme local de l'habitat) et/ou de PDU (plan de déplacement urbain).

Le PLUi est un document public, faisant l'objet d'une concertation avec la population locale, et opposable aux tiers après les délais d'approbation.

Le contenu du PLUi doit être compatible, prendre en compte ou faire référence aux orientations d'autres documents supra-communaux (SCoT, PADD, PCAET...) suivant les articles L131-4 à 8 du code de l'urbanisme. Lorsque le territoire de l'EPCI est couvert par un SCoT, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux sont compatibles avec les schémas de cohérence territoriale (art. L131-4 du code de l'urbanisme).

L'ensemble des prescriptions du PLU d'Eymet sont consultable sur le site de la Commune, via le lien suivant : <http://www.eymet-dordogne.fr/fr/information/5856/urbanisme>

3.1.1 Code de l'urbanisme

Le projet de loi du Grenelle de l'environnement a modifié et complété le code de l'urbanisme, pour une meilleure prise en compte de l'environnement, en précisant certains objectifs de la planification :

- lutte contre le réchauffement climatique ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- lutte contre l'étalement urbain ;
- aménagement économe de l'espace et des ressources ;
- préservation et restauration de la biodiversité et des continuités écologiques.

Les schémas de cohérence territoriale, pour mieux intégrer le développement commercial, les transports et de l'habitat dans l'urbanisme prendront les objectifs

- du programme local de l'habitat,
- du plan de déplacement urbain et
- du schéma de développement commercial

Le plan local d'urbanisme intègre ces mêmes objectifs aux échelles intercommunales.

Ces règles visent à faciliter l'installation de dispositif individuel de production d'énergie renouvelable ou de tout matériau renouvelable (bois...) permettant d'éviter des émissions de gaz à effet de serre ou la pose de toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales... sauf là où existent des régimes de protection particuliers (périmètres protégés, secteurs sauvegardés, c'est-à-dire sur une grande partie des zones les plus urbanisées).

3.1.2 Secteur sauvegardé / ABF

Les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont des services de proximité de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Elles sont composées d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens et de personnel administratif.

Les UDAP émettent des avis sur les travaux en espaces protégés : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et sites naturels protégés. En lien avec les services patrimoniaux de la DRAC, elles assurent une mission de veille sanitaire, de conseil et de contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques.

Elles œuvrent pour un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et création architecturale entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte des patrimoines.

Les UDAP travaillent en relation étroite avec les usagers qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés et avec les acteurs des politiques d'aménagement du territoire : collectivités locales, professionnels de l'urbanisme et du bâtiment, autres services de l'État en charge des politiques urbaines et de protection de l'environnement.

Dans les espaces protégés, tous les travaux de modification sont soumis à l'avis ou à l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Les ABF sont également conservateurs des cathédrales et édifices affectés au ministère de la Culture. Appartenant au corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE), les ABF sont attentifs à l'histoire de la construction et aux modes d'occupation de l'espace. Ils s'assurent de l'insertion harmonieuse des projets d'aménagement dans le paysage.

Les UDAP participent aux stratégies d'aménagement des territoires aux côtés des collectivités territoriales et des autres services de l'État. Elles apportent notamment leur expertise aux programmes de renouvellement urbain et aux opérations de revitalisation des centres-bourgs.

3.1.3 Gestion de l'eau / Prévention des risques

La réforme de la loi sur l'eau a abouti à la promulgation de La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Elle vise une gestion équilibrée des ressources en eau au travers de deux objectifs majeurs :

- Reconquérir la qualité des eaux superficielles et souterraines en atteignant en 2015 les objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européenne (DCE) du 22 décembre 2000, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, et retrouver une meilleure adéquation entre besoins et ressources en eau dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau ;
- Adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux en termes de transparence vis-à-vis des usagers, de solidarité en faveur des plus démunis et d'efficacité environnementale.

Cette loi doit en outre permettre la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides.

LE SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est le document réglementaire de référence.

La mise en place, à l'échelle des grands bassins hydrographiques, des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont été prévus par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, afin de fixer pour chaque bassin les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

La DCE du 22 décembre 2000 vise à établir un cadre pour la gestion et la production des eaux par bassin hydrographique. Elle fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. La transcription dans le droit français de la DCE par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 fait du SDAGE le principal outil de mise en œuvre de la politique européenne de l'eau.

Le SDAGE fixe des objectifs pour chaque masse d'eau (plans d'eau, tronçons de cours d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines) du bassin.

L'atteinte du « bon état » en 2015 est un des objectifs généraux, sauf exemptions ou procédures particulières dûment motivées dans le SDAGE. Les modalités d'évaluation de l'état des eaux sont adaptées aux caractéristiques des masses d'eau considérées.

Par rapport aux précédents SDAGE (approuvés en 1996), il s'agit d'un vrai saut quantitatif et qualitatif dans l'évaluation de l'état des eaux et la fixation d'objectifs.

Le SAGE est un outil de planification à portée réglementaire qui est opposable à toute personne publique ou privée de manière plus ou moins forte : les décisions qui interviennent dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le SAGE, les autres décisions doivent le prendre en compte. Ainsi, les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme...) doivent respecter les orientations du SAGE. La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de veiller au respect des décisions du SAGE notamment en formulant des avis sur les dossiers d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

3.2 LE SCOT BERGERACOIS

Le SCoT du Bergeracois est porté par le syndicat mixte SyCoTeB. Le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) est un établissement public de coopération intercommunale (syndicat mixte fermé) créé par arrêté préfectoral le 21 décembre 2010.

Le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois est aujourd'hui constitué de 2 communautés de communes et une communauté d'agglomération, soit 110 communes pour une population de 89 852 habitants.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document stratégique qui présente à l'échelle d'un bassin de vie, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir dans une perspective de *développement durable* :

- Anticiper sur les politiques et équipements à mettre en œuvre (combien d'habitants, comment répartir les logements, où développer l'emploi, ... ?)
- Assurer un développement cohérent et équitable du territoire (comment permettre à chacun de se développer, en respectant les équilibres ?)
- Analyser les impacts croisés des différentes dimensions de l'aménagement (interface équipements/logements/emplois/commerces)

Il se traduit par plusieurs documents issus d'un diagnostic de territoire tenant compte notamment de prévisions démographiques et économiques.

Plus d'infos: <http://www.scot-bergeracois.com/>

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est la traduction réglementaire du projet et des orientations du SCoT. Contrairement aux autres documents du SCoT, il a une portée juridique, ses orientations s'imposent aux autres documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains...). Il comprend le Document d'aménagement commercial (DAC) qui définit les zones d'aménagement commercial. Le DOO est le seul document réglementairement opposable du SCoT.

Le SyCoTeB a pour compétence l'élaboration, la révision et le suivi du SCoT. Néanmoins, les élus ont souhaité également faire du Syndicat une instance de conseil et d'accompagnement au service des communes et des intercommunalités du territoire. C'est pourquoi l'équipe technique du Syndicat mixte est à la disposition des élus locaux.

Le SyCoTeB est personne publique associée dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme (PLU, cartes communales). A ce titre il donne un avis sur l'ensemble des révisions générales. Il conseille les collectivités dans l'élaboration de leurs documents et peut à leur demande, les informer au plus tôt des dispositions du SCoT.

Dans une optique de mutualisation, le SyCoTeB travaille à la mise en place d'un observatoire du territoire, dont les données seront mises à la disposition des collectivités et de leurs bureaux d'études.

Le Syndicat mixte peut participer à différents projets ou études menés sur toute ou partie de son territoire. Ainsi, pour permettre la mise en œuvre des objectifs du SCoT relatifs à la transition énergétique, le SyCoTeB assure l'animation et le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial adossé au SCoT, qui constitue un programme d'actions permettant de lutter contre le changement climatique et de s'adapter à ses effets.

La mise en œuvre ou la révision du SCoT nécessitent un travail permanent de communication et de sensibilisation à destination des élus et des acteurs du territoire.

Afin que chacun puisse s'approprier le SCoT, en comprendre les tenants et aboutissants, le Syndicat mixte met en place une démarche de communication permanente, basée sur différents outils : site Internet, lettres d'information, articles de presse (presse locale, bulletins municipaux...), présence dans diverses manifestations...

Afin de mettre en œuvre un projet cohérent et partagé par tous, le Syndicat mixte met en place des actions dans le cadre de son plan de concertation. Il ne s'agit pas de juxtaposer les ambitions des différentes communes ou intercommunalités porteuses de projet, mais bien de penser le territoire dans sa globalité et de mettre en œuvre un projet commun au service du territoire et de ses habitants.

Dans un objectif de culture partagée, les différents acteurs (institutions, partenaires privés et grand public) sont associés dans la mise en œuvre du SCoT. Le travail de concertation, de discussion et d'écoute mené par le SyCoTeB et relayé par tous ses partenaires sur le terrain, a largement contribué à élaborer un schéma de cohérence territoriale consensuel.

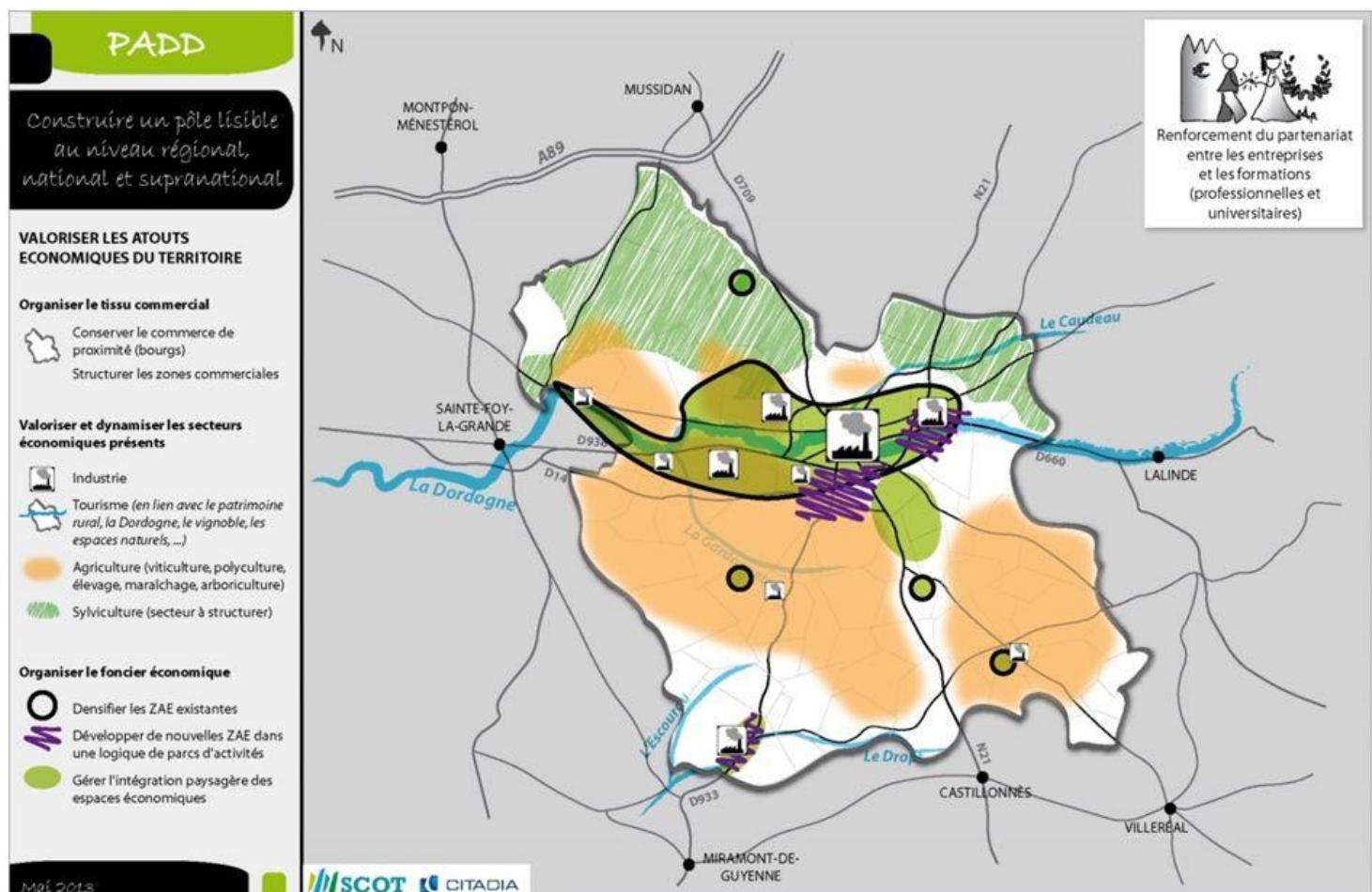
3.2.1 Construire un pôle attractif : accessible et lisible

Une meilleure accessibilité du territoire est gage d'attractivité économique.

Le désenclavement du Bergeracois est un défi majeur qui suppose de mettre en place une politique forte en matière de déplacements interurbains, tout en exploitant les avantages présents : l'accès ferroviaire à Bordeaux, la desserte routière par de nouvelles connexions au réseau...



Un pôle territorial attractif pour redonner de la lisibilité à l'armature économique, il convient de mettre en avant les atouts et potentialités du Bergeracois : le terroir viticole et agricole, l'héritage industriel, les savoir-faire locaux, le patrimoine naturel et paysager comme support d'une économie touristique, ...



Le scénario de développement économique envisagé dans le cadre du SCoT du Bergeracois prévoit un développement d'activités adapté aux différents secteurs géographiques (polarités, secteurs ruraux). La stratégie économique foncière du Bergeracois fait l'objet d'une remise en question, vers une démarche plus « durable » et plus « proche » des préoccupations locales. Elle s'accompagne d'une politique de « proximité » (production au plus près des ressources locales, emploi au plus près des habitants, formation au plus près des employeurs potentiels, ...).

Règles d'attractivité opposables au territoire Eymetois/Issigeacois (DOO) :

AXE N°1 : Organiser le développement du territoire pour maintenir voire renforcer son attractivité

L'objectif est d'accompagner le développement urbain de ces prochaines années, pour qu'il véhicule une image qualitative, à la hauteur de l'héritage patrimonial qui fait la notoriété du Bergeracois. Regrouper les constructions autour des centre-bourgs et hameaux principaux permet de recréer un dynamisme de village, de réduire les déplacements automobiles, d'optimiser les investissements des collectivités en matière d'assainissement et de voiries, d'améliorer le fonctionnement des équipements... Le défi est donc de recomposer des quartiers cohérents avec l'héritage du tissu urbain ancien qu'ils prolongent.

Pour « intensifier » la vie en ville, dans les villages ou dans les quartiers, le SCoT prévoit des actions orchestrées à tous les rouages de « la chaîne des mobilités », et en particulier celui des « déplacements de proximité », en fonction du niveau de desserte et d'équipement des territoires qui composent le SCoT. La ville centre et le pôle urbain sont positionnées sur l'amélioration d'une desserte ferroviaire plus forte et plus efficace ainsi que sur le développement de la multi-modalité. Un travail global doit être mené pour permettre aux citoyens de mieux circuler le territoire, tant pour se rendre dans le pôle urbain, les pôles de proximité que dans les communes rurales, en tenant compte de la faible densité de la population. L'armature en commerces et services aux populations est également un facteur favorable à la qualité de vie, au confort de travail et à l'animation d'une vie locale, qui trouve un écho dans le projet du SCoT

Orientation 1 : Créer des quartiers d'habitat et d'affaires agréables à vivre, économies en foncier

Orientation 2 : Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et privilégier un développement urbain adapté aux mobilités « de proximité »

Orientation 3 : Offrir tant aux habitants qu'aux entreprises des équipements et des services adaptés

Règles de lisibilité économique opposables au territoire Eymetois/Issigeacois (DOO) :

AXE N°2 : Désenclaver le Bergeracois et lui offrir une lisibilité économique plus affirmée

Une meilleure accessibilité du territoire est gage d'attractivité économique. Le désenclavement du Bergeracois est un défi majeur qui suppose de mettre en place une politique forte en matière de déplacements interurbains, tout en exploitant les avantages présents : l'accès ferroviaire à Bordeaux, la desserte routière améliorée vers les grands axes La démarche « inter-territoire » au-delà du SCoT est ainsi à l'honneur dans ce projet, dans un souci d'aménagement solidaire, économique et rationnel de l'espace. Par ailleurs, pour redonner de la lisibilité à l'armature économique, il convient de mettre en avant les atouts et potentialités du Bergeracois dans son ensemble : le terroir viticole, agricole et arboricole, l'héritage industriel, les savoir-faire locaux, le patrimoine naturel et paysager comme support d'une économie touristique, ...

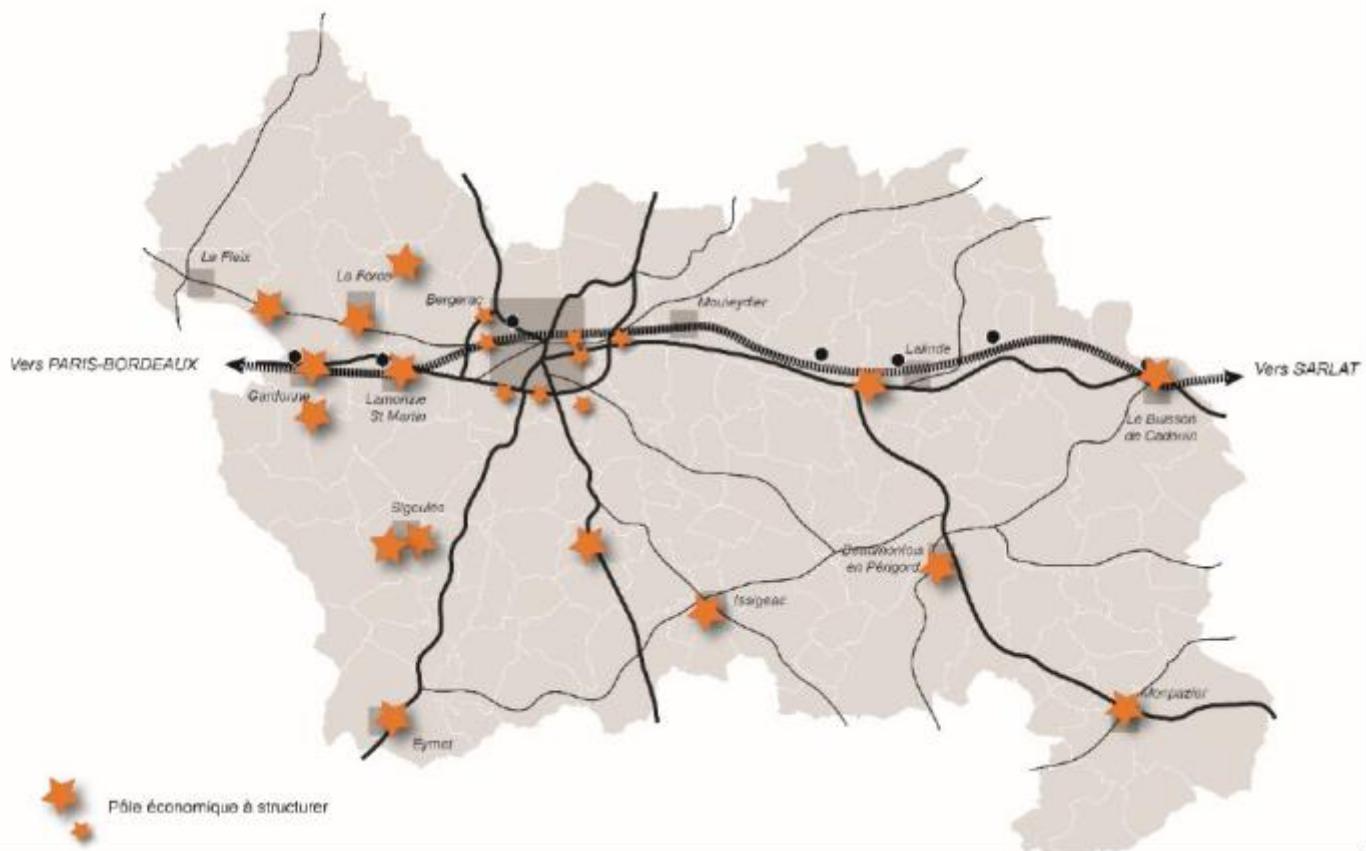
L'économie présentielle tient une place importante et répondra aux besoins des nouvelles populations (jeunes ménages et retraités notamment). Ainsi, le scénario de développement économique envisagé dans le cadre du SCoT du Bergeracois est volontariste tout en restant réaliste : il vise à maintenir un équilibre entre nombre d'habitants et nombre d'emplois et il prévoit un développement d'activités adapté aux différents secteurs géographiques (polarités, secteurs ruraux). La stratégie économique foncière du Bergeracois fait l'objet d'une remise en question, vers une démarche plus « durable » et plus « proche » des préoccupations locales. Elle s'accompagne d'une politique de « proximité » (production au plus près des ressources locales, emploi au plus près des habitants, formation au plus près des employeurs potentiels, ...)

Orientation 4 : Optimiser la desserte interurbaine

Orientation 5 : Recomposer le foncier économique par la densification et l'identification de parcs dédiés

Orientation 6 : Organiser le développement économique et restructurer l'offre commerciale
Orientation 7 : Développer la production et la transformation localement (secteurs : industriel, agricole, forestier et artisanal)
Orientation 8 : Structurer le secteur touristique

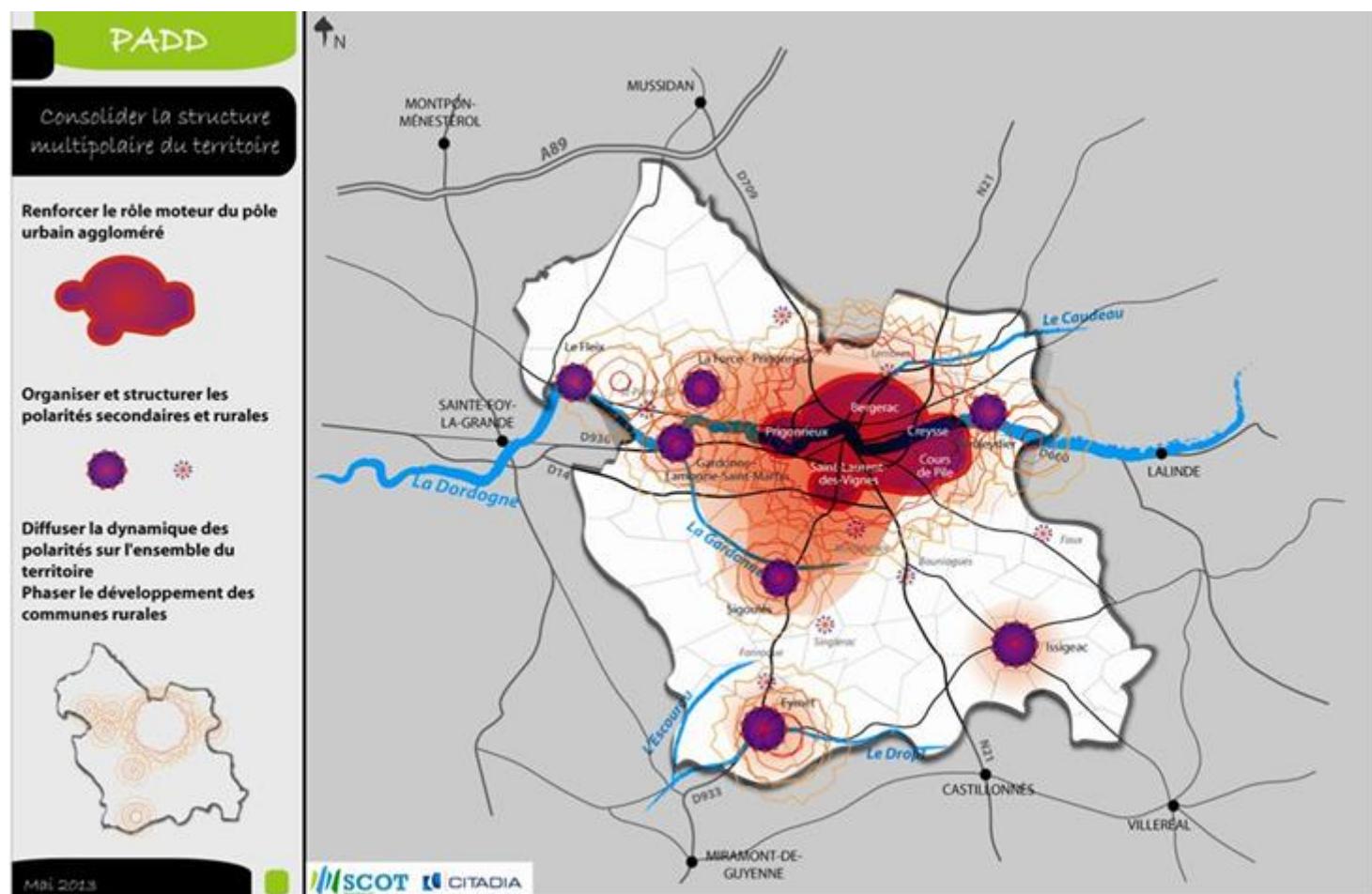
STRATEGIE ARTISANALE ET INDUSTRIELLE DES INTER-POLARITES ET INTER-URBAINS



3.2.2 Consolider la structure multipolaire

La multi-polarisation est la stratégie retenue pour le Bergeracois : elle permet à chaque partie du territoire de se développer en recherchant la complémentarité entre les différents bassins de vie. L'objectif est de concentrer une partie du développement (habitat, emplois, équipements) en priorité sur le pôle urbain et sur les pôles d'équilibre, puis, dans les communes rurales.

L'objectif est d'accompagner le développement urbain de ces prochaines années, pour qu'il véhicule une image qualitative, à la hauteur de l'héritage patrimonial qui fait la notoriété du Bergeracois. Regrouper les constructions autour des centre-bourgs et hameaux principaux permet de recréer un dynamisme de village, de limiter les déplacements automobiles, d'optimiser les investissements des collectivités en matière d'assainissement et de voiries, d'améliorer le fonctionnement des équipements, ...



Valorisation des paysages aux abords des axes routiers, en lien avec l'urbanisme

- Entrées de ville à requalifier : réduction de la publicité, aménagement végétalisé des espaces publics, recomposition de l'urbanisation, ...**
- Séquences "bâties agglomérées" de villes et bourgs : urbanisation structurée et structurante à valoriser**
- Séquences "bâties diffuses" : urbanisation à maîtriser**
- Séquences "bâties économiques" : intégration paysagère à assurer (traitement des façades, des espaces publics)**

- Coupures d'urbanisation à préserver, urbanisation proche à contenir**
- Potentialités de connexions et de séquences "vertes" (en lien avec les Trames Vertes et Bleues) à valoriser**
- Potentialités de séquences "ouvertes" agricoles, à protéger en tant que respirations paysagères**
- Vues, panoramas et perspectives paysagères à protéger**

SECTEURS OÙ LES CHOIX DE DÉVELOPPEMENT DOIVENT PARTICULIÈREMENT INTÉGRER UNE RÉFLEXION SUR LES MOBILITÉS ET LES DÉPLACEMENTS

 Urbaniser en priorité à proximité des dessertes en transports en commun ou mutualisés

Proscrire les extensions linéaires pour la sécurité et la visibilité.
Interdire les sorties directes sur les axes importants

 Densifier qualitativement les espaces à urbaniser à l'intérieur des polarités et supérieurs à 2 ha

Pour ces deux typologies :

Restructurer les extensions urbaines en prenant des dispositions visant à proposer des formes urbaines :

- compactes où les constructions sont judicieusement implantées les unes par rapport aux autres et par rapport aux espaces publics pour ménager des espaces privatifs d'intimité ;

- intégrant des plateformes multimodales, appropriées selon la destination et la capacité de la zone : parkings à vélo, arrivée de TAD... ;

- intégrant des itinéraires «doux» pour les mobilités de proximité.

 Restructurer le quartier autour de la gare, concentrant des logements et des activités économiques tertiaires

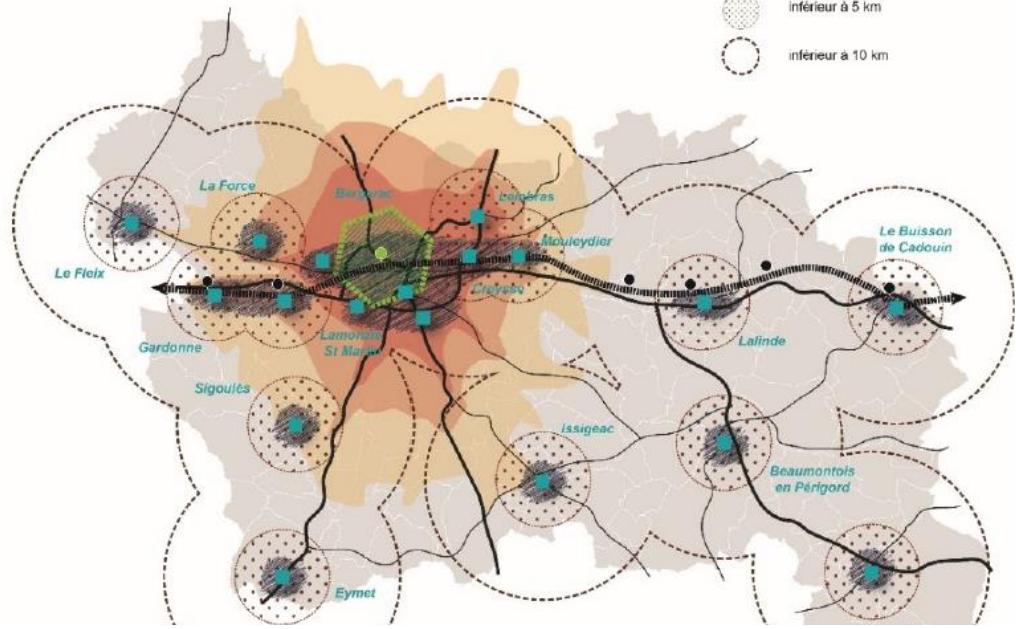
 Plateformes multimodales prioritaires
(voir prescriptions sur le volet transports)

Temps d'éloignement du pôle urbain (en voiture) :

inférieur à 10 minutes
inférieur à 15 minutes
inférieur à 20 minutes

Eloignement du pôle équipée le plus proche (en kilomètres, à vol d'oiseau) :

inférieur à 5 km
inférieur à 10 km



STRATÉGIE D'AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS ROUTIERS

Améliorer la desserte routière

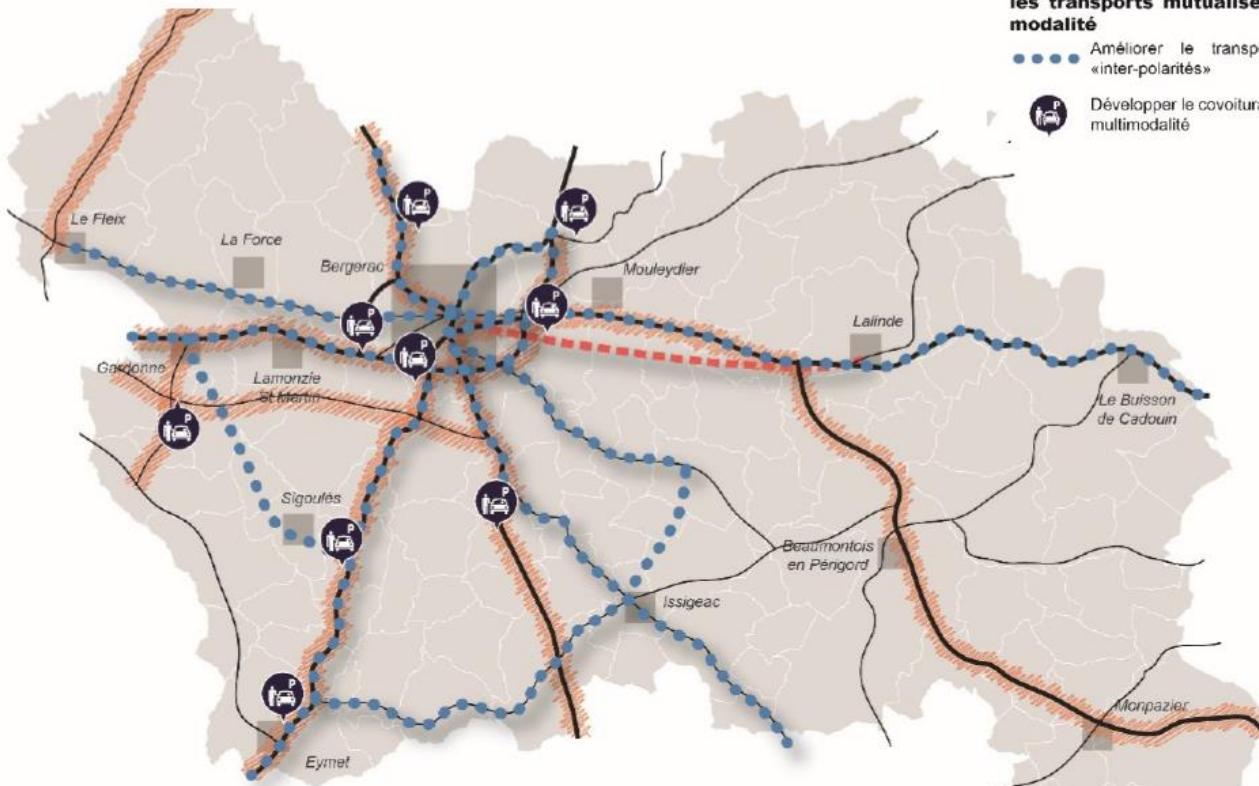
 Créer de nouvelles voies

 Moderniser la voirie

Développer les transports en commun, les transports mutualisés et la multimodalité

 Améliorer le transport en commun «inter-polarités»

 Développer le covoiturage et permettre la multimodalité



3.2.3 Développer le patrimoine naturel et urbain

Parce que la consommation d'espace par l'urbanisation (non maîtrisée voire anarchique) met en péril les activités agricoles qui peinent à rentabiliser l'exploitation d'un foncier morcelé, parce qu'elle a des impacts irréversibles sur le paysage ou génère des incidences parfois préjudiciables sur l'équilibre écologique des milieux naturels, le SCoT a pour ambition d'économiser le foncier et se porte garant de la gestion équilibrée des sols.

Le développement urbain des prochaines décennies devra être moins consommateur d'espace que celui de la dernière décennie.

Le territoire du SCoT est attractif pour la qualité de son cadre de vie (les vallées de la Dordogne, du Dropt, de la Gardonnette,... ; le terroir viticole ; les massifs forestiers ; les falaises calcaires, ...). Une part importante de l'économie locale repose d'ailleurs sur les richesses du patrimoine Bergeracois (agriculture, paysages de terroirs, gastronomie, climat, Dordogne, architecture, ...).

Les paysages présents sont riches mais également menacés, notamment par l'urbanisation diffuse et les modèles « clés en main » de type pavillonnaire qui les banalisent. Valoriser les atouts liés au paysage naturel et urbain renforce la patrimonialité du territoire, son image, son identité et son attractivité.

Règles de développement urbain opposables au territoire Eymetois/Issigeacois (DOO) :

AXE N°3 : Programmer le développement urbain et limiter ses impacts sur les ressources naturelles et agricoles

L'hypothèse de développement (résidentiel, économique, touristique, ...) envisagé pour le Bergeracois a nécessairement des répercussions sur l'environnement.

Minimiser les impacts du développement urbain sur le cadre de vie est nécessaire pour léguer aux générations futures un environnement sain et des perspectives d'avenir. La réduction des impacts doit être anticipée.

Parce que la consommation d'espace par l'urbanisation (non maîtrisée voire anarchique) met en péril les activités agricoles qui peinent à rentabiliser l'exploitation d'un foncier morcelé, parce qu'elle a des impacts irréversibles sur le paysage ou génère des incidences parfois préjudiciables sur l'équilibre écologique des milieux naturels, le SCoT a pour ambition d'économiser le foncier et se porte garant de la gestion équilibrée des sols. Le développement urbain des prochaines décennies devra être moins consommateur d'espace que celui de la dernière décennie. Parce que la ressource en eau du Bergeracois est fragile, les rejets issus du développement urbain (eaux usées, déchets, ...) devront être réduits à la source et traités rigoureusement, voire même valorisés (bénéfice social, économique et environnemental). Enfin l'urbanisation à venir ne devra pas augmenter ni aggraver l'exposition des personnes et des biens aux risques connus. Afin de participer activement à la réduction des émissions de gaz à effets de serre et à l'adaptation du territoire au changement climatique, le SCoT s'attache également à prendre sa part dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Orientation 9 : Programmer le développement urbain

Orientation 10 : Economiser les espaces agricoles, forestiers et naturels, protéger la ressource sol

Orientation 11 : Protéger la ressource en eau

Orientation 12 : Contribuer à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique

Orientation 13 : Réduire la production de déchets et valoriser ceux qui peuvent l'être (plus-value environnementale, sociale et économique)

Orientation 14 : Limiter les risques et les nuisances incombant au développement urbain

Règles environnementales opposables au territoire Eymetois/Issigeacois (DOO) :

AXE N°4 : Promouvoir le « capital nature » comme facteur d'attractivité et vecteur de développement

Le territoire du SCoT est attractif pour la qualité de son cadre de vie (les vallées de la Dordogne, du Dropt, de la Gardonnette... ; le terroir viticole et arboricole ; les massifs forestiers ; les coteaux calcaires, ...). Une part importante de l'économie locale repose d'ailleurs sur les richesses du patrimoine Bergeracois (bastides, paysages de terroirs, gastronomie, climat, Dordogne, architecture, ...). Les paysages présents sont riches mais également menacés, notamment par l'urbanisation diffuse et les modèles « clés en main » de type pavillonnaire qui les banalisent. Valoriser les atouts liés au paysage naturel et urbain renforce la patrimonialité du territoire, son image, son identité et son attractivité. La politique de valorisation des patrimoines naturels, agricoles et bâties et des paysages mise en œuvre dans ce DOO s'attache à préserver le territoire tout en permettant son développement.

Orientation 15 : Valoriser les paysages et les panoramas les plus remarquables du territoire du SCoT

Orientation 16 : Valoriser et préserver les Trames Vertes et Bleues (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) qui composent les paysages à caractère naturel

Orientation 17 : Valoriser le terroir agricole (viticulture, polyculture, maraîchage, arboriculture, élevage...)

3.3 LE PLAN CLIMAT BERGERACOIS

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui permet à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie et de s'adapter aux évolutions du climat.

Ce document stratégique adossé au SCoT débouche sur un cadre d'action permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux du territoire. Il doit être l'occasion d'un vaste exercice de prospective, avec une opportunité d'implication de la population et de tous les acteurs locaux, publics, privés, collectifs ou individuels.

Il permet de réaliser un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre du territoire, de définir une stratégie avec l'ensemble des acteurs - collectivités, associations, chambres consulaires, entreprises, établissements publics, etc. - de fixer des objectifs globaux et chiffrés, de mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation et de mettre en œuvre les différentes actions de façon cohérente et justifiée.

Mais le Plan Climat s'adresse aussi aux habitants avec des réunions d'informations et une incitation vers des comportements plus sobres et efficaces énergétiquement et s'appuyant sur les énergies renouvelables.

Le Plan Climat offre donc un cadre méthodologique aux territoires pour réaliser des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La réalisation d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) permet d'anticiper :

- l'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...),
- l'impact de l'énergie chère sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
- les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air.

En synthèse, le PCAET doit évidemment permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais doit surtout être l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie.

Cette volonté de lutte contre le réchauffement climatique s'est concrétisée par la réalisation d'un Bilan Carbone, par une phase de concertation avec les acteurs locaux et l'écriture d'un programme d'actions.

Après avoir réalisé un état des lieux des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des consommations d'énergie à l'échelle de son territoire, le SyCoTeB à défini une Stratégie pour son Plan Climat autour de laquelle s'articule le plan d'action du PCAET, pour la période 2018-2024.

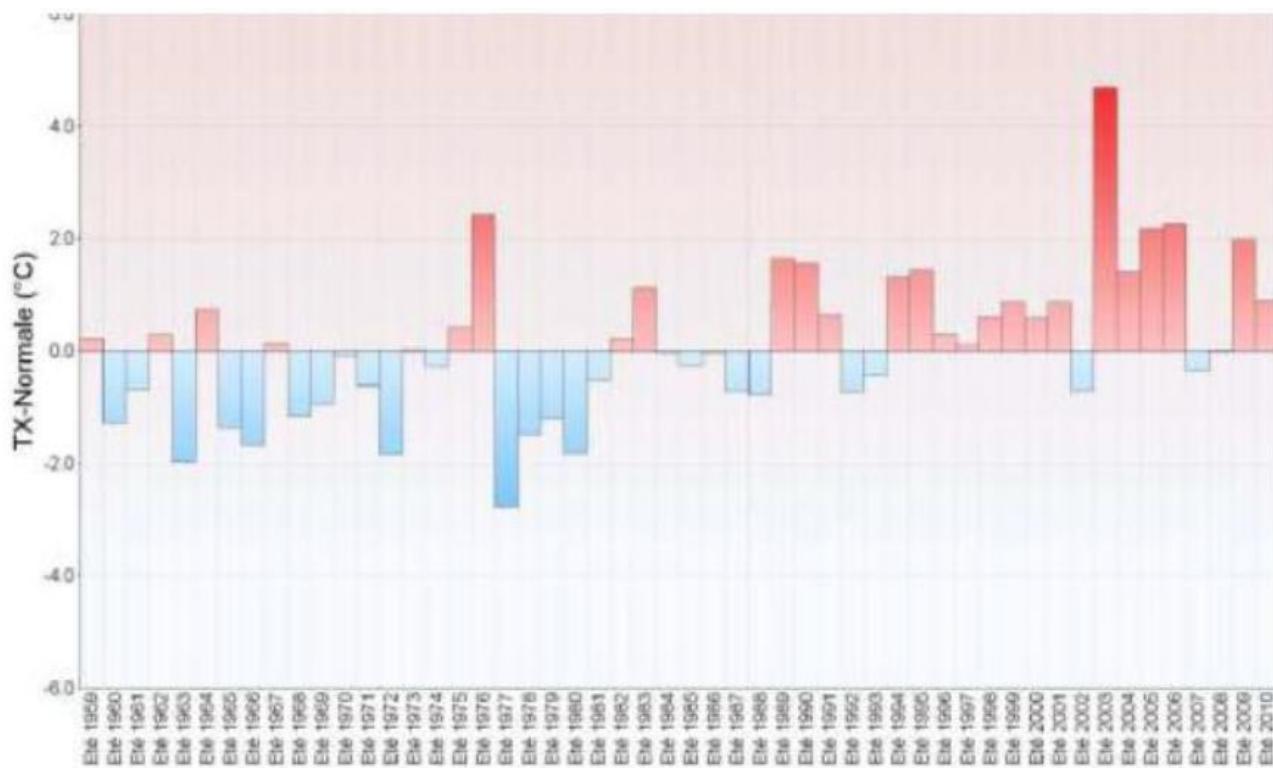
Le plan d'action aborde, entre autres, les thématiques de l'habitat, de l'aménagement, de l'agriculture, de la production d'énergies renouvelables ou de la mobilité, avec pour objectifs, in fine, de réduire les émissions de GES et la vulnérabilité énergétique du territoire tout en le préparant aux évolutions du climat à venir.

« Si l'on veut éviter que des mesures drastiques rendues obligatoires viennent un jour s'imposer aux populations et aux élus qui les subiront comme des contraintes insupportables, c'est l'ensemble de la société qui doit s'emparer de cette question : éducation, information, sensibilisation, discussions, incitations, actions concrètes, etc. sont autant d'ingrédients qu'il faudra savoir combiner localement. »

3.3.1 Diagnostic climat Bergeracois

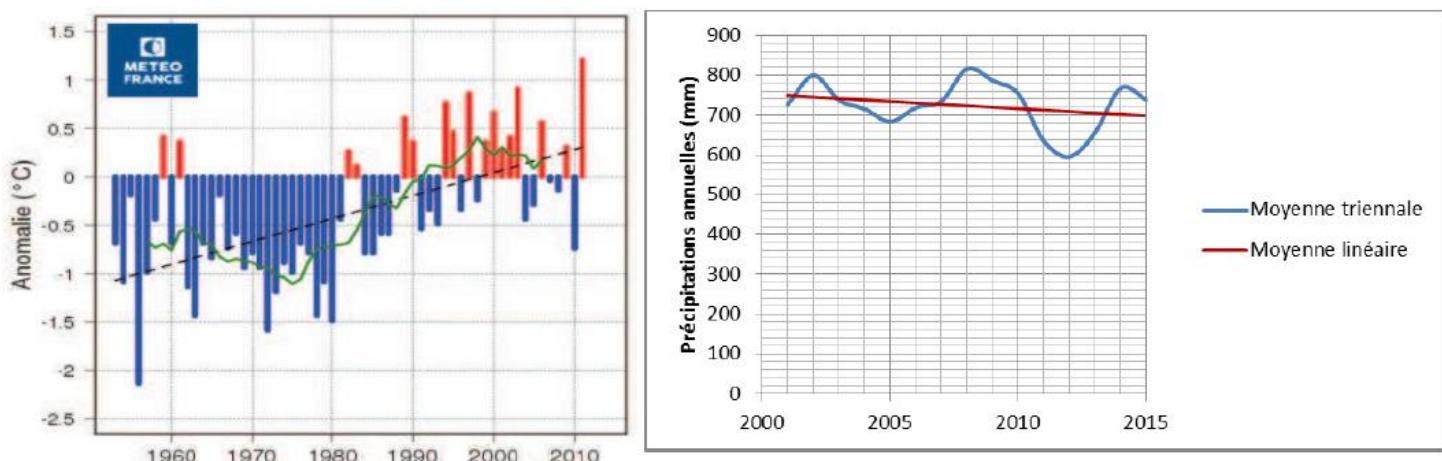
3.3.1.1 L'évolution du climat

Le graphique suivant présente les anomalies de températures maximales estivales observées dans le quart Sud-ouest de la France depuis 1959. Bien que ces données ne constituent pas une « preuve » du changement climatique (à cette échelle, la variabilité naturelle du climat est difficilement distinguable des évolutions tendancielles), elles soulignent néanmoins une hausse incontestable des températures maximales particulièrement marquée depuis le début des années 1990, avec un pic caniculaire observé en 2003.



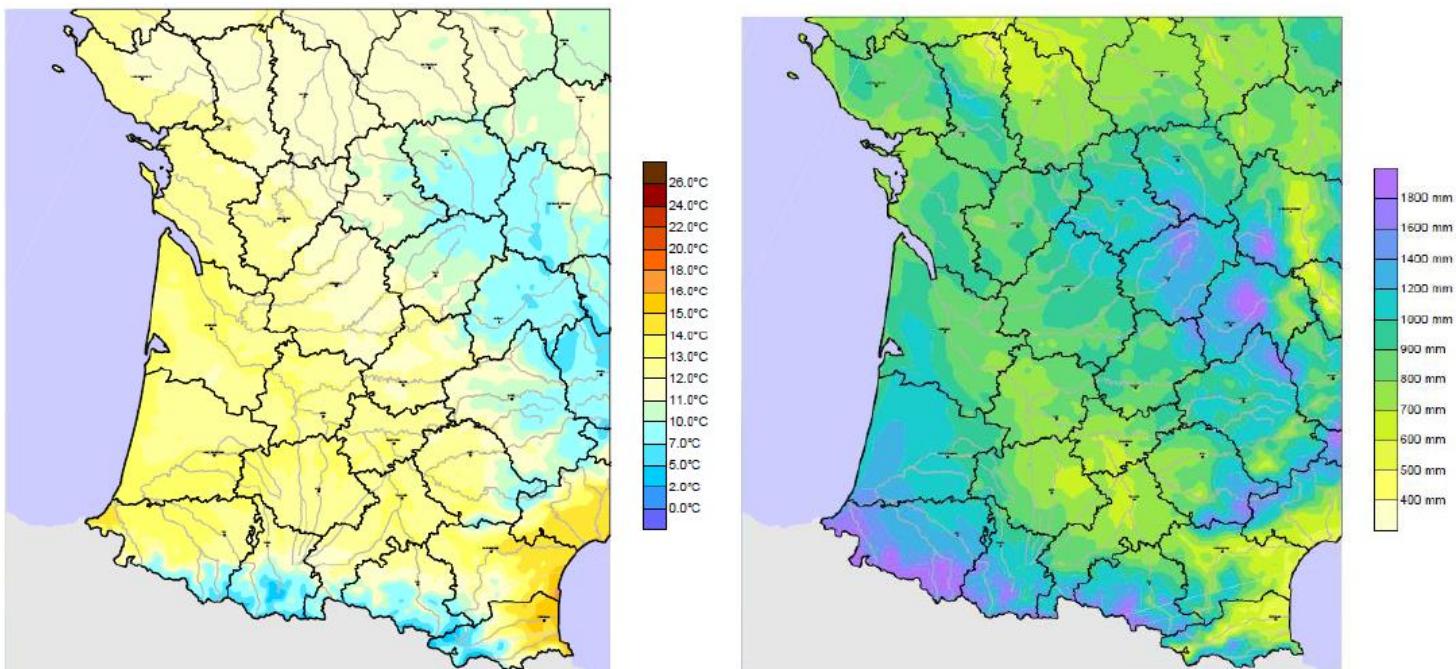
Anomalie de températures maximales estivales sur la période 1959-2010 en zone Sud-ouest. Météo France, 2010

L'étude des températures estivales à Bergerac sur la période 1960-2011 s'inscrit dans cette même tendance à la hausse. Elle s'accompagne d'une baisse tendancielle des précipitations annuelles moyennes.



A gauche : Anomalie de températures maximales estivales sur la période 1960-2010 à Bergerac. Météo France, 2010.
A droite : Précipitations annuelles entre 1999-2015 à Bergerac. CRP Consulting avec les données Météo France.

Le territoire du SCoT présente des températures relativement modérées par rapport au littoral atlantique, comprises entre 11°C (autour de Lalinde) et 13°C (vers Bergerac). Le territoire bénéficie également de précipitations modérées, celles-ci oscillant entre 600 et 900 mm.



Scénario de référence (1971-2000) pour les températures (à gauche) et pour les précipitations (à droite). Météo-France - DATAR, 2010

L'ensemble des cartes présentées ci-après permettent d'envisager l'évolution des températures, des précipitations ainsi que l'évolution des canicules et états de sécheresse à horizons, 2030, 2050, 2080 par rapport à ce scénario de référence. Les analyses des évolutions futures portent sur le sous-secteur dit « territoires sous influence de la Garonne » dans lequel se situe le territoire du SCoT.

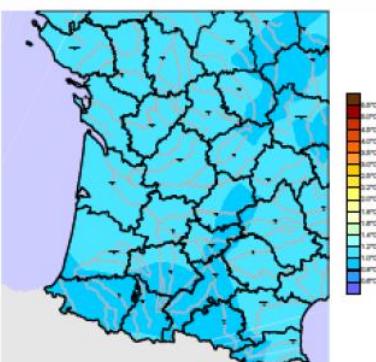
B1 scénario « optimiste »



A1B scénario « médian »

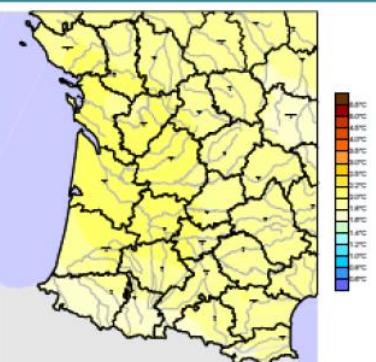


A2 scénario « pessimiste »



2030

2050

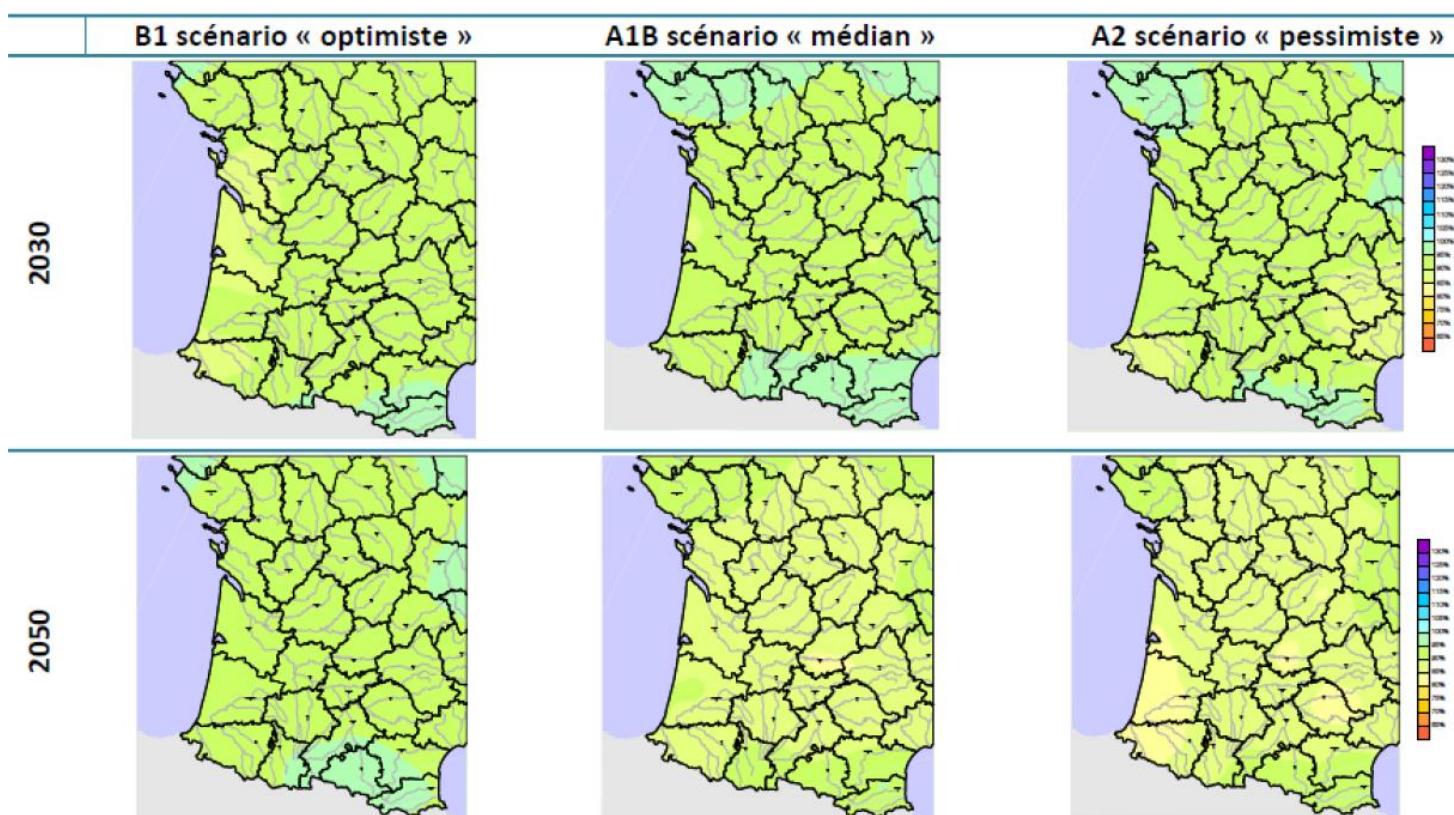


Moyenne des températures annuelles : écart à la référence en degrés aux horizons 2030-2050. Etude MEDCIE avec les données Météo France - DATAR, 2010

La température moyenne annuelle de référence dans les territoires sous influence de la Garonne (moyenne sur la période 1971-2000) se situe entre 11 et 14°C. A horizon 2030, cette température moyenne annuelle devrait augmenter entre 1,2 et 1,4°C. A horizon 2050, les écarts par rapport à la référence commenceront à se creuser entre le scénario optimiste B1 (+1,2) et les scénarios pessimistes A1B et A2 (jusqu'à +2,2). En 2080, l'augmentation de la température moyenne annuelle devrait être forte et les écarts entre le scénario optimiste (+2) et les scénarios pessimistes (jusqu'à +4) sont plus importants. La température moyenne saisonnière hivernale de référence est d'environ 7°C. A horizon 2030, les différents scénarios indiquent une évolution comprise entre +1 et +1,4°C. C'est à partir de 2050 que les écarts se creuseront entre le scénario optimiste (+1°C) et les scénarios pessimistes (jusqu'à +2°C). En 2080, les tendances à l'augmentation se confirmeront, les écarts entre le scénario optimiste (+1,8) et les scénarios pessimistes (jusqu'à +3) s'accentueront encore. La température moyenne saisonnière estivale de référence se situe entre 18 et 20°C. Il est intéressant de constater que les températures estivales devraient augmenter davantage que les températures hivernales : entre +1,4 et +2°C en 2030, entre +1,8 et +3,5°C en 2050 et entre +3 et +6°C en 2080.

Une augmentation significative des températures moyennes annuelles et saisonnières est donc attendue sur le territoire.

Vers une baisse des précipitations annuelles et saisonnières

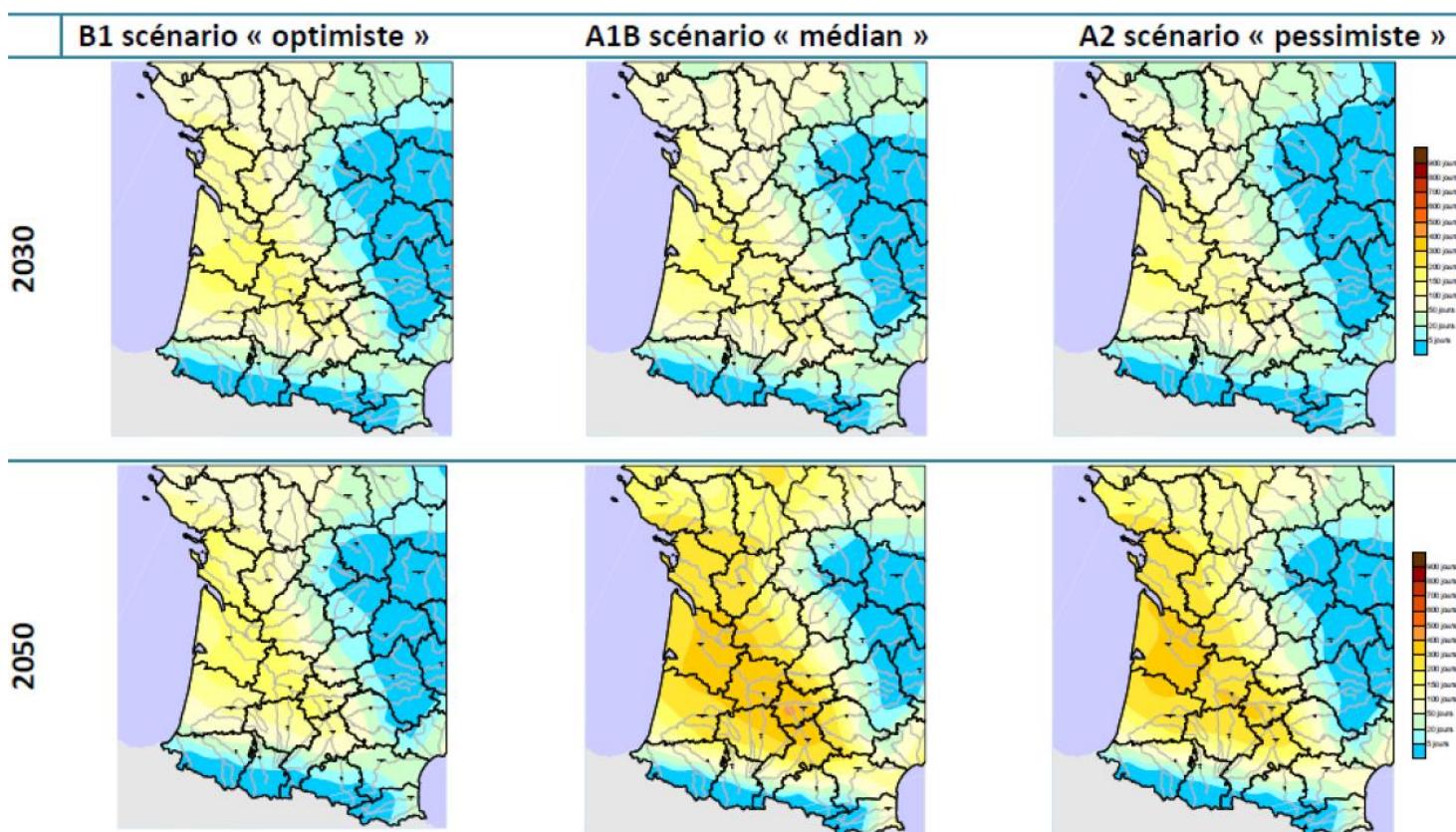


Moyenne annuelle des précipitations : Ecart à la référence en pourcentage aux horizons 2030-2050-2080. Etude MEDCIE avec les données Météo France - DATAR, 2010

La pluviométrie moyenne annuelle sur les territoires sous influence de la Garonne se situe entre 600 et 1000mm. A horizon 2030, cette pluviométrie moyenne annuelle devrait se situer autour de 95% par rapport à celle de référence. En 2050, elle s'établirait entre 90 et 95% en fonction des scénarios. En 2080, cette tendance devrait se confirmer et s'établir entre 75 à 95% en fonction du scénario considéré. Avec le changement climatique, les précipitations annuelles et saisonnières auraient donc tendance à diminuer, notamment en été. A horizon 2030, la pluviométrie moyenne estivale devrait se situer entre 90 et 100% par rapport à cette référence. A horizon 2050, elle se situeraient entre 75 et 95% selon les scénarios et la zone considérés (moins de pluies estivales sur la zone Ouest). En 2080, cette tendance se confirmerait et s'établirait entre 70 et 90% en fonction du scénario et de la zone considérés.

Une diminution globale de la pluviométrie moyenne annuelle et saisonnière peut donc être attendue sur le territoire considéré. Elle devrait être plus importante l'été que l'hiver et affecterait davantage la moitié Ouest du territoire.

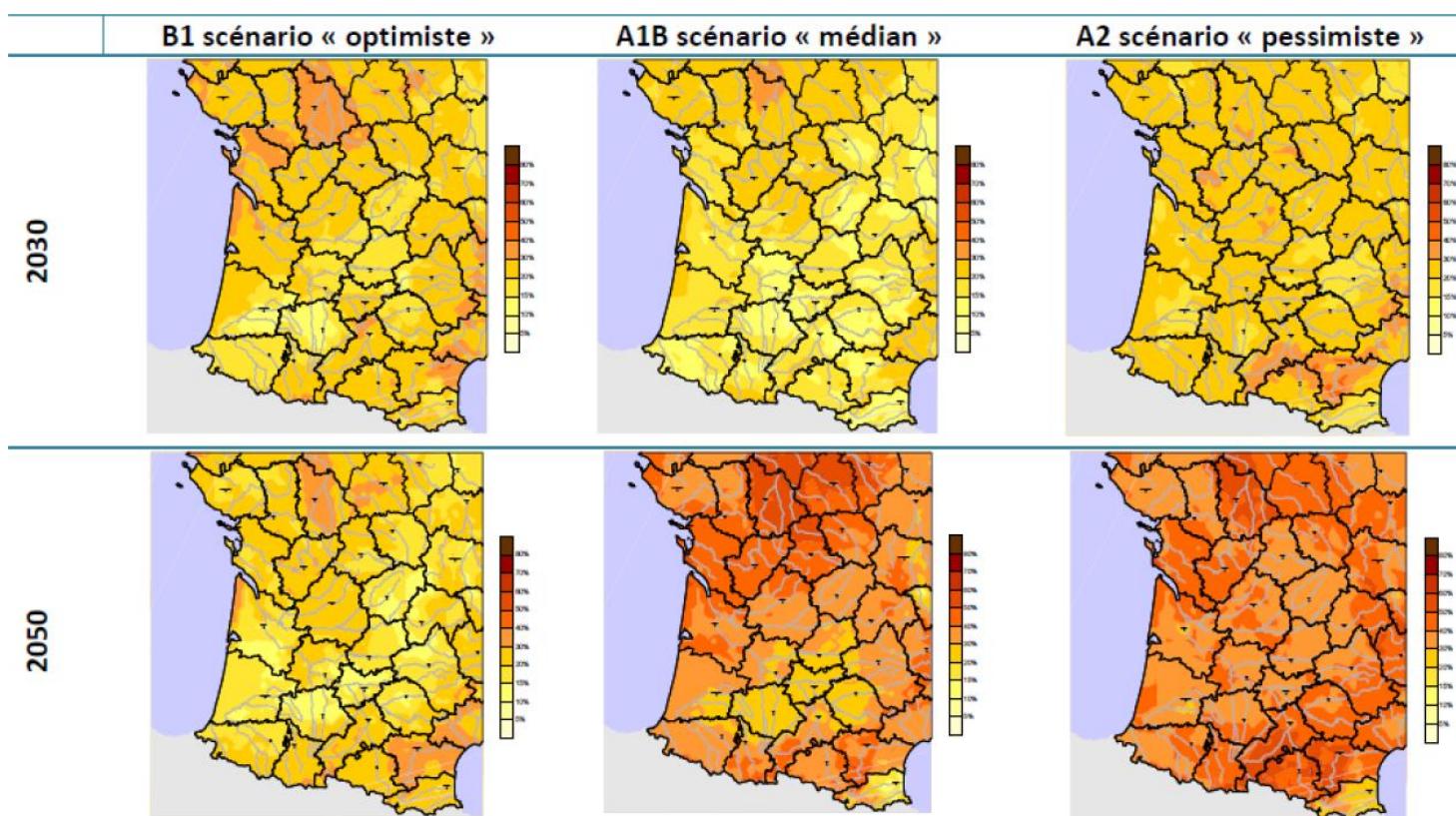
Une augmentation du nombre de jours de canicule.



Nombre cumulé de jours sur 30 ans présentant un caractère de canicule - horizons 2030-2050-2080. Etude MEDCIE avec les données Météo France - DATAR, 2010

En 2030, le nombre total de jours de canicules comptabilisés (sur la période de 30 ans) sur les territoires sous influence de la Garonne se situe entre 50 (en zone limitrophe des régions de massif) et 200 jours (en Aquitaine). En 2050, ce nombre ferait plus que doubler et se situerait entre 200 et jusqu'à 500 jours selon le scénario considéré. En 2080, il se situerait entre 400 et 900 jours selon le scénario et la zone, le centre de la zone devant être le plus affecté (le long du cours de la Garonne).

Une progression des sécheresses.



Pourcentage du temps passé en état de sécheresse aux horizons 2030-2050-2080. Etude MEDCIE avec les données Météo France - DATAR, 2010

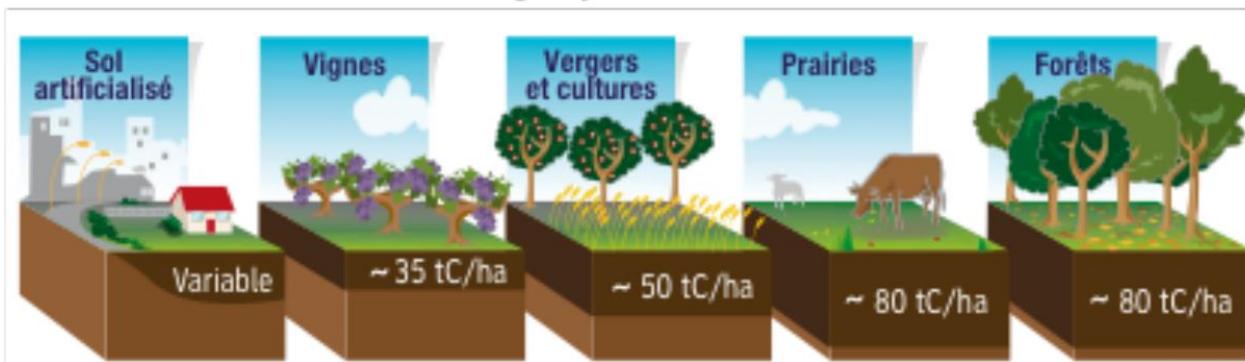
2030, le temps passé en état de sécheresse sur le territoire (exprimé en pourcentage sur une période de 30 ans) pourrait se situer entre 15 et 40%. En 2050 et en 2080, le temps passé en état sécheresse varierait nettement selon le scénario optimiste (respectivement 20 et 30% du temps) ou pessimiste (respectivement 30 et jusqu'à 70% dans certaines zones dans le scénario A1B).

3.3.1.2 L'évolution du stockage en dioxyde de carbone (CO₂)

Évaluation du stockage en dioxyde de carbone (CO₂) : Ces estimations sont confirmées par la plaquette de l'ADEME (cf. illustration ci-après) sur la capacité de stockage des sols, éditée en 2014 qui propose les facteurs suivants :

- Prairie et forêts 80 t C/ha (soit 293 t CO₂/ha)
- Sols agricoles 50 t C/ha (soit 183 t CO₂/ha)

■ Variation des stocks de carbone organique selon l'affectation des sols en France



XX Estimation du stock de carbone dans les 30 premiers centimètres du sol

Source GR5-sol

Source ADEME : Carbone Organique des sols – 2014

Ces données ne concernent que le stock de carbone dans les sols et non ceux présents dans la biomasse aérienne. Or, si les forêts stockent une partie importante du carbone dans les sols, elles stockent également du carbone dans la biomasse aérienne, ce qui n'est pas le cas de manière significative dans les cultures, prairies et surfaces en herbes (l'essentiel du stock étant prélevé dans le cas des cultures et des prairies).

Avec 48,6 Mt CO₂ stockés dans ses sols et forêts, le territoire du SCoT Bergeracois stocke donc l'équivalent d'un peu plus de 49 ans d'émissions de son territoire.

En synthèse, les espaces agricoles, forestiers et naturels constituent un réservoir de carbone stockant près de 50 ans d'émission du territoire. L'urbanisation de ces espaces entraîne un relargage de carbone dans l'atmosphère qui selon les prévisions du SCoT en cours augmenteront les émissions annuelles de gaz à effet de serre du territoire de 1 %, alors que l'objectif est de les réduire significativement d'ici 10 ans.

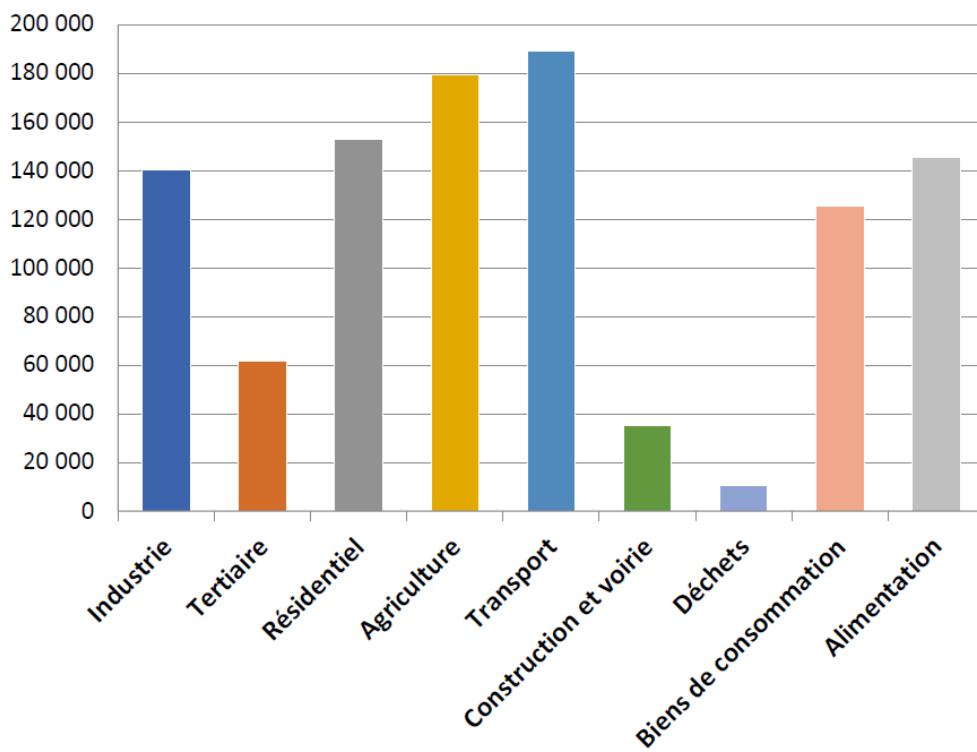
Une diversité de pistes de travail peut être étudiée afin de renforcer la séquestration de carbone sur le territoire du SCoT Bergeracois :

- Réduire la consommation d'espace liée à l'urbanisation et en tout premier lieu sur les forêts et les prairies.
- Augmenter la teneur en matière organique des sols cultivés qui peut être obtenue généralement en réduisant le travail du sol. Plusieurs techniques laissent entrevoir à l'avenir des potentiels intéressants pour optimiser le stockage de carbone dans les plantes et les sols, comme le semis direct, les techniques de semis « sous couvert », les cultures intermédiaires ou les cultures dérobées, ou encore l'agroforesterie,
- Développer la construction bois afin de renforcer la séquestration de carbone dans les bâtiments.

3.3.1.3 Emissions annuelles de GES :

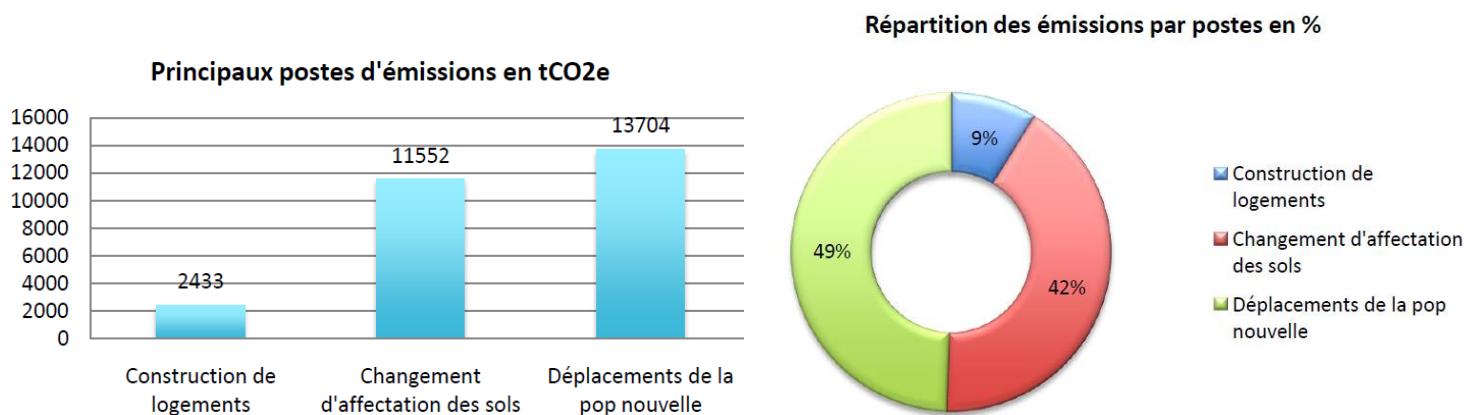
Les émissions du territoire représentent environ 1 million de tCO₂e

BILAN CARBONE® du SYCOTEB Emissions directes et indirectes de GES par catégorie, en tCO₂e



Profil d'émissions de GES du SCoT Bergeracois (2015)

Les émissions annuelles de GES générées par l'aménagement du territoire à échéance du SCoT sont estimées à 27 689 tonnes CO₂e par an pour l'accueil de 8 500 habitants supplémentaires. Si l'on soustrait les gains issus de certaines actions comme la réhabilitation de l'habitat existant ou le développement d'énergies renouvelables, le total des émissions est égal à 17 926 tonnes CO₂.



Les émissions liées à l'aménagement représentent 51% des émissions (construction de logements plus changement d'occupation des sols). Les émissions liées aux déplacements des nouveaux habitants représentent 49% des émissions.

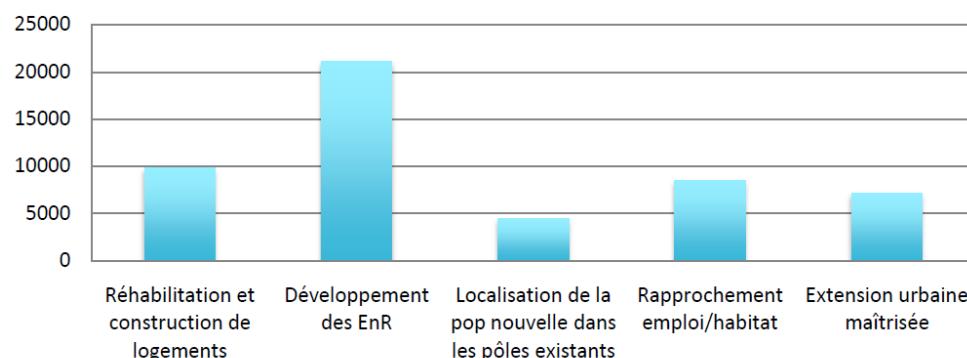
Synthèse des gains liés au projet alternatif par rapport au scénario de référence :

Evolution des émissions annuelles de GES générées par l'aménagement du territoire à échéance du SCOT	Scénario SCoT	Scénario de référence
TOTAL (en tonnes équivalent CO₂)	- 33 070	17 926
Evolution des émissions annuelles de GES/ habitant actuel (en t. eq CO ₂)	-0,46	0,25
Evolution des émissions annuelles de GES / nouvel habitant (en t. eq CO ₂)	-5,09	2,11
Evolution des émissions annuelles de GES / habitant à échéance du SCoT (en t. eq CO ₂)	-0,42	0,22

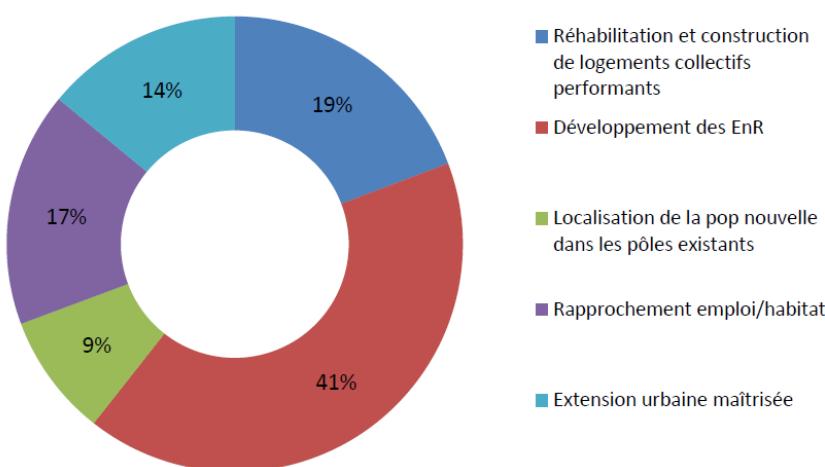
Les principaux leviers d'actions permettant de réaliser les gains GES dans le scénario SCoT relèvent de :

- Le développement des énergies renouvelables (41% des gains)
- la réhabilitation de l'habitat existant et construction de logements performants (19% des gains),
- le rapprochement emploi/habitat (17% des gains).

Synthèse des gains issus du scénario alternatif par rapport au scénario de référence en t CO₂e/an



Répartition des gains par postes en %



Principaux enseignements :

Modérer la consommation d'espaces et lutter contre l'étalement urbain permet de réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers stockeurs de carbone. C'est aussi un moyen de réduire les coûts et les émissions d'aménagement liés à l'allongement des réseaux et au développement des infrastructures de transport. L'accueil de populations nouvelles dans les centres urbains existants est plus favorable que l'extension urbaine dans l'espace périurbain et rural car elle réduit l'utilisation de la voiture individuelle. Le principal facteur étant la réduction de la distance séparant les nouveaux habitants des principaux équipements publics et commerciaux et de l'emploi. La performance énergétique des bâtiments (rénovation thermique, construction de bâtiments passifs, ...) est également un levier essentiel pour diminuer les émissions GES. La production d'énergies renouvelables sur le territoire peut se substituer à la production électrique nationale, plus émissive en GES.

3.3.2 Aménager durablement le Bergeracois

L'ambition n° 04 du SyCoTeB est : d'intégrer les enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme et mener des démarches d'urbanisme durable.

Le PCAET est porté par le SyCoTeB à l'échelle du SCoT Bergeracois. Les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) devront traduire les orientations du SCoT dans leur règlement.

L'utilisation de l'outil « GES SCoT » a démontré que les choix en matière d'aménagement peuvent avoir des impacts très importants en matière d'émissions de gaz à effet de serre et que les principaux leviers à activer dans les documents d'urbanisme sur le Bergeracois sont :

- le développement des énergies renouvelables,
- la réhabilitation de l'habitat existant et la construction de logements performants énergétiquement,
- le rapprochement des lieux d'emploi et d'habitat.

Il est également essentiel de traiter des enjeux Air-Energie-Climat à l'échelle des opérations d'aménagement, en particulier :

- la performance énergétique des bâtiments et le développement d'énergies renouvelables,
- l'intégration de l'enjeu des déplacements dans tous les projets,
- la prise en compte de l'adaptation au changement climatique (confort d'été, réduction des îlots de chaleur, maîtrise des eaux de ruissellement),
- le développement de l'utilisation des matériaux biosourcés.

Les actions à mettre en œuvre

- 4.1 Intégrer les enjeux énergie et climat dans les PLUi
- 4.2 Revitaliser les centres bourgs

- 4.3 Mettre en place des projets de quartier durable (écoquartiers, écohameaux, etc.) et généraliser l'intégration de la transition énergétique dans les projets d'aménagement

L'ambition 5 du SyCoTeB est de : Favoriser les alternatives au tout voiture thermique

Les transports sont le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et l'utilisation des véhicules légers représente 60 % des émissions liées à ce poste. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacement est important.

En premier lieu, un travail sur les formes urbaines et l'aménagement du territoire, en lien avec le SCoT, est un enjeu majeur pour réduire les besoins et la portée des déplacements. D'ici 2030, l'impact attendu de ces actions reste modéré, les évolutions d'un territoire étant forcément lentes. Néanmoins, c'est sur ce type d'actions que réside l'essentiel du gisement de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2030 et 2050, car c'est la condition nécessaire pour l'évolution des modes de déplacements sur le long terme.

Par ailleurs, le principal levier ne suppose pas d'effort particulier des collectivités locales, puisque les émissions des véhicules ont une très forte tendance à la baisse grâce aux progrès technologiques. Faciliter le développement des véhicules électriques permet d'accompagner cette dynamique nationale.

Le report modal, le vélo, la marche à pied et les transports en commun restent un levier très efficace à activer. Le développement d'actions sur l'écoconduite ne sera significatif que si l'on parvient à mobiliser un nombre important de citoyens.

Les actions à mettre en œuvre :

- 5.1 Définir et mettre en œuvre un schéma des modes de déplacements actifs
- 5.2 Renforcer les transports collectifs et leur articulation avec les autres modes de transport
- 5.3 Favoriser l'utilisation du vélo
- 5.4 Développer la mobilité électrique pour les particuliers
- 5.5 Améliorer la performance et l'utilisation des parcs de véhicules des collectivités

L'ambition n° 06 du SyCoTeB est : Encourager les déplacements mutualisés et le télétravail.

Les transports sont le premier poste d'émissions de GES sur le territoire et l'utilisation des véhicules légers représente 60 % des émissions liées à ce poste. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacement est important et où il est difficile de contraindre l'usage de la voiture individuelle.

Dès lors, réduire le besoin de déplacement notamment par le télétravail ou mutualiser les déplacements sont des pistes à privilégier. Grâce aux technologies de l'information et de la communication, un certain nombre de déplacements peuvent être limités, en particulier via le télétravail et le développement de visioconférences, mais aussi grâce aux nombreux sites internet et applications qui permettent de faciliter le covoiturage ou le partage de véhicules.

Il s'agit cependant de pouvoir offrir l'accès aux services aux personnes qui ne maîtrisent pas ces technologies et d'offrir les structures physiques nécessaires (aires de covoiturage, espaces de co-working, réseau haut-débit performant).

Les actions à mettre en œuvre :

- 6.1 Développer le télétravail
- 6.2 Inciter à la mise en place de Plan de déplacements des organisations et plan de déplacements inter-organisation
- 6.3 Soutenir la pratique du co-voiturage
- 6.4 Créer une cellule de la mobilité

3.3.3 Adapter le Bergeracois au changement climatique

Ambition 11 : Protéger la population face aux fortes chaleurs et à la pollution de l'air.

La protection des populations face aux fortes chaleurs passe notamment par une approche préventive, en adaptant les aménagements et les logements, ce qui aura également pour effet de renforcer la qualité du cadre de vie.

Lors des précédentes canicules, la surmortalité a été particulièrement importante sur la Dordogne, notamment en raison d'une part plus importante des personnes âgées dans la population. Or, très peu de personnes sont inscrites sur les registres des Plans Canicule. Il est donc essentiel de mettre en œuvre des actions de prévention sur les fortes chaleurs et sur la pollution de l'air auprès des publics les plus fragiles, et en particulier les personnes âgées.

Avec une bonne qualité de l'air, l'enjeu de l'exposition des populations reste modéré. Toutefois, celle-ci peut se dégrader avec le changement climatique. Il reste donc important de réduire les principales sources d'émissions du territoire qui sont liées aux modes de chauffage et à l'agriculture (ce dernier volet étant traité dans l'ambition 16).

Les actions à mettre en œuvre :

- 11.1 Améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes vulnérables isolées
- 11.2 Renforcer la prise en compte du confort d'été dans les constructions et l'aménagement (alternatives à la climatisation)

Ambition 12 : Économiser l'eau dans tous les secteurs consommateurs.

La ressource en eau du territoire est déjà soumise à forte pression. Or, le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique montre qu'il existe un véritable risque d'accentuation de la pression sur la ressource. Dès lors, il est important de poursuivre et de renforcer les actions d'économie d'eau engagées dans les différents programmes en place sur les cours d'eau du territoire (SDAGE, SAGE et plan de gestion des étiages).

Ces actions doivent être menées auprès de l'ensemble des acteurs consommateurs d'eau, les consommations se répartissant entre usages agricoles, industriels et la production d'eau potable.

Concernant le secteur agricole, il serait souhaitable d'encourager le choix de cultures moins exigeantes en eau puis de favoriser des systèmes d'irrigation de précision.

Les actions à mettre en œuvre :

- 12.1 Travailler avec le monde agricole et la chambre d'agriculture sur l'enjeu d'adaptation
- 12.2 Encourager la récupération, le stockage et la réutilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées
- 12.3 Sensibiliser les agriculteurs, les particuliers, les communes, les entreprises aux économies d'eau
- 12.4 Favoriser une gestion qualitative de l'eau

Ambition 13 : Renforcer la prise en compte de la biodiversité et lutter contre les risques.

Le changement climatique augmente le risque d'extinction pour de nombreuses espèces, en raison du déplacement des aires climatiques, de la modification des chaînes alimentaires et de la structure des habitats. L'un des principaux leviers pour renforcer la résilience des espèces face au changement climatique est bien de protéger les écosystèmes, puisque plus un écosystème est fragile, moins il a de capacité à s'adapter aux changements climatiques. Or sur le territoire, s'il existe de nombreux espaces naturels de qualité, assez peu sont protégés ou font l'objet de plans de gestion.

Par ailleurs, le changement climatique va accentuer certains risques majeurs, en particulier les risques inondations et incendie de forêt. Ce dernier étant insuffisamment traité à ce jour, il conviendra de renforcer les dispositifs de prévention.

Les actions à mettre en œuvre :

- 13.1 Accompagner l'adaptation au changement climatique des milieux naturels en renforçant leur préservation, en particulier via la restauration de la trame verte et bleue
- 13.2 Renforcer la biodiversité et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- 13.3 Encourager la gestion durable des espaces forestiers
- 13.4 Prévenir les risques naturels pouvant être aggravés par le changement climatique (incendie de forêt, inondation, retrait gonflement d'argile)

3.3.4 Crée un Bergeracois à énergie positive

L'ambition n°07 du SyCoTeB est : Soutenir la réhabilitation des bâtiments

Le secteur résidentiel représente 34% des consommations d'énergie et 15% des émissions de GES sur le périmètre du SCoT Bergeracois. C'est donc un domaine de première importance, pour lequel l'enjeu principal consiste à réhabiliter les bâtiments existants.

Pour cela, il est nécessaire de multiplier les moyens de mobilisation sur le territoire : communications ciblées, nombreuses, convergentes, animation de réseaux d'acteurs, mise en place de solutions de financement à destination des différents publics.

Les actions à mettre en œuvre :

- 7.1 Conseil pour la réhabilitation des logements privés : créer localement un PRIS (Point Rénovation Info Service) et une PLRE (Plateforme Locale de Rénovation Énergétique)
- 7.2 Financement de la réhabilitation des logements privés : soutenir les projets de réhabilitation (ex : PIG et OPAH)
- 7.3 Renforcer le lien avec les bailleurs sociaux sur la réhabilitation et le développement de logements sociaux performants énergétiquement.
- 7.4 Réhabiliter les logements communaux
- 7.5 Réhabiliter les équipements publics

L'ambition n°08 du SyCoTeB est : Définir une stratégie de communication pour la rénovation du bâti et la promotion des énergies renouvelables pour les habitants et les collectivités

Le secteur résidentiel représente 34% des consommations d'énergie et 15% des émissions de GES sur le périmètre du SCoT du Bergeracois.

Pour maximiser l'utilisation des outils financiers et de conseils existants pour la rénovation du bâti, il est important de mettre en place une communication efficace, homogène, relayée sur tout le territoire, incluant en particulier la valorisation d'opérations vertueuses locales (de rénovation de logement, d'implantation d'ENR, d'utilisation de matériaux biosourcés, etc.) avec l'organisation régulière de visites de sites, entre autres.

Les actions à mettre en œuvre :

- 8.1 Communiquer auprès des habitants sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
- 8.2 Communiquer auprès des acteurs économiques tertiaires sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
- 8.3 Communiquer auprès des professionnels sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
- 8.4 Communiquer et former les collectivités sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
- 8.5 Impulser des opérations collectives pour les collectivités
- 8.6 Impulser des opérations collectives pour les citoyens
- 8.7 Favoriser le renouvellement des appareils de chauffage domestique anciens

Ambition 9 : Renforcer le repérage et l'accompagnement des publics en situation de précarité énergétique.

Être en situation de précarité énergétique, c'est dépenser au moins 10% de ses revenus pour les consommations énergétiques de son logement. C'est un enjeu social important, qui s'accompagne dans les zones rurales du coût supplémentaire important de la mobilité, souvent en voiture individuelle.

Les actions à mettre en œuvre :

- 9.1 Former les travailleurs sociaux aux questions de précarité énergétique
- 9.2 Identifier les publics concernés par la précarité énergétique
- 9.3 Mettre en place un SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)

Ambition 10 : Structurer la stratégie et les moyens de développement des ENR via une cellule énergie territoriale partenariale.

Les énergies renouvelables locales comptent pour 11% de la consommation d'énergie finale du territoire qui sont à comparer aux objectifs de 23% en 2020 de la loi Grenelle, et des 32% en 2030 de la loi de transition énergétique.

Sur ces 11%, une majorité (60%) est issue du bois bûche utilisé dans les cheminées des maisons du territoire. Cette combustion en foyer ouvert est peu efficace énergétiquement, et produit des particules fines qui dégradent la qualité de l'air.

Par ailleurs, une importante production hydroélectrique (33%) existe sur la Dordogne dans sa traversée du territoire (seuil de Tuilières principalement).

Le potentiel pour le développement des ENR est donc très important.

Les actions à mettre en œuvre :

- 10.1 Mettre en place une cellule énergie renouvelable
- 10.2 Développer la filière de production locale de bois-énergie
- 10.3 Promouvoir le développement des réseaux de chaleur ENR (bois, géothermie, CSR, biogaz...) et des chaufferies bois
- 10.4 Identifier les installations existantes et les projets dormants en hydroélectricité
- 10.5 Favoriser les projets de méthanisation en priorité à proximité du réseau de gaz naturel pour favoriser l'injection de biogaz.
- 10.6 Sensibiliser sur l'éolien et le petit éolien.
- 10.7 Promouvoir le photovoltaïque, en particulier en autoconsommation, en particulier envers les agriculteurs
- 10.8 Travailler avec les filières agricoles et viticoles du Bergeracois sur leurs stratégies « énergie climat »
- 10.9 Mettre en place des stratégies foncières et d'aménagements pour développer les ENR

3.3.5 Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone

Ambition 14 : Développer l'économie verte.

L'économie verte concerne les activités réduisant l'impact sur l'environnement : protection de l'environnement (prévention), efficience énergétique (réduction), dépollution (correction). Ainsi, l'essor de l'économie verte doit permettre de développer et de diffuser de nouvelles technologies environnementales, participant à la lutte contre le changement ou à l'adaptation climatique. Il s'agit en outre d'un axe majeur de développement économique et de création d'emplois pour la prochaine décennie.

La France est particulièrement engagée sur cette thématique. Localement, chaque territoire dispose d'un potentiel spécifique qu'il est nécessaire d'étudier et de valoriser.

Une première réflexion menée lors d'un atelier de travail spécifique à l'économie verte sur le Bergeracois a permis de faire émerger 2 priorités qui sont traitées dans 2 autres axes du PCAET :

- animer le territoire afin de faire émerger des projets de réhabilitation chez les particuliers, avec des matériaux biosourcés (cf. Fiche Action 8.6),
- donner confiance aux entreprises, en leur faisant connaître les engagement du territoire en matière de rénovation des bâtiments et de développement des énergies renouvelables (en particulier photovoltaïque, géothermie et bois- cf. Fiche Action 3.1).

Les actions à mettre en œuvre :

- 14.1 Définir une stratégie de développement de l'économie verte
- 14.2 Soutenir l'économie verte et/ou locale par la commande publique

Ambition 15 : Développer l'économie circulaire.

L'économie circulaire s'inscrit dans le cadre du développement durable avec l'objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

L'économie circulaire est une véritable démarche de développement économique, qui permet des gains de productivité pour une entreprise. Mener une démarche d'économie circulaire sur un territoire est donc également une démarche de compétitivité économique.

Il s'agit donc d'une perspective majeure afin de dissocier l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et les différents impacts environnementaux, de l'augmentation de la production de richesse.

L'enjeu est important pour le territoire puisque les émissions liées à l'activité économique (hors agriculture) représentent presque un tiers des émissions du Bergeracois (et la moitié des consommations énergétiques du territoire) :

- 13 % pour les émissions industrielles,
- 6 % pour les émissions tertiaires,
- 7 % pour les émissions liées au transport de marchandises.

Les actions à mettre en œuvre :

- 15.1 Mettre en œuvre des opérations d'écologie industrielle et territoriale

- 15.2 Sensibiliser et former les entreprises aux pratiques environnementales
- 15.3 Mener des démarches « zéro déchet – zéro gaspillage »

Ambition 16 : Développer une production agricole et viticole locale à faible impact environnemental.

L'agriculture est le second poste émetteur de GES du territoire (17 %). Ces émissions sont principalement non énergétiques, liées d'une part à la volatilisation d'une partie de l'azote des engrains épandus, et d'autre part aux émissions de méthane des ruminants, ainsi qu'aux fermentations des déjections des élevages.

Dans le domaine viticole comme dans l'élevage, les besoins énergétiques sont cependant importants, avec la nécessité de rafraîchissement des liquides ou des ambiances, qui utilisent des systèmes de froid dont les gaz ont souvent un impact GES important.

Des pratiques performantes peuvent permettre de diminuer les bilans GES des exploitations agricoles de 30 à 40 %, notamment par le renforcement du stockage de carbone dans les sols et la végétation.

Les actions à mettre en œuvre :

- 16.1 Promouvoir les outils et initiatives existantes des acteurs de l'Agriculture sur les économies d'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental, l'adaptation des cultures.

Ambition 17 : Veiller à la bonne articulation entre PCAET et Projet Alimentaire Territorial.

Le Pays du Bergeracois porte une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT).

L'ensemble des pistes qui ont été identifiées dans le cadre du PCAET en matière de développement de l'agriculture locale et des circuits courts, est d'ores et déjà présent dans le Projet Alimentaire du Bergeracois. C'est pourquoi, il s'agira essentiellement ici de contribuer à la mise en œuvre de ce projet et en particulier afin :

- de développer les circuits courts,
- de développer l'offre locale dans la restauration collective,
- de communiquer sur l'agriculture locale auprès de tous les publics (habitants, restaurateurs et scolaires).

D'un point de vue climatique, l'objectif de l'action est de réduire la quantité de produits alimentaires rentrant sur le territoire ce qui a pour effet de limiter les transports de marchandises et de fusionner deux SyCoTeB– PCAET du Bergeracois– Stratégie bas carbone 30 postes d'émissions : celui de la production agricole et celui de la consommation alimentaire. Cette démarche prend tout son sens dans le cadre d'une production à faible impact environnemental (cf. Objectif 16).

Les actions à mettre en œuvre :

- 17.1 Déployer une stratégie foncière de long terme pour la production locale de saison
- 17.2 Développer les circuits courts de producteurs
- 17.3 Développer l'offre locale dans la restauration collective
- 17.4 Communiquer sur l'agriculture locale (habitants, restaurateurs, scolaires)

Ambition 18 : Définir une stratégie autour de l'éco-tourisme.

Le territoire bénéficie d'un fort potentiel touristique. Le renforcement d'une stratégie touristique doit permettre de renforcer l'activité touristique du territoire.

Dans le cadre du PCAET, le SyCoTeB invite les acteurs touristiques du territoire à orienter leur stratégie touristique vers l'éco-tourisme, c'est-à-dire à développer une image et des produits liés à la découverte et à la préservation du patrimoine historique, culturel et naturel. En effet, ce positionnement semble tout à fait cohérent au regard de l'image du territoire et de la mise en œuvre d'un PCAET.

Il est également souhaitable d'articuler cette offre écotouristique avec des pratiques expérientielles qui permettent au visiteur d'expérimenter les pratiques liées aux différents savoir-faire locaux.

Par ailleurs, le principal impact carbone de l'activité touristique est lié au déplacement des visiteurs pour venir sur le site, puis lors de leur séjour.

Or, il est possible de réduire ces émissions en développant une offre touristique alternative qui permettra de réduire l'impact des déplacements sur site, ainsi que, dans une moindre mesure, lors des trajets aller-retour.

Les actions à mettre en œuvre :

- 18.1 Intégrer l'éco-tourisme dans la stratégie touristique du territoire
- 18.2 Repérer et valoriser les bonnes pratiques des prestataires touristiques
- 18.3 Développer les initiatives des acteurs touristiques réduisant l'utilisation de la voiture individuelle (utilisation de minibus, de vélos, etc.).